2020-2021
Master 1 Archives

Identité militante, pratiques et normes archivistiques

Le cas des Instituts CGT d'histoire sociale fédéraux depuis 1982.

Rachel Guérin

Sous la direction de Madame Bénédicte Grailles

Membres du Jury
Bénédicte Grailles | Maîtresse de conférences en archivistique (Université d'Angers)
Magalie Moysan | Maîtresse de conférences en archivistique (Université d'Angers)

FORMATION ARCHIVES ANGERS

Soutenu le :
10 juin 2021

UA
FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

2020-2021
Master 1 Archives

Identité militante, pratiques et normes archivistiques

Le cas des Instituts CGT d'histoire sociale fédéraux depuis 1982.

Rachel Guérin

Sous la direction de Madame Bénédicte Grailles

Membres du Jury
Bénédicte Grailles | Maîtresse de conférences en archivistique (Université d'Angers)
Magalie Moysan | Maîtresse de conférences en archivistique (Université d'Angers)

FORMATION ARCHIVES ANGERS

Soutenu le :
10 juin 2021

FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).

- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.

- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à l'Association des archivistes français et son jury pour avoir retenu ma candidature concernant l'attribution de leur bourse de recherche et pour leur intérêt pour ce travail.

Je tiens également à remercier Bénédicte Grailles, ma directrice de recherches, pour son soutien et ses conseils qui n'ont jamais manqué de m'éclairer.

Je remercie également Tatiana Sagatni, Line Boyer, Émeric Tellier, Benoit Delfolie et Philippe Coanet d'avoir accepté de consacrer de leur temps pour me parler de leur travail et de leurs projets. Je tiens à remercier tout particulièrement Caroline Chalier et Thierry Roy pour leur accueil, leur soutien et leur confiance.

Je souhaite remercier mes relectrices, ma mère, Apolline et Maëlle. Je remercie aussi ma famille, sans qui je n'aurais jamais eu l'opportunité d'écrire un jour un mémoire. Toutes aussi importantes, je remercie mes amies pour leur soutien sans faille et leurs encouragements.

Sommaire

SOMMAIRE 5

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES 6

INTRODUCTION GENERALE 7

PREMIERE PARTIE : LES ARCHIVES SYNDICALES, UN ENJEU PATRIMONIAL ET MILITANT 11

1. Cadrage normatif et réglementaire des archives syndicales 12
2. Les archives du monde du travail : un retard à rattraper 17
3. L'intellectuel·le, entre fonction organisatrice et représentation 29

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 37

BIBLIOGRAPHIE 39

ÉTAT DES SOURCES 45

SECONDE PARTIE : L'ARCHIVISTE, ENTRE CONSENSUS PROFESSIONNEL ET PROJETS MILITANTS 51

1. L'archiviste entre *ethos* militant et normes archivistiques 52
2. Des défis pour l'archiviste : l'archivage électronique, les archives courantes et intermédiaires 70
3. Au cœur de la sauvegarde de l'histoire de la Fédération : l'archiviste 77

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE 86

CONCLUSION GENERALE 89

ANNEXE 1 : ENTRETIENS AVEC LES ARCHIVISTES 91

1. Entretien avec Line Boyer 94
2. Entretien avec Caroline Chalier 98
3. Entretien avec Benoit Delfolie 104
4. Entretien avec Émeric Tellier 110
5. Entretien avec Tatiana Sagatni 115

ANNEXE 2 : ENTRETIENS AVEC LES PRESIDENTS D'INSTITUTS CGT D'HISTOIRE SOCIALE FEDERAUX 119

1. Entretien avec Philippe Coanet 119
2. Entretien avec Thierry Roy 124

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX FEDERATIONS 128

TABLE DES ILLUSTRATIONS 132

TABLE DES MATIERES 133

Table des sigles et abréviations utilisés

AD	Archives départementales
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
CGT	Confédération générale du travail
CHT	Centre d'histoire du travail
CODHOS	Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale
CPE	Contrat première embauche
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGB	Deutscher Gewerkschaftsbund
DUT	Diplôme universitaire de technologie
GED	Gestion électronique des documents
ICA	International Council on Archives
IHS	Institut d'histoire sociale
PCF	Parti communiste français
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
TUC	Trade Union Congress
UFR	Unité de formation et de recherche

Introduction générale

« L'histoire a toujours fait partie des outils par lesquels la classe dirigeante maintient son pouvoir... Affaire de spécialistes — les historiens de métier — chasse gardée de l'élite, l'histoire académique est d'abord celle de la classe dirigeante, à la fois celle qui lui convient et celle qu'elle fait. De Charlemagne à de Gaulle, en passant par le siècle de Louis XIV, c'est d'un même monde — des grands de ce monde, qu'elle nous parle. »[1]

Jean Chesneaux met ainsi en exergue que l'étude de l'Histoire n'est pas neutre. Elle est traversée par des batailles idéologiques qui permettent de renforcer des rapports de pouvoir. Cette observation de l'historien témoigne de l'effacement complet d'un pan de l'Histoire, à savoir des évènements ou encore des pratiques sociales qui ne sont pas imputés aux « grands de ce monde ».

En ce sens, l'engouement autour de l'histoire du mouvement ouvrier et syndical est encore tout à fait récent en ce qu'il prend son origine dans les années 1970. Le contexte des années 1980, entre un gouvernement d'union de la gauche, la crise économique et la reconfiguration de l'industrie et de l'économie françaises pousse différentes institutions à se préoccuper des archives économiques privées. L'État prend des mesures pour préserver ce qui est désormais appelé les archives du monde du travail et le ministre de la Culture de l'époque, Jack Lang, développe un programme ambitieux qui va dans ce sens. Le secteur privé, et plus particulièrement les organisations politiques et syndicales, commence à s'interroger sur le sort de ses propres documents.

Les archives syndicales, quant à elles, sont des archives privées, considérées comme des biens meubles définis par le Code civil. Ces archives, comme l'ensemble des documents qui concernent le monde du travail, sont prises en compte avec un retard considérable par rapport à de nombreux pays européens mais aussi extra-européens. Les organisations syndicales tardent à prendre conscience de la valeur de ces documents, bien qu'ils soient souvent pris en compte dès la déclaration du syndicat en préfecture.

Plus particulièrement, les statuts de la CGT tels qu'ils sont rédigés en 1895 prévoient un travail d'archivage de la production documentaire de l'organisation. Un service d'archives n'est constitué qu'en 1938, et le poste d'archiviste est confié à un militant non-professionnel.[2] Le

[1] Cette référence et la suivante sont issues de Chesneaux, Jean, « Un autre regard pour l'histoire », *Le Monde diplomatique*, octobre 1970.
[2] Bressol, Élyane, Goncalves, Myriam, et Mazet, Aurélie, « Valorisation de l'histoire du mouvement social, notamment celle de la CGT et de ses archives : les objectifs de l'Institut CGT d'histoire sociale », *La Gazette des archives*, n°221, 2011, p.22.

projet de Georges Séguy, ancien secrétaire général de la CGT, est en cela novateur. Il inaugure en 1982 l'Institut CGT d'histoire sociale puisque pour lui « contrairement aux paroles de la chanson, du passé, il ne faut pas faire table rase »[3]. Par la suite, des fédérations mais aussi des unions départementales CGT fondent elles-aussi leur IHS.

Cette présentation succincte du contexte qui conduit à l'émergence d'un travail autour des archives syndicales par les organisations elles-mêmes nous conduit à nous questionner sur la place supposée particulière de l'archiviste dans un milieu militant. D'abord, quel rôle occupe l'IHS vis-à-vis de sa fédération, vis-à-vis d'une carrière militante ? Comment les archivistes parviennent-ils et elles à accorder les normes et pratiques archivistiques reconnues par leur profession avec l'*ethos* des militant·e·s ? Ces dernier·e·s conservent en effet des pratiques héritées de leur profession d'origine et d'autres acquises dans le cadre de l'activité militante.

Outre ces interrogations sur l'équilibre que doivent trouver les archivistes, des questionnements naissent sur la possibilité pour ce·tte dernier·e à s'adapter à la pratique militante dans le but de répondre à des défis actuels. Comment les archivistes salarié·e·s par une fédération répondent-ils et elles à la question de la conservation des archives électroniques ? Leur est-il possible de développer des outils rationnels qu'il leur est possible de partager ? De la même manière, comment parviennent-ils et elles à concilier l'urgence de l'activité militante avec l'organisation et la préservation des archives courantes et intermédiaires ?

Enfin, le rôle de l'archiviste dans le contexte d'une organisation syndicale soulève des interrogations. En effet, quelles fonctions remplissent les actions de valorisation et quels en sont les publics ? Quelles sont les conditions de consultation des fonds ? Plus largement, quel rôle joue l'archiviste dans l'écriture de l'Histoire, ouvrière mais pas seulement, champ d'action privilégié de batailles idéologiques ?

Afin de répondre à l'ensemble de ces questionnements, notre étude établira un état des connaissances autour du statut juridique et réglementaire des archives syndicales. Nous tenterons également de comprendre le retard de la France en matière de conservation de ce type de fonds, tout en étudiant les pistes envisagées pour pallier le manque constaté. Nous envisagerons ensuite les différents écrits autour de la notion d'intellectuel·le, qui doit nous permettre de situer la position de l'archiviste dans ce contexte particulier.

Nous mettrons ensuite à l'épreuve l'ensemble des considérations théoriques soulevées précédemment à travers l'étude du cas de l'IHS de plusieurs fédérations CGT : la Fédération des cheminots, la Fédération des activités postales et de télécommunication, la Fédération des travailleurs de la métallurgie, la Fédération des mines et énergies, et, enfin, la Fédération des services publics. L'exemple de ces instituts nous permettra d'essayer de comprendre quelle place occupe l'archiviste, maillon central de la fabrique archivistique militante, dans le renouveau de

[3] Présentation de l'IHS confédéral, [en ligne], https://www.ihs.cgt.fr/linstitut/ (consulté le 6 mai 2021).

l'activité revendicative et dans l'inscription de cette dernière dans une Histoire dominée par l'étude des grandes figures ?

Afin de répondre à cette problématique, nous étudierons le lien entre l'IHS et la carrière militante, ce qui nous permettra d'analyser deux moments clés de la pratique archivistique, au prisme du juste équilibre entre adhésion aux normes et *ethos* militant. Nous envisagerons ensuite les solutions pensées par les archivistes pour développer une politique de collecte et d'organisation des archives courantes et intermédiaires mais aussi des archives électroniques. Enfin, nous nous attarderons sur le rôle particulier de l'archiviste, qui évolue dans le contexte de l'activité militante et des luttes idéologiques.

Première partie : Les archives syndicales, un enjeu patrimonial et militant

« J'avais honte de l'échec quasi complet de l'admirable croisade du regretté Charles Schmidt pour l'organisation des archives économiques. J'avais honte de voir opposer à la carence française les magnifiques réalisations obtenues dans cet ordre d'idées par l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, les États-Unis, la Suisse […] C'est ainsi que naquit, dans mon esprit, la sous-section des Archives économiques et privées et du Microfilm des Archives nationales »[4].

Charles Braibant, directeur des Archives de France, évoque ainsi les raisons qui le poussent, en 1949, à créer la sous-section des archives économiques et privées et du Microfilm aux Archives nationales. Ces quelques phrases témoignent du retard considérable de la France dans la conservation de ses archives économiques privées, bien que des initiatives aient émergées depuis le second XIXe siècle. Malgré le développement de cette sous-section novatrice en France, il faut attendre la fin des années 1970 et le début des années 1980 pour que la question des archives économiques trouve écho. C'est en effet dans un contexte particulier, au carrefour de la mutation du visage industriel de la France, de l'élection d'un gouvernement de gauche unifiée au pouvoir et d'une crise économique majeure que les archives économiques privées font leur apparition sur le devant de la scène.

Dans un premier temps, notre étude tentera de définir le cadrage normatif et réglementaire autour des archives syndicales. Ces-dernières constituent des archives privées, dont l'appropriation est lente et compliquée par les services publics d'archives tout au long du XIXe siècle. Ces derniers craignent que ces fonds recèlent des faux, les dépôts publics encore récents se cantonnant alors à une fonction d'enregistrement de l'authentique. Dans ce contexte, nous verrons comment la conception d'un service public d'archives a-t-elle pu évoluer jusqu'à laisser une place dans ses dépôts pour des fonds privés. En allant plus loin, nous nous demanderons également comment la législation autour des archives fournit à l'État un arsenal juridique lui permettant de protéger certaines archives privées d'une part et de s'en procurer d'autre part. De la même manière, nous nous attarderons sur les conséquences sur la législation qu'entraîne l'évolution des mentalités autour de la question des archives privées économiques.

[4] Braibant, Charles, *Les archives de la richesse française*, Direction des archives de France, Paris, 1958, p.1

Dans un deuxième temps, nous nous essaierons à une analyse du retard français quant à la conservation de ses archives économiques privées. En effet, bien que les archives privées se forgent une place dans les services publics d'archives tout au long des XIXe et XXe siècles, les archives économiques, quant à elles, doivent attendre le second XXe siècle. Des initiatives existent alors, mais c'est au tournant des années 1980 que ces archives sont véritablement prises en considération.

Enfin, notre étude s'attachera à proposer une synthèse d'écrits sur la figure de l'intellectuel·le. Nous verrons ainsi comment d'Antonio Gramsci à Michel Foucault en passant par Edward W. Said sont théorisés le rôle et la fonction de cette figure. Cela sera l'occasion d'évoquer la notion d'*ethos* militant, pouvant devenir un point de tension avec des normes reconnues par un corps professionnel.

1. Cadrage normatif et réglementaire des archives syndicales

Avant de pouvoir aborder les archives syndicales comme un objet d'étude à proprement parler, il paraît intéressant de définir le cadre juridique et réglementaire dans lequel ces archives évoluent. En effet, les archives syndicales sont considérées comme des archives privées, ce qui implique de définir les droits et devoirs des propriétaires de ces dernières, mais aussi le champ d'action de l'État.

1.1. Les archives privées

1.1.1. Une lente appropriation des archives privées par les services publics, de la loi du 7 messidor an II à la loi de 1979

A l'origine de l'ensemble de la réglementation archivistique française se trouve la loi du 7 messidor an II. Celle-ci prévoit la centralisation des archives[5] au cœur de la jeune République, mais aussi la publicité des documents ainsi conservés[6]. Les dépôts publics doivent alors recevoir l'ensemble de la production documentaire de la Représentation nationale à partir de « la collection des travaux préliminaires aux états-généraux de 1789, depuis leur convocation »[7]. La loi organise également le « triage des titres domaniaux qui peuvent servir au recouvrement des

[5] « Les archives établies auprès de la Représentation nationale, sont un dépôt central pour toute la République », Loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) concernant l'organisation des archives établies auprès de la représentation nationale, article Ier, [en ligne], http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1794/06/25/n1/jo (consulté le 17 mai 2021).

[6] « Tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment : elle leur sera donnée sans frais et sans déplacement, et avec les précautions convenables de surveillance », Loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) concernant l'organisation des archives établies auprès de la représentation nationale, article XXXVII, [en ligne], http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1794/06/25/n1/jo (consulté le 17 mai 2021).

[7] Loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) concernant l'organisation des archives établies auprès de la représentation nationale, article Ier, [en ligne], http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1794/06/25/n1/jo (consulté le 17 mai 2021).

CC BY NC ND

propriétés nationales »[8]. Certaines archives privées sont alors considérées comme un danger pour le nouveau régime. Les dépôts publics sont d'abord créés dans le but de recevoir des documents émanant des activités des agents de la République, bien loin de considérer les archives privées comme devant y être conservées. Les services publics d'archives conservent tout au long du XIXe siècle leur fonction d'enregistrement de l'authentique. Les archives privées, susceptibles d'être des réservoirs de faux, sont exclues de la réflexion.

Après quasiment un siècle depuis la loi du 7 messidor an II, les archives privées deviennent enfin visibles. En effet, le président de la Société de l'histoire de France, le marquis de Vogüé, délivre en 1891 un plaidoyer en faveur d'un soin particulier à apporter aux fonds privés. Il explique alors que « les plus modestes collections peuvent […] être aussi utiles que les plus célèbres »[9] et que « rien n'est à négliger dans l'œuvre patriotique de la reconstitution des annales nationales, et ceux que d'heureuses circonstances de familles ont mis en possession de matériaux, grands ou petits, ont le devoir de les apporter à l'œuvre commune »[10]. Bien que le discours de 1891 soit décisif pour le sort des archives privées en France, seuls deux fonds privés entrent aux Archives nationales dans la décennie : le fonds Pagart d'Hermansart en 1896 et Hyde de Neuville en 1897[11].

Bien que la loi du 7 messidor an II ne devienne caduque qu'au moment de la signature de la loi de 1979, elle est complétée par des circulaires. En 1931, Charles Schmidt, inspecteur général des Archives de France envoie une circulaire demandant « aux directeurs des archives départementales de surveiller les liquidations des sociétés commerciales, afin d'en préserver les archives »[12]. Cette circulaire entérine un état de fait, des archives d'entreprises étant déjà entrées dans les services publics d'archives. Le décret-loi du 17 juin 1938 permet de classer les archives privées en suivant les modalités établies par la loi de 1913[13]. La loi de 1938 prévoit alors la protection d'archives privées dotées d'un intérêt pour l'histoire nationale[14].

La loi de 1979 semble quant à elle témoigner de la prise de conscience des professionnel·le·s d'une part et des pouvoirs publics de l'autre, quant à la nécessité de légiférer sur les archives privées. La loi, pour la première fois, définit les archives privées comme « l'ensemble des documents définis à l'article 1er qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 3 ci-dessus »[15]. Les archives privées sont donc définies en creux des archives

---

[8] *Ibid* article VIII.
[9] Nougaret, Christine (dir.) et Éven, Pascal, *Les archives privées, manuel pratique et juridique*, Association des archivistes français, Paris, 2007, p.9.
[10] *Ibid* p.9.
[11] *Ibidem* p.10.
[12] Présentation de la section des archives d'entreprise, [en ligne], https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_028030 (consulté le 23 avril 2021).
[13] Nougaret, Christine (dir.) et Éven, Pascal, *Les archives privées, manuel pratique et juridique*, *op. cit.*, p.27.
[14] *Ibid* p.27.
[15] Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, article 9, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000322519 (consulté le 17 mai 2021).

publiques[16]. La loi dispose également les modalités de classement historique des archives privées[17], et expose les limites du droit de préemption en cas de vente[18].

1.1.2. 2004 et la publication du Code du patrimoine

En 2004 est publié le Code du patrimoine dont le livre II est consacré aux archives. Ce Code rassemble plusieurs textes à ce sujet et rappelle que « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »[19]. La publication du code permet également d'actualiser la définition des archives publiques, considérées désormais comme :
« 1° Les documents qui procèdent de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; 2° Les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé ; 3° Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité »[20].

Cependant, les archives privées demeurent définies en creux des archives publiques. En effet, il est précisé que « Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4 »[21].

La deuxième section du deuxième chapitre du livre II du Code du patrimoine est consacrée aux archives privées. La première sous-section détaille les modalités de classement comme historiques des archives privées, ainsi que les droits et devoirs du propriétaire de ces documents. A l'instar de la loi de 1979, la version de 2004 du Code du patrimoine renforce le rôle de l'État comme un protecteur des archives classées, « qui présentent pour des raisons historiques un intérêt public »[22]. Sont alors concernées les archives considérées comme un patrimoine national.

---

[16] Les archives publiques sont définies comme « Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics ; les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public ; les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels », Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, article 3, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000322519 (consulté le 17 mai 2021).
[17] Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, articles 11 à 18 et 22 à 23, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000322519 (consulté le 17 mai 2021).
[18] *Ibid*, article 20.
[19] Code du patrimoine, article L211-1, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074236 (consulté le 17 mai 2021).
[20] *Ibid,* article L211-4.
[21] *Ibidem,* article L211-5.
[22] Code du patrimoine, article L212-15, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074236 (consulté le 17 mai 2021).

La troisième sous-section, quant à elle, souligne les conditions de l'exercice du droit de préemption, permettant à tout service public d'archives d'acquérir des archives privées mises en vente, dans le cadre de « la protection du patrimoine d'archives »[23].

Ainsi, le Code du patrimoine ne met en exergue, concernant les archives privées, que les archives classées. Pour les autres, il est nécessaire de se référer au Code civil, les archives étant reconnues comme des biens meubles, suivant le régime du droit commun.

1.2. Les archives du monde du travail et syndicales

1.2.1. Les archives du monde du travail

Les archives du monde du travail doivent leur apparition sur le devant de la scène à une conjoncture particulière, entre reconfiguration de l'économie française et renouveau des sciences sociales.

Lorsque Charles Braibant fonde une sous-section des archives économiques, privées et du Microfilm en 1949, il lance en parallèle un recensement national des fonds existants. Il faut cependant attendre deux décennies plus tard, en 1966, pour que deux circulaires évoquent la sauvegarde des archives industrielles. Celles-ci conseillent aux archivistes départementaux et départementales de protéger les archives qui risqueraient « dispersion et […] destruction »[24] en cas de « cessation, […], fusion, concentration ou conversion d'entreprises »[25]. Les années 1960 font face à une mutation profonde de l'activité industrielle et économique, les archivistes sont poussé·e·s à sauvegarder les archives d'entreprises.

Il faut cependant attendre les années 1980 pour que la question trouve écho à l'échelle nationale. Les lois de 1982 et 1985, portant respectivement sur les nationalisations et sur le redressement et la liquidation judiciaire conduisent à l'augmentation considérable du nombre d'entreprises nationalisées, dont les archives doivent être versées à un service public. Le Code de commerce prévoit alors qu' « avant toute vente ou toute destruction des archives du débiteur, le liquidateur en informe l'autorité administrative compétente pour la conservation des archives. Cette autorité dispose d'un droit de préemption »[26]. En 1982, Françoise Hildesheimer, alors responsable de la section des archives économiques aux Archives nationales, estime ces entreprises au nombre de six cent quarante-trois[27]. La loi de 1985 prévoit par ailleurs le recours à un·e archiviste du réseau Archives de France en cas de disparition de l'entreprise. Pour autant,

---

[23] *Ibid*, article L212-32.

[24] Circulaire AD 66-16 du 30 avril 1966, qui reprend la circulaire du ministre de l'Industrie datée du 18 avril 1966, dans Direction des Archives de France, *Recueil des lois et règlements relatifs aux Archives 1958 - 1988*, tome II, Paris, La Documentation française, 1998, p. 716-717.

[25] *Ibid*.

[26] Code de commerce, Livre VI, article L642-23, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000005634379/ (consulté le 17 mai 2021).

[27] Bosman, Françoise, *Les Archives nationales du monde du travail à Roubaix : un héritier majeur de la matrice parisienne,* [en ligne], disponible sur https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/Qui-sommes-nous/Histoire-de-l-institution (consulté le 18 avril 2021), p.3.

CC BY NC ND

d'après Françoise Bosman, « cette loi n'a quasiment jamais fonctionné »[28], malgré l'implication des archivistes.

La circulaire du 2 septembre 1983, émanant du ministère de la Culture, officialise la volonté de l'État d'intervenir dans la sauvegarde des archives économiques privées. Jack Lang propose en effet la création de cinq centres interrégionaux permettant la conservation des archives au plus proche du tissu local, de fournir des conseils aux entreprises, la formation d'agent·e·s et le lancement d'une enquête de grande ampleur[29].

Finalement, la loi du 15 juillet 2008 modifie le champ des archives publiques, sans changer la définition des archives privées. La loi modifie le Code du patrimoine et précise que les archives publiques sont pour partie « les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public, dans le cadre de leur mission de service public […] »[30].

1.2.2. Les archives syndicales

Dès lors qu'un syndicat est constitué par le dépôt de ses statuts en préfecture, il est doté d'une capacité civile. Il constitue alors une personne morale. Le syndicat est donc en droit de disposer d'un patrimoine, à savoir des biens meubles ou immeubles. Les archives relèvent ainsi du droit commun, puisque considérées comme des biens meubles.

Les syndicats, comme toute autre personne morale, bénéficient du droit de jouissance et de propriété sur les archives, « la propriété étant un droit inviolable et sacré »[31], mais aussi « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue »[32]. En tant que biens meubles, la possession d'archives privées est imprescriptible.

Le syndicat est également en mesure de céder ses archives à un service public d'archives, à titre onéreux ou gratuit. Dans ce cas de figure, « sans pour autant devenir des archives publiques, elles entrent dans le domaine public mobilier de la puissance publique ; elles sont alors imprescriptibles, inaliénables et insaisissables »[33].

Bien que tardive, la réglementation autour des archives privées finit par se densifier permettant de définir un cadre clair pour l'action publique en la matière. La loi de 1979 inaugure

---

[28] *Ibid,* p.3.
[29] Circulaire SD/AD 68 du 2 septembre 1983, dans Direction des Archives de France, *Recueil des lois et règlements relatifs aux Archives 1958 - 1988*, *op. cit.*, p.917-921.
[30] Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, article 4, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000019198529 (consulté le 17 mai 2021).
[31] Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, article 17, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789 (consulté le 17 mai 2021).
[32] Code civil, article 544, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006070721/ (consulté le 17 mai 2021).
[33] Nougaret, Christine (dir.) et Éven, Pascal, *Les archives privées, manuel pratique et juridique, op. cit.*, Paris, 2007, p.24.

une conception spécifique de ce type d'archives, qui bien que complétée, n'évolue pas dans ses fondements jusqu'à l'heure actuelle. Il est cependant à noter que cette lente appropriation des archives privées par les services publics n'est pas conséquence pour les archives du monde du travail. En effet, le travail autour de ces dernières est encouragé par une conjoncture socio-historique particulière, qu'il convient à présent d'étudier.

2. Les archives du monde du travail : un retard à rattraper

Dans le but de comprendre les enjeux autour des archives du monde du travail, il semble pertinent de déterminer le contexte socio-historique de l'émergence de l'action publique et privée autour de ce type de fonds. En effet, bien qu'un certain nombre d'initiatives soient unilatérales, il arrive que les deux acteurs travaillent de concert pour préserver et valoriser les archives.

2.1. Les archives du monde du travail, un objet international

2.1.1. Archives du monde du travail et institutions de conservation : un panorama

Tout au long du premier XXe siècle, il n'a été fait généralement que peu de cas des archives du monde du travail. Jean Cavignac explique ce phénomène « par une attitude élitiste des institutions archivistiques et des archivistes recrutés dans la petite bourgeoisie »[34]. L'auteur prend l'exemple des archivistes canadiens qui « partageaient la plupart du temps le mythe nord-américain d'une société sans classes ». Selon l'auteur, un second facteur permet d'expliquer ce retard, à savoir le peu de considération par les organisations elles-mêmes envers leurs archives ou l'émergence d'initiatives purement personnelles. Le correspondant d'*Archivum* en Australie souligne également « the unwillingness of some unions to allow their records to be used for research purposes, or, in some cases, to permit the records to leave their city of origin »[35].

Pourtant, des initiatives apparaissent dès la fin du XIXe siècle. En effet, en 1882 le Parti socialiste allemand constitue son propre service d'archives, suivi de près par des socialistes et syndicalistes de pays scandinaves[36]. Ces derniers fondent des institutions de conservation pour leurs archives en 1902 en Suède, en 1906 à Zurich et en 1909 au Danemark et en Norvège[37]. Jean Cavignac cite l'exemple en RFA de l'Institut de recherche de la puissance centrale *Deutscher Gewerkschaftsbund* (DGB), en Israël de l'Histadrout ou encore en Grande-Bretagne du *Trade*

---

[34] Cette référence et les suivantes sont issues de Cavignac, Jean, « Les archives des syndicats et mouvements ouvriers », *La Gazette des archives*, n°115, 1981, p. 252.
[35] « Labour and trade union archives », Archivum, vol. XXVII, 1980, p.21. Traduction personnelle : « La réticence de certains syndicats à permettre l'utilisation de leurs archives pour la recherche ou, dans certains cas, de permettre à leurs archives de quitter leur ville d'origine ».
[36] Présentation de l'Institut international d'Histoire sociale, [en ligne], http://www.iisg.nl/instfr.php (consulté le 26 avril 2021).
[37] *Ibid*.

CC BY NC ND

Union Congress (TUC)[38] . En 1920, la Centrale pansoviétique des syndicats fonde son service de documentation et d'archives. Deux ans plus tard, la conservation des archives syndicales devient une prérogative de la Commission pour l'étude du mouvement syndical[39]. En 1930, les archives syndicales peuvent passer sous la responsabilité des Archives de l'État, selon un accord avec la Centrale pansoviétique des syndicats et le Département principal de la République[40]. En Australie, l'institution *Archives of business and labour* est la première à voir le jour dans les années 1960[41]. Au Canada, la première initiative concernant les archives du monde du travail seraient liées à la bibliothèque du Département fédéral du travail, sous l'influence de son premier ministre-député, William Lyon McKenzie King[42]. En Tchécoslovaquie, deux centres sont incontournables en ce qui concerne l'histoire du mouvement ouvrier et syndical. Le premier est celui des Archives de l'institut du Marxisme-Léninisme, le second celui des Archives syndicales générales, à Prague[43]. Le Parti des travailleurs hongrois prend la résolution en 1948 de fonder l'Institut du mouvement ouvrier, comportant un service d'archives. Jusqu'en 1958, ce service collecte des « écrits fragmentés, exceptionnellement cohérents, formant des séries et datant surtout de la période avant 1945, relatifs à l'histoire du mouvement ouvrier hongrois[44] ». En 1958, la situation évolue et le service « prend en main tous les documents qui ont été élaborés au cours du fonctionnement des organes centraux du parti »[45].

Entre 1895 et 1910, les institutions de conservation d'archives en lien avec des écoles d'économie fleurissent, notamment en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse[46]. La guerre provoque également une prise de conscience du caractère fragile des archives ouvrières, et en 1921, David Ryazanov fonde à Moscou l'Institut Marx-Engels qui commence « à collectionner de façon systématique l'histoire du mouvement socialiste pris dans un sens assez large ». Associé à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine et à la *Hoover Institution on War*, les trois organismes contribuent à sauvegarder une partie majeure de l'histoire ouvrière. Jean Cavignac évoque également les services publics d'archives, qui conservent des archives ayant trait au monde du travail. A ses yeux, dans les pays de l'Est, « étant donné l'intégration des syndicats à l'appareil d'État, les documents des syndicats font partie du fonds des archives d'état ».

C'est dans un contexte européen particulièrement tendu qu'est fondé en 1935 l'Institut international d'Histoire sociale, à Amsterdam[47]. Son rôle est alors centré autour du « sauvetage

---

[38] Cavignac, Jean, « Les archives des syndicats et mouvements ouvriers », art. cit., p. 253.
[39] « Labour and trade union archives », Archivum, art. cit., p.130.
[40] *Ibid,* p.130.
[41] *Ibidem,* p.20.
[42] *Ibidem,* p.44.
[43] *Ibidem,* p.54.
[44] *Ibidem,* p.101.
[45] *Ibidem,* p.101.
[46] Cavignac, Jean, « Les archives des syndicats et mouvements ouvriers », art. cit., p. 253.
[47] Cette référence et les suivantes sont issues de la présentation de l'Institut international d'Histoire sociale, [en ligne], http://www.iisg.nl/instfr.php (consulté le 26 avril 2021).

de papiers devenus politiquement indésirables de Moscou à Madrid et de Berlin à Rome ». Pendant la guerre, les documents sensibles sont cachés en Angleterre, les autres étant éparpillés par les soldats allemands. Une partie est retrouvée, le reste est conservé à Moscou en secret.

Jean Cavignac expose également situation des universités qui sont parfois amenées à conserver des fonds d'archives. Il cite l'exemple des archives des syndicats agricoles, à l'image de l'*United Farm Workers*, dont les archives sont disputées par les Universités de Californie et la Wayne State University à Détroit[48]. En Australie, les universités de Melbourne, Newcastle et Wollongong collectent les archives syndicales de leur propre région, sans ambition nationale[49]. Le correspondant canadien d'*Archivum* remarque l'apparition d'associations composées d'universitaires dans les années 1960 et 1970, à l'instar de la *Canadian Historical Association's Committee on Canadian Labour History* ou du Regroupement de chercheurs en histoire des travailleurs québécois[50].

2.1.2. The International Association of Labour History Institutions

La création en 1970 de l'*International Association of Labour History Institutions* témoigne de la différence de maturité entre les différents organismes de conservation en Europe. En effet, le 7 décembre 1970, Irene Wagner, bibliothécaire du *Labour Party,* organise à Londres une réunion réunissant des professionnel·le·s du document de plusieurs partis ouvriers, de syndicats, de l'Institut international d'Histoire sociale et de différentes institutions travaillant sur l'histoire du mouvement ouvrier[51]. Ainsi, parmi les onze institutions fondatrices, cinq sont britanniques, deux sont hollandaises, deux sont allemandes, une est suisse, la dernière est suédoise.[52] Les objectifs de l'association sont les suivants : « a) to foster closer co-operation between institutions of the association, b) to inter-lend, where this is possible, c) to issue bibliographies, holding lists etc., d) to interchange publications and duplicates, this to be arranged by personal contact and not to be regarded as a matter of course »[53].

La création de cette association vise à répondre à un manque de coopération internationale en termes de préservation de l'histoire du mouvement ouvrier. Irene Wagner explique que « neither librarians or archivists who work in the labour movement have so far had a chance to get together as a body of specialists »[54] et que « there was no provision for such a

---

[48] Cavignac, Jean, « Les archives des syndicats et mouvements ouvriers », art. cit., p. 254.
[49] « Labour and trade union archives », Archivum, art. cit., p.20.
[50] *Ibid* p.44.
[51] Poy Lucas, IALHI at 50, a brief history, 1970-2020, International Association of Labour History Institutions, Amsterdam, 2020, p.5.
[52] *Ibid* p.5.
[53] *Ibidem* p.13. Traduction personnelle : « a) encourager une coopération plus étroite entre les institutions membres de l'association, b) mettre en commun les moyens où c'est possible, c) délivrer des bibliographies, des listes de lieux de conservation etc., d) échanger les publications et les copies, rendu possible par des contacts personnels sans être vu comme une évidence ».
[54] *Ibidem,* p.5-6.

meeting at the professional international conferences, where political subjects are never discussed, and one found oneself at a disadvantage to know who was who »[55].

L'association ne forme cependant pas un bloc monolithique. La bibliothécaire divise les institutions présentes lors de la création de l'association en deux parties. D'abord, elle identifie les associations faisant partie intégrante du mouvement ouvrier[56]. Ensuite, elle remarque la présence de membres d'institutions spécialisées qui travaillent sur le mouvement ouvrier sans en faire partie[57]. L'association grandit rapidement et atteint les soixante-neuf institutions membres en 1980, appartenant à vingt pays[58].

2.2. L'impulsion d'une action publique au service des archives du monde du travail en France entre 1949 et 1993

2.2.1. L'émergence d'une réflexion globale sur les archives du monde du travail entre 1949 et 1983

« Les difficultés de la tâche me paraissaient insurmontables. Point de personnel spécialisé. Point de locaux. Point de crédits »[59]. C'est ainsi que Charles Braibant qualifie l'immense chantier qui se trouve devant lui, concernant les archives économiques et privées. Il constate en effet le retard français en la matière, bien que quelques fonds aient déjà fait leur entrée, classés sous la cotation AB XIX[60]. D'après Françoise Bosman, ces quelques entrées sont à imputer à des sollicitations extérieures à l'instar de « familles éminentes et de personnalités »[61]. Charles Braibant prend la tête de la Direction des archives de France en juillet 1948. Un de ses premiers objectifs est de fonder un service des archives économiques, privées et du Microfilm[62]. Il associe les archives économiques aux archives privées, « beaucoup d'entreprises du XIXe siècle […] ayant eu, du moins à l'origine un caractère familial ». Il conçoit également l'importance du microfilm pour le futur service en raison de la difficulté à obtenir les archives économiques et privées « sous forme de papier, soit faute de place, soit parce que leurs propriétaires ne voudraient pas s'en dessaisir ».

La sous-section des archives économiques, privées et du microfilm se construit progressivement, d'abord installée « dans la mezzanine des pages du cardinal de Rohan »[63], puis au sein de l'hôtel Boisgelin. Charles Braibant charge alors Michel François « de compléter et de mettre au point l'organisation de la nouvelle sous-section », rejoint par la suite par

---

[55] *Ibidem,* p.5-6.
[56] *Ibidem,* p.6-7.
[57] *Ibidem,* p. 6-7.
[58] *Ibidem,* p. 10.
[59] Braibant, Charles, *Les archives de la richesse française*, *op. cit.*, p. 2.
[60] Bosman, Françoise, *Les Archives nationales du monde du travail…,* art. cit., p.1.
[61] *Ibid* p.1.
[62] Cette référence et les suivantes sont issues de Braibant, Charles, *Les archives de la richesse française*, *op. cit.*, p. 2.
[63] Cette référence et les suivantes sont issues de Braibant, Charles, *Les archives de la richesse française*, *op. cit.*, p. 3.

Bertrand Gille. En parallèle, le directeur construit un Comité de sauvegarde des archives économiques, proche du Comité de sauvegarde des archives privées. La même année, le Conseil d'État statue en sa séance du 29 novembre sur les obligations en termes de versements dans un service public d'archives. L'avis du Conseil dispose qu'une entreprise nationalisée fait face aux mêmes responsabilités qu'une administration publique « lorsqu'elle tient de son statut le caractère d'établissement public national ou lorsque, l'État étant le seul propriétaire de l'entreprise, celle-ci peut être assimilée à un établissement public »[64].

En 1950, Charles Braibant, accueille le premier congrès international des archives du Conseil international des archives dont il prend à cette occasion la présidence. C'est une tribune rêvée pour montrer aux archivistes de trente-cinq pays les dernières avancées de la nouvelle sous-section, dont le retard « commençait à se rattraper avec une rapidité et une méthode digne de ses plus hautes traditions »[65]. Le temps donne raison à Charles Braibant puisqu'en 1956, soit sept ans après la création de la sous-section, ce sont environ quarante mille articles qui ont rejoint les magasins des Archives nationales. Le retard est ainsi plus que rattrapé, puisqu'à l'époque, la France dispose de « la plus volumineuse de ces collections de fonds »[66]. Françoise Bosman relie cet attrait grandissant de la part des acteurs privés en raison de leur volonté de « sauvegarder leur patrimoine documentaire »[67].

Charles Braibant exerce également la fonction de Directeur des archives de France. Ce rôle lui permet de financer « l'achat des appareils les plus modernes »[68] pour microfilmer, afin d'équiper les dépôts au plus proche du tissu local. La volonté de créer un réseau de services capables d'accueillir convenablement les archives économiques et privées est par ailleurs soutenue à l'occasion de la création du Congrès annuel des archivistes départementaux.

Cependant, au fil des années 1970, la situation devient préoccupante. La décennie est marquée par une reconfiguration de l'activité industrielle, de nombreuses entreprises disparaissent ou se métamorphosent. Le 9 octobre 1973, Isabelle Guérin-Brot expose au dix-huitième Congrès national des archives de France la difficulté de rattraper le retard accumulé sur la collecte des archives économiques et privées[69]. A l'occasion de la même rencontre, Vital Chomel estime à deux millions le nombre d'entreprises qui devraient être contactées[70].

C'est donc dans un contexte particulier pour les archives économiques et privées qu'est promulguée la loi de 1979. Celle-ci laisse une place importante aux archives privées, définies en creux des archives publiques[71]. Cette deuxième loi sur les archives définit davantage la procédure de classement comme « historique » par le Ministère de la Culture et de la

---

[64] Avis du Conseil d'État sur les archives d'entreprises nationalisées, circulaire AD 50-12 du 29 novembre 1949.
[65] Braibant, Charles, *Les archives de la richesse française*, art. cit., p. 4.
[66] *Ibid* p.5.
[67] Bosman, Françoise, *Les Archives nationales du monde du travail…,* art. cit., p.2.
[68] Braibant, Charles, *Les archives de la richesse française*, *op. cit.*, p.3.
[69] Bosman, Françoise, *Les Archives nationales du monde du travail…,* art. cit., p.2.
[70] *Ibid* p.2.
[71] « Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article 1er qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 3 », Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives.

Communication et ouvre la voie vers une véritable politique en matière d'archives privées[72]. La loi de 1979 présente cependant des limites. L'action publique est limitée par le bon vouloir des acteurs privés, bien qu'elle puisse exercer un droit de préemption. Les services publics d'archives doivent aussi faire face au premier tri des archives versées par l'entreprise.

A l'aube des années 1980, le constat est alarmant. L'historien Alain Leménorel constate que les fonds des services publics d'archives sont insuffisants en matière « d'histoire des techniques, de culture du travail, de savoir-faire, de stratégie industrielle ou bancaire, de prosopographie, patronale ou ouvrière »[73], bien que le service créé par Charles Braibant abrite en 1973 quinze kilomètres linéaires de documents. D'après l'auteur, les responsabilités concernant cette déconsidération sont partagées. A ses yeux, la rupture est d'abord méthodologique entre les sciences sociales et l'entreprise en raison d' « une différence de nature, de démarches et d'objectifs »[74], puisque l'entreprise « est en quête de modernité et d'avenir, alors que l'historien interroge le passé et privilégie la longue durée ». La raison serait également idéologique, puisque « l'entrepreneur se méfie d'une histoire économique et d'une sociologie trop imprégnées du dogme marxiste ».

Les années 1980 marqueraient alors une rupture culturelle. Alain Leménorel note que « les patrons ont finalement accepté d'ouvrir l'entreprise sur l'extérieur et d'en faire un objet d'étude, historique, économique ou sociologique »[75]. En effet, en 1976, un premier colloque international sur le thème de « Patrimoine industriel et société contemporaine » voit le jour. Il est suivi de près par la création en 1978 du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel. La même année, Saint-Gobain créé son service d'archives. Les scientifiques commencent alors à « voir dans l'entreprise un véritable laboratoire du changement social »[76]. Les pouvoirs publics se saisissent de la dynamique et en 1980, les Archives nationales publient le guide *Les archives des entreprises, conseils pratiques d'organisation*. De plus, 1980 constitue une année marquante, baptisée « l'année du patrimoine »[77]. Yvette Lebrigand associe à cette date « l'émergence de la notion de culture scientifique et technique », visible notamment à travers la construction de la Cité des sciences et de l'industrie ou de nombreux écomusées, « dans le but de valoriser le patrimoine industriel et artisanal et le savoir-faire ouvrier ».

---

[72] Article 11 à 18, 22 et 23 de la Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives.
[73] Leménorel, Alain, « Les archives du monde du travail : une affaire classée ? », *La Gazette des archives*, n°168, 1995, p.75.
[74] Cette référence et les suivantes sont issues de Leménorel, Alain, « Les archives du monde du travail : une affaire classée ? », art. cit., p.76.
[75] *Ibid,* p.77.
[76] *Ibid,* p.78.
[77] Cette référence et les suivantes sont issues de Lebrigand, Yvette, « Le Centre des archives du monde du travail », *La Gazette des archives*, n°168, 1995, p.51.

2.2.2. L'affirmation de l'action publique entre 1983 et 1993

Le 21 septembre 1983, Jack Lang présente pour la première fois en Conseil des ministres son projet d'envergure nationale concernant les archives économiques et privées. Cette décision se trouve au carrefour de l'émergence d'exigences nouvelles à l'instar de « l'extension du champ des archives publiques, consécutif aux lois de 1972 et 1982 ; [aux] mutations de la vie économique et sociale accompagnées de la création d'archives importantes ; enfin, le renouveau de la recherche historique sur le monde du travail ».[78] De plus, la France est dirigée depuis 1981 par le gouvernement Pierre Mauroy d'union de la gauche sous François Mitterrand. Les deux lois de nationalisation sont à comprendre comme des réactions aux « débuts de la désindustrialisation […], [au] premier boom pétrolier »[79] dans le contexte d'une « mutation profonde de l'économie mondiale »[80]. Les archives économies privées sont désormais nommées « archives du monde du travail », ce qui permet d'inclure l'ensemble des aspects relatifs à la vie économique et sociale liée au travail. Alain Leménorel définit ces archives comme « l'ensemble des documents nés des activités économiques et sociales, à savoir les archives des entreprises industrielles et commerciales, des banques, des compagnies d'assurances, des organismes professionnels, des syndicats, patronaux et ouvriers, et des associations créées dans le cadre de la vie professionnelle »[81].

Jack Lang présente alors en 1983 un projet ambitieux. Le ministre projette d'abord la construction de cinq centres interrégionaux dédiés à la protection des archives du monde du travail. Il prévoit également « de doter la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau des structures nécessaires pour l'accueil des archives des sièges sociaux et le traitement informatique de l'ensemble des documents relevant du monde du travail »[82]. L'action de l'État aurait donc pour objectif de maintenir ces archives au plus proche du tissu économique local qui les a produites, tout en laissant la possibilité aux entreprises de profiter du rayon d'action national du site de Fontainebleau.

Le ministre propose également de former les agent·e·s au cœur même des entreprises, tout en rendant possible le recours à des agent·e·s de service qui doivent dépendre d'un des cinq sites. Ces employé·e·s doivent avoir pour charge « une fonction de sensibilisation et de conseil auprès des entreprises publiques et privées »[83]. Ce projet d'État est novateur en ce qu'il fournit une aide conséquente aux entreprises, tout en laissant à ces dernières une grande part d'autonomie.

Enfin, Jack Lang évoque le lancement d'une enquête de grande ampleur, destinée aux entreprises de plus de 50 salarié·e·s dans le but de « recenser les archives d'intérêt historique

---

[78] *Ibid,* p.51.
[79] Lamard, Pierre, dir., *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Picard, Paris, 2009, p.236.
[80] *Ibid,* p.235.
[81] Leménorel, Alain, « Les archives du monde du travail : une affaire classée ? », art. cit., p. 74-75.
[82] *Ibid,* p.80.
[83] *Ibidem,* p.80.

CC BY NC ND

conservées par les entreprises »[84]. Celle-ci est alors conduite « par l'intermédiaire d'associations-relais, sur la base de contrats d'études passés avec le ministère de la Culture, assortis d'un modèle d'enquête pour assurer l'homogénéité des résultats »[85]. Les résultats de l'enquête demeurent cependant à nuancer. D'après Alain Leménorel, trop peu d'entreprises ont été contactées, et le lien construit avec ces dernières s'est révélé trop faible pour être maintenu[86].

2.3. La préservation des archives du monde travail, entre acteurs publics et privés en France, des années 1980 à nos jours

Le 5 octobre 1993, soit dix ans après l'annonce du projet de Jack Lang, le Centre des archives du monde du travail à Roubaix est inauguré par Jacques Toubon. Seul centre des cinq prévus à avoir vu le jour, il devait permettre « de développer des activités de recherche et d'animation permettant une exploitation vivante des fonds collectés »[87], en plus des missions habituelles de collecte et de classement.

2.3.1. Le rôle de l'État, entre conseil et protection

Sans attendre la livraison du bâtiment final, le centre commence à fonctionner dans des locaux temporaires en 1986 dans le but d' « entamer la constitution des fonds du Centre et mettre en place une méthodologie de traitement pour ces archives spécifiques »[88] et « de tenter de sensibiliser les producteurs d'archives à l'intérêt de conserver, et éventuellement de verser au Centre, les documents de valeur historique »[89]. Jean Cavignac souligne dès 1977 la nécessité de mettre en valeur l'histoire ouvrière, tout en se plaçant au cœur de lieux militants[90]. Il remarque ainsi que « ce sont ces manifestations qui sont l'occasion de montrer à des syndicalistes, des militants d'organisations politiques, aux bibliothécaires d'entreprises... l'intérêt que peuvent avoir pour l'avenir des documents quotidiens : tracts, affiches, bulletins, journaux ... Elles sont aussi une occasion de leur faire découvrir les ressources des dépôts publics et éventuellement l'utilisation qui peut en être faite pour la formation »[91]. Yvette Lebrigand remarque cependant la faiblesse des moyens alloués au fonctionnement du centre à sa naissance, ce qui l'empêche de « mettre en place une politique offensive en direction des nombreux partenaires qui devaient être les siens »[92]. Les pouvoirs publics se sont donc placés

---

[84] Lebrigand, Yvette, « Le Centre des archives du monde du travail », art. cit., p. 51.
[85] Leménorel, Alain, « Les archives du monde du travail : une affaire classée ? », art. cit., p. 81.
[86] *Ibid,* p. 85.
[87] Lebrigand, Yvette, « Le Centre des archives du monde du travail », art. cit., p. 53.
[88] *Ibid,* p.54.
[89] *Ibidem,* p.54.
[90] Cavignac, Jean, « Des archives à sauver : les archives contemporaines du mouvement ouvrier », La Gazette des archives, n°98, 1977, p. 157.
[91] *Ibid,* p.157.
[92] Lebrigand, Yvette, « Le Centre des archives du monde du travail », art. cit., p. 54.

dans un rôle de conseil vis-à-vis des entreprises et de leurs archives, dans le but d'assurer aux producteurs et productrices leur autonomie. L'État s'est également positionné en protecteur de certaines de ces archives, à travers la possibilité de les classer comme historiques. Concernant les archives syndicales, il n'a jamais été fait usage au début des années 1990 du décret du 17 juin 1938 ni de la loi du 3 janvier 1979 pour classer ces archives comme historiques[93].

Finalement, entre 1995 et 1996, les fonds cotés AQ et AS, respectivement les fonds d'archives d'entreprises et d'associations, quittent Paris pour rejoindre Roubaix[94]. Ce sont alors deux cent quinze fonds cotés AQ qui sont recensés, et soixante-quinze fonds cotés AS.

Le Centre des archives du monde du travail devient le 24 décembre 2006 un service à compétence nationale sous le nom de « service Archives nationales du monde du travail »[95]. Il s'agit alors d'un premier point de rupture officiel avec le projet originel de centre interrégional, bien que dans les faits, le centre ait collecté des fonds d'ampleur nationale. Plus récemment encore, le *Projet scientifique, culturel et éducatif* du service réaffirme son attachement à la compétence nationale et recentre son action autour des « entreprises, [des] syndicats, [des] comités d'entreprise, [des] associations qui œuvrent dans le monde du travail [et des] associations qui luttent contre la pauvreté »[96].

2.3.2. La conservation des archives : un projet militant pour les organisations politiques

Ces archives syndicales ne sont en effet conservées que d'après la bonne volonté des militant·e·s, dont l'action est centrée sur le présent et le futur. La CGT, dès sa création en 1895 au Congrès de Limoges, prévoit dans ses statuts la conservation des archives par le Conseil national[97]. Le poste d'archiviste demeure pourtant inoccupé jusqu'en 1938 quand Henri Vieilledent, un militant, finit par occuper la fonction[98]. Au sortir de la guerre et en lien avec la reconfiguration du mouvement politique et syndical français, les centres de documentation se multiplient[99]. Pour Jean Cavignac, ces centres ou instituts sont éloignés de la production et entretiennent un lien étroit avec des ensembles universitaires[100].

---

[93] Duchein, Michel, « Les archives des syndicats et du mouvement ouvrier en France », *Etudes d'archivistique 1957-1992, par Michel Duchein,* Association des archivistes français, Paris, 1992, p. 174.
[94] Cette référence et les suivantes sont issues de Bosman, Françoise, *Les Archives nationales du monde du travail…,* art. cit., p.3.
[95] Arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales du monde du travail en service à compétence nationale, article 2.
[96] *Projet scientifique, éducatif et culturel*, 2020-2025, Services des archives du monde du travail, Roubaix, 2020, p.8.
[97] Statuts de la CGT adoptés au congrès de Limoges en 1895, paragraphe III, article 2.
[98] Bressol, Élyane, Goncalves, Myriam et Mazet, Aurélie, « Valorisation de l'histoire du mouvement social, notamment celle de la Confédération générale du travail (CGT) et de ses archives : les objectifs de l'Institut CGT d'histoire sociale », *La Gazette des archives*, n°221, 2011, p. 22.
[99] Duchein, Michel, « Les archives des syndicats et du mouvement ouvrier en France », art. cit., p.174.
[100] Cavignac, Jean, « Des archives à sauver : les archives contemporaines du mouvement ouvrier », art. cit., p.156.

Jean-Michel Conraud introduit le numéro de *Présence CFDT* consacré aux archives en soulignant que « connaître l'histoire, c'est enrichir notre réflexion et nos connaissances, c'est "relativiser" les situations que nous vivons, c'est être en mesure de mieux préciser nos visées, c'est-à-dire nos finalités, notre stratégie, nos objectifs à court, à moyen et à long terme »[101]. Ce numéro, paru en 1983, témoigne de l'expérience de quelques militant·e·s s'étant préoccupé·e·s des archives des quatre unions départementales de leur région. Ils et elles expliquent le désintérêt pour les archives par le manque de place, de temps, de précautions, de méthode et par le mépris pour le passé[102]. La brochure de trente-huit pages, diffusée dans les quatre unions départementales de Lorraine, enseigne une méthodologie de classement, les conditions de conservation et de consultation des archives, les pistes de reconstitution d'un fonds et définit différentes typologies documentaires. Les auteur·e·s, à travers la brochure, exposent ensuite quelques idées permettant d'exploiter les fonds afin d'écrire l'histoire des syndicats. Ce document témoigne de la prise de conscience qui traverse la décennie 1980. L'exploitation des archives demeure une part importante de la formation, mais la collecte, le classement et la conservation commencent à apparaître comme des éléments essentiels pour les syndicats.

Les années 1980, marquantes pour l'action publique en matière d'archives du monde du travail, le sont tout autant pour les initiatives privées. A Nantes, en 1980, des universitaires, des personnalités publiques et des militant·e·s, conscient·e·s de la nécessité de « sauvegarder la mémoire ouvrière »[103] et de « restituer son histoire au mouvement ouvrier »[104] fondent le Centre de documentation du mouvement ouvrier et du travail. Ce dernier est installé en 1981 à la Bourse du travail, implanté au plus près des organisations syndicales, jusqu'en 1994 où il déménage aux Chantier Navals[105]. Il est alors rebaptisé Centre d'histoire du travail (CHT). Le centre a alors pour missions de « de recueillir et de mettre en valeur les archives du monde du travail ouvrier et paysan de la Loire-Atlantique et de doter le département d'une bibliothèque spécialisée en histoire sociale »[106]. L'objectif est alors de permettre à la classe ouvrière d'être elle-même autrice de son histoire. Il s'agit bien ici d'une question de confiance, et c'est bien en raison de la nature militante du projet que les organisations politiques et syndicales, mais aussi les militant·e·s elles et eux-mêmes confient leurs fonds. Ces acteurs et actrices sont directement impliqué·e·s dans la vie du centre en raison de leur appartenance au Conseil d'administration.

De la même manière, en 2001, plusieurs centres et instituts dont le travail est organisé autour des mouvements sociaux, fondent le Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale (CODHOS). Ce dernier doit permettre de « faciliter l'information et les échanges entre ses membres, de réaliser des instruments documentaires et des outils informatiques concernant le mouvement ouvrier et social, à partir des fonds détenus par chaque

---

[101] Conraud, Jean-Michel, « Sauvons les archives syndicales », *Présence CFDT*, numéro 36, Metz, 1983, p. 6.
[102] *Ibid,* p. 2.
[103] Cette référence et les suivantes sont issues de Noyer, Manuella, « Le Centre d'histoire du travail de Nantes et les archives de militants syndicaux », *La Gazette des archives*, n°221, 2011, p. 104.

organisme adhérent à l'association »[107]. Ce collectif permet ainsi d'amplifier la portée des actions de valorisation menées par ses membres, tout en rendant possible l'échange entre professionnel·le·s. Il s'agit d'un donc d'un soutien déterminant pour des archivistes travaillant dans de très petits services.

En dehors des centres dédiés aux archives du monde du travail en général, la décennie 1980 voit émerger des initiatives liées à des organisations syndicales ou des partis politiques en particulier. C'est le cas, par exemple, de l'Institut d'histoire sociale de la CGT, qui voit le jour en 1982. Ce dernier naît d'un projet politique de Georges Séguy, ancien secrétaire général de la confédération, soutenu par Henri Krasucki, son successeur à ce poste. L'institut est alors créé comme une association loi 1901, autonome vis-à-vis de la confédération. Les objectifs de l'institut sont clairs : « sauver et préserver les documents et diverses traces écrites de l'expérience de la CGT depuis sa création en 1895 »[108] et parer aux « carences de l'Éducation nationale en matière d'enseignement de l'histoire ouvrière »[109]. Ainsi, « l'institut proclame son enracinement militant »[110] et rappelle que l'histoire « ne saurait jamais être impartiale ou objective »[111]. L'IHS pilote le Centre confédéral d'archives et fonde sa photothèque en 1999. Ainsi, l'IHS est chargé de l'ensemble de la chaîne archivistique en ce qui concerne les archives de la confédération, en tant que producteur. Cette-dernière demeure propriétaire des archives qu'elle dépose à l'IHS[112]. En 2007, l'IHS élabore une politique de collecte des archives papiers qui n'ont jamais été déposées à l'aide de « grille d'évaluation de la situation archivistique du producteur, bordereaux de versement, brochure de sensibilisation […], désignation de correspondants archives »[113].

2.3.3. Public et privé : collaborer pour préserver les archives du monde du travail

Nous l'avons souligné, l'action de l'État en matière de conservation d'archives du monde du travail se cantonne la plupart du temps au bon vouloir des acteurs et actrices privé·e·s. Cela n'empêche pas pour autant la construction de liens de confiance et l'élaboration d'un travail commun.

De son côté, le Centre d'histoire du travail travaille de concert avec les Archives départementales de Loire-Atlantique depuis les années 1990. Manuella Noyer, archiviste au CHT

---

[107] Mérel, Thierry, « Le Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale (CODHOS) », *La Gazette des archives*, n°221, 2011, p. 117.
[108] Bressol, Élyane, Goncalves, Myriam et Mazet, Aurélie, « Valorisation de l'histoire du mouvement social … », art. cit., p.21.
[109] *Ibid,* p.21.
[110] Pigenet, Michel, « L'Institut CGT d'Histoire sociale (1982-2002) : entre exigences historiennes, impératifs d'organisation et démarche identitaire », *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Andrieu, Claire, sous la direction de, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 248 .
[111] Marache, Christian, *Les Cahiers de l'institut*, IHS CGT, n°1 cité par Pigenet, Michel, « L'Institut CGT d'Histoire sociale (1982-2002)… », art. cit., p.246.
[112] Bressol, Élyane, Goncalves, Myriam et Mazet, Aurélie, « Valorisation de l'histoire du mouvement social … », art. cit., p.23.
[113] *Ibid,* p.23.

CC BY NC ND

souligne une relation de bénéfices mutuels, puisque « depuis 2001, le Conseil général de Loire-Atlantique et le CHT sont liés par une convention triennale qui rappelle que « les Archives départementales sont légalement compétentes pour collecter, conserver et valoriser l'ensemble des archives publiques du département de la Loire-Atlantique »[114] et qui souligne que « le Centre d'histoire du travail [quant à lui] poursuit une activité d'intérêt général dans le domaine des archives consacrées au monde syndical ouvrier et paysan de Loire-Atlantique ». Plus qu'un projet militant, le centre devient alors une institution de conservation reconnue, pour laquelle les directrices des Archives départementales ont pu construire une politique de soutien actif.

De la même manière, l'IHS de la CGT coopère depuis près de trente ans avec les Archives départementales de Seine-Saint-Denis. En effet, la convention de dépôt en date du 5 novembre 1993 visait « à établir une coopération pour la sauvegarde, le traitement, la conservation et la communication du patrimoine archivistique du mouvement syndical produit par les organisations CGT »[115]. Les Archives départementales assurent le traitement définitif des fonds déposés, après accord avec la CGT qui conserve la propriété des documents[116]. Cette convention de dépôt, toujours utilisée par la confédération, permet également le dépôt de fonds de fédérations CGT.

L'étroite relation nouée entre l'IHS CGT du Rhône et les archives municipales de Lyon est un exemple innovant de collaboration entre service public et organisme privé pour préserver les archives syndicales locales. D'après Charles Ramain, en 2002, des militant·e·s s'associent pour créer un IHS CGT au sein de leur union départementale du Rhône[117]. Cet institut publie en 2003 une brochure intitulée *Mieux connaître l'histoire de la bourse du travail de la place Guichard*, qui lui permet de se faire connaître, notamment par les archives municipales de Lyon. En effet, l'édition de cette brochure a permis « de se rendre compte que l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône et les archives municipales conservaient tous deux des documents identiques ou complémentaires ». Certain·e·s des militant·e·s ayant été salarié·e·s par la ville de Lyon, l'institut privilégie des relations avec le service d'archives de la municipalité plutôt que du département. L'auteur souligne également « l'intérêt porté par la directrice des Archives municipales de Lyon à l'histoire sociale », qui favorise les relations entre les deux parties.

D'après Charles Ramain, la première initiative commune remonte à l'organisation en 2004 de l'exposition « Mouvement ouvrier » par les archives municipales de Lyon, exposition à laquelle l'IHS contribue par le prêt de documents[118]. Les initiatives se multiplient ensuite puisque deux ans plus tard, en 2006, les deux parties organisent conjointement une conférence débat sur

---

[114] Cette référence et les suivantes sont issues de Noyer, Manuella, « Le Centre d'histoire du travail de Nantes et les archives de militants syndicaux », art. cit., p.106.

[115] Bressol, Élyane, Goncalves, Myriam et Mazet, Aurélie, « Valorisation de l'histoire du mouvement social … », art. cit., p.26.

[116] *Ibid,* p.26.

[117] Cette référence et les suivantes sont issues de Ramain, Charles, « Collaboration entre l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône et les Archives municipales de Lyon… Tout le monde est gagnant », *La Gazette des archives*, n°221, 2011, p.33.

[118] Ramain, Charles, « Collaboration entre l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône… », art. cit., p.34

« Les 100 ans du Congrès d'Amiens »[119]. En 2008, la coopération se renouvelle à l'occasion de l'anniversaire de mai 1968.
Finalement, en 2009, une convention tripartite entre les archives municipales, la ville de Lyon et l'IHS permet la numérisation de nombreuses unes de *La Tribune des municipaux CGT de Lyon*[120]. L'IHS a alors édité une plaquette composée de ces unes, et a contribué à organiser avec les archives municipales une exposition au cours de laquelle s'est tenue conférence dans un des grands salons de l'Hôtel de ville[121]. Charles Ramain souligne que l'année suivante, « une convention de dépôt de 511 affiches syndicales a été signée entre la Ville de Lyon et l'IHS CGT du Rhône »[122], permettant à l'IHS de conserver ses droits sur les affiches.
Pour l'auteur, cette expérience est « fructueuse pour tous ». Il rappelle ainsi qu'aux yeux des militant·e·s, « les relations nouées avec des services publics d'archives permettent alors une meilleure et plus importante diffusion de cette connaissance de l'histoire sociale et du syndicalisme ». Cette coopération permet aux services publics d'archives « outre le fait qu'elles enrichissent leurs fonds d'archives privées, [de se faire] connaître à un public, qui, à l'occasion de ces initiatives, découvre leur rôle et l'utilité sociale des archives en général »[123].

Ainsi, malgré son retard la France parvient à développer des initiatives innovantes, tout en construisant des liens avec les professionnel·le·s à l'étranger, mais aussi avec des acteurs privés sur le territoire. La prise en compte du contexte socio-historique pour la préservation des archives du monde du travail témoigne également de l'ancrage des politiques archivistiques dans leur temps et de la dimension idéologique de celles-ci. Il semble alors pertinent d'approfondir nos connaissances autour de la fonction sociale de l'archiviste et les *ethè* auxquels il ou elle peut être confrontée.

3. L'intellectuel·le, entre fonction organisatrice et représentation

A ce moment de notre étude, il paraît intéressant de se pencher sur la notion d'intellectuel·le. En effet, les archivistes peuvent être malgré elles et eux perçu·e·s comme tel·le par les militant·e·s. Sans prétendre à l'exhaustivité, il convient alors de s'attarder sur la notion et ce qu'elle peut recouvrir. De la même manière, les archivistes peuvent également faire face à un corps professionnel qui les perçoit comme des militant·e·s, loin de la considération des normes reconnues ce dernier. Nous tenterons alors de définir le concept d'*ethos*, qui pourrait être un obstacle à l'intégration de ces archivistes parmi leurs pair·e·s.

---

[119] *Ibid,* p.34.
[120] *Ibidem,* p.35.
[121] *Ibidem,* p.35.
[122] Cette référence et les suivantes sont issues de Ramain, Charles, « Collaboration entre l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône… », art. cit., p.36.
[123] *Ibid,* p.37.

3.1. L'intellectuel·le « universel·le » ou « traditionnel·le », « spécifique » ou « organique »

Entre 1929 et 1935 Antonio Gramsci rédige ses *Cahiers de prison* alors qu'il est emprisonné par le régime fasciste. Dans les cahiers où il consigne ses réflexions politiques, il pense et définit l'intellectuel·le à travers le rôle social attribué à ce·tte dernier·e. Il n'élabore pas une « théorie des intellectuels »[124] mais en discute la fonction au fil des cahiers. Ces écrits sont fondateurs et repris tout au long du XXe siècle par les sociologues, tantôt appuyés, tantôt récusés.

3.1.1. Gramsci et l'intellectuel·le traditionnel·le ou organique

Dans son douzième cahier, Antonio Gramsci pose la problématique majeure qui selon lui empêche la réflexion autour de la catégorie de l'intellectuel·le. Il se demande ainsi si « les intellectuels sont un groupe social autonome et indépendant, ou bien [si] tout groupe social a sa propre catégorie spécialisée d'intellectuels »[125]. Pour George Hoare et Nathan Sperber, Antonio Gramsci s'attache à démontrer l'ancrage inévitable de l'intellectuel·le dans la société dans laquelle il ou elle évolue[126]. Les deux auteurs rappellent la pensée de Karl Marx qui écrivait que « les catégories de l'économie bourgeoise sont des formes de l'intellect qui ont une vérité objective, en tant qu'elles reflètent des rapports sociaux réels »[127]. Antonio Gramsci s'oppose à cette conception du rôle de l'intellectuel·le bien qu'il utilise le même présupposé selon lequel « la vie intellectuelle doit se situer nécessairement dans un champ de forces sociohistoriques, au sein duquel la lutte des classes occupe une place primordiale »[128]. Cette notion conduit Antonio Gramsci à définir deux catégories d'intellectuel·le·s. Il impute cette division aux relations qu'entretiennent ces dernier·e·s aux classes existantes. L'auteur relie l'évolution de ces deux catégories au développement du capitalisme puisqu'auparavant « pour organiser l'État, pour organiser le commerce, la classe dominante éduquait alors un type d'intellectuel déterminé »[129]. Par la suite, « l'industrie a introduit un nouveau type d'intellectuel : le technicien de l'organisation, le spécialiste de la science appliquée »[130]. Gramsci s'attache à démontrer l'importance du contexte socio-historique au sein duquel évolue l'intellectuel·le.

Si ce ou cette dernier·e n'est pas défini·e par sa production intellectuelle, il convient alors de comprendre ce qui le ou la distingue du reste de la société. Pour Antonio Gramsci, « tous les hommes sont intellectuels ; mais tous ne remplissent pas dans la société la fonction d'intellectuel »[131]. A ses yeux, la différence se joue dans la balance entre « élaboration

---

[124] Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, éd. La Découverte, Paris, 2013, p.26.
[125] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison III, Cahiers 10, 11, 12 et 13*, Gallimard, Paris, 1978, p.309.
[126] Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, *op. cit.*, p.29.
[127] Marx, Karl, *Le capital : critique de l'économie politique, Livre premier : Le procès de production du capital*, PUF, Paris, 2014, p.87.
[128] Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, *op. cit.*, p.28.
[129] Gramsci, Antonio, *Alcuni temi della questione meridionale,* 1935, p.346.
[130] *Ibid,* p.346.
[131] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison III…, op. cit.*, 1978, p.312.

intellectuelle »[132] et « effort musculaire et nerveux »[133]. Il constate effectivement que « l'erreur de méthode la plus répandue [lui] semble être celle d'avoir cherché le critère de distinction dans ce qui appartient de façon intrinsèque aux activités intellectuelles et non, au contraire, dans l'ensemble du système de rapports dans lequel celles-ci (et par conséquent les groupes qui les personnifient) viennent à se trouver dans l'ensemble général des rapports sociaux »[134]. Ainsi, l'intellectuel·le serait celui ou celle qui est défini·e par la fonction sociale qui consiste en « la production et la diffusion du savoir dans la société, par opposition à la reproduction directe des ressources matérielles qui reste l'apanage des ouvriers et des paysans »[135]. Antonio Gramsci n'intègre cependant pas les intellectuel·le·s à la classe bourgeoise, mais il les divise en *ceti*, des strates distinctes des autres classes sociales. Ainsi, tous les individus remplissant une fonction culturelle, politique ou technique, qui participent à la création, la diffusion ou la reproduction d'une certaine « vision du monde », d'un « climat culturel » entrent dans ces *ceti*.

Antonio Gramsci s'attèle à définir l'intellectuel·le organique, toujours en lien avec le contexte socio-historique. En effet, à ses yeux, « tout groupe social, qui naît sur le terrain originaire d'une fonction essentielle dans le monde de la production économique, se crée en même temps, de façon organique, une ou plusieurs couches d'intellectuels »[136]. Ces dernier·e·s sont doté·e·s d'un rôle précis, à savoir de construire pour le groupe social « homogénéité et conscience de sa fonction, non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et politique »[137]. Cet·te intellectuel·le organique se constitue alors comme « l'autoconscience culturelle, l'autocritique de la classe dominante »[138]. George Hoare et Nathan Sperber donnent l'exemple de « la bourgeoisie de la révolution industrielle [qui] a suscité à ses côtés des intellectuels organiques en la personne de techniciens, de gestionnaires, de conseillers, d'avocats, etc., tous auxiliaires du processus de production »[139]. Les auteurs expliquent que « cette bourgeoisie, dans son triomphe graduel sur les anciennes classes aristocratiques lors du "long XIXe siècle" européen, a vu sa trajectoire vers les sommets accompagnée par plusieurs générations d'écrivains, journalistes, hommes politiques, qui constituèrent les élites politiques et culturelles de ce monde bourgeois en voie de formation »[140]. En somme, l'intellectuel·le organique émerge en parallèle d'une nouvelle classe, pour laquelle il ou elle joue une fonction organisatrice.

---

[132] *Ibid,* p.345.
[133] *Ibidem,* p.345.
[134] *Ibidem,* p.312.
[135] Cette référence et les suivantes sont issues de Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, *op. cit.*, p. 27.
[136] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison III…, op. cit.*, p.309.
[137] *Ibid,* p.309.
[138] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison I, Cahiers 1, 2, 3, 4, 5*, Gallimard, Paris, 1996, p.472.
[139] Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, *op. cit.*, p. 28.
[140] Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, *op. cit.*, p. 28.

Afin de définir la catégorie des intellectuel·le·s traditionnel·le·s, Antonio Gramsci évoque des « tas de sédimentation passives »[141] qu'il induit à « des phénomènes tels que la saturation et la fossilisation du personnel d'État »[142]. George Hoare et Nathan Sperber citent l'exemple de « la pléthore de petits intellectuels ruraux, notaires, bureaucrates, intellectuels de pharmacie de village »[143]. Ceux-ci sont « considérables numériquement, mais soumis à l'État nordiste […] et aux propriétaires terriens ». Ces intellectuel·le·s traditionnel·le·s sont qualifié·e·s de « grands intellectuels », en ce qu'ils et elles disposent d'une « influence culturelle immense » à l'instar de Giustino Fortunato ou Benedetto Croce. Aux yeux d'Antonio Gramsci « ces diverses catégories d'intellectuels traditionnels éprouvent avec un "esprit de corps" le sentiment de leur continuité historique ininterrompue et de leur "qualification", ils se posent comme autonomes et indépendants du groupe social dominant ; cette autoposition n'est pas sans avoir des conséquences dans le domaine idéologique et politique »[144]. Ces intellectuel·le·s se perçoivent comme les héritier·e·s d'une tradition historique, qui traverse les âges indépendamment des régimes successifs. Ils et elles se pensent donc comme indépendant·e·s du pouvoir en place, et au-dessus du contexte historique et politique qui est le leur.

3.1.2. L'intellectuel·le universel·le ou spécifique d'après Foucault

Michel Foucault dans un article intitulé *La fonction politique de l'intellectuel* s'attache à étudier les évolutions qu'a connues la place de l'intellectuel·le dans la société. Celui ou celle-ci ne travaillerait plus sur « l'universel » mais sur un secteur précis. Il ou elle serait alors situé·e par sa condition professionnelle ou ses conditions de vie[145].

Pour Foucault, ce passage de l'universel au spécifique aurait permis aux intellectuel·le·s de gagner « à coup sûr une conscience beaucoup plus immédiate et concrète des luttes ». Ils et elles se seraient rapproché·e·s du prolétariat pour deux raisons selon l'auteur. D'abord, « parce qu'il s'agissait de luttes réelles, matérielles, quotidiennes » et ensuite « parce qu'ils rencontraient souvent, mais dans une autre forme, le même adversaire que le prolétariat, la paysannerie ou les masses : les multinationales, l'appareil judiciaire et policier, la spéculation immobilière ». Les différentes catégories d'intellectuel·le·s spécifiques peuvent, suite à cette métamorphose, échanger pour contribuer à « une politisation globale des intellectuels »[146]. A ses yeux, « l'intellectuel relève d'une triple spécificité : la spécificité de sa position de classe (petit bourgeois au service du capitalisme, intellectuel « organique » du prolétariat) ; la spécificité de ses conditions de vie et de travail, liées à sa condition d'intellectuel (son domaine de recherche, sa place dans un laboratoire, les exigences économiques ou politiques auxquelles

---

[141] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison V, Cahiers 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29*, Gallimard, Paris, 1992, p.179.
[142] *Ibid,* p.179.
[143] Cette référence et les suivantes sont issues de Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, *op. cit.*, p. 29.
[144] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison III…, op. cit.*, 1978, p.311.
[145] Foucault, Michel, Dits et écrits III, 1976-1979, Gallimard, Paris, 1994, p.109.
[146] *Ibid,* p. 110.

il se soumet ou contre lesquelles il se révolte, à l'université, à l'hôpital, etc.) ; enfin, la spécificité de la politique de vérité dans nos sociétés »[147].

Foucault relie l'apparition du modèle d'intellectuel·le spécifique à l'intervention du physicien atomiste Oppenheimer, qui était universelle en ce que le risque atomique concernait l'humanité toute entière, et spécifique en ce que le scientifique « avait un rapport direct et localisé avec l'institution et le savoir scientifique »[148]. La rupture majeure pour Foucault constitue en ce que « pour la première fois, […] l'intellectuel a été poursuivi par le pouvoir politique, non plus en fonction du discours général qu'il tenait, mais à cause du savoir dont il était détenteur : c'est à ce niveau-là qu'il constituait un danger politique »[149]. Foucault révèle ainsi un changement profond en ce qui concerne le rôle de l'intellectuel·le. Bien que celui ou celle-ci ait toujours été défini par sa fonction de production de savoirs, c'est la nature même de ces savoirs qui posait à présent problème à la classe dominante.

Ainsi, alors que la figure de l'intellectuel·le universel·le s'était construite autour de notions telles que le droit, l'équité et la justice, justes « en raison et en nature »[150], l'intellectuel·le spécifique « dérive d'une toute autre figure, non plus le « juriste-notable » mais le « savant-expert » ». Le risque pour ces intellectuel·le·s selon Foucault serait « de se laisser manipuler par des partis politiques ou des appareils syndicaux menant [des] luttes locales ».

3.2. Rôles et fonctions de l'intellectuel·le

Antonio Gramsci considère que le rôle majeur de l'intellectuel·le demeure celui d'organisateur et organisatrice politique, capable de construire l'homogénéité culturelle de sa classe. A ses yeux, « l'élément populaire "sent", mais il ne comprend ou ne sait pas toujours. L'élément intellectuel "sait", mais il ne comprend pas toujours, et surtout il ne "sent" pas toujours. Les deux extrêmes sont par conséquent la pédanterie et le philistinisme d'un côté, la passion aveugle et le sectarisme de l'autre »[151]. Antonio Gramsci applique son raisonnement à l'exemple du parti politique. Il remarque que le parti est parfois une manière pour certains groupes sociaux « d'élaborer leur catégorie d'intellectuels organiques »[152]. De manière plus générale, Gramsci considère que « le parti politique réalise la soudure entre les intellectuels organiques d'un groupe – le groupe dominant – et les intellectuels traditionnels »[153]. L'auteur définit également l'éducation comme « l'activité vivante de transmission des savoirs, de la culture en tant qu'à la fois héritée du passé et réactualisée par la pratique »[154]. Cette activité

---

[147] Foucault, Michel, *Dits et écrits III*, 1976-1979, Gallimard, Paris, 1994, p. 113.
[148] *Ibid*, p.110.
[149] *Ibid*, p.110.
[150] Cette référence et les suivantes sont issues de Foucault, Michel, *Dits et écrits III, 1976-1979*, *op. cit.*, p. 111.
[151] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison III…,* op. cit., p.299.
[152] *Ibid,* p.317.
[153] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison III…,* op. cit., p. 318.
[154] Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, *op. cit.*, p. 37.

est alors primordiale pour la classe que l'intellectuel·le doit organiser. L'éducation constitue un processus de transmission révolutionnaire qui doit se poursuivre tout au long de la vie.

L'intellectuel·le serait également doté d'une fonction représentative. Edward W. Said, attaché à la vision d'Antonio Gramsci sur les intellectuel·le·s insiste sur le fait que « l'intellectuel est précisément doté d'une faculté de représenter, d'incarner, d'exprimer un message, une vision, une position, une philosophie ou une opinion devant – et pour – un public »[155]. Pour ce faire, l'intellectuel·le « s'est engagé à poser publiquement les questions qui dérangent, à affronter l'orthodoxie et le dogme (et non à les produire), quelqu'un qui n'est pas enrôlable à volonté par tel gouvernement ou telle grande entreprise et dont la raison d'être est de représenter toutes les personnes et tous les problèmes systématiquement oubliés ou laissés pour compte »[156]. Edward W. Said définit le rôle de l'intellectuel·le, qui ne peut combattre « la politique de représentation de masse […] qu'en contestant les images, les comptes rendus officiels ainsi que les justifications émanant du pouvoir et mises en circulation par des médias de plus en plus puissants »[157].

L'auteur soulève les obstacles auxquels doit faire face l'intellectuel·le, et notamment la professionnalisation qui sacralise la compétence. Pour lui, « il n'y a certes rien à redire contre la compétence en soi, mais, lorsqu'elle en arrive au point de faire perdre de vue tout ce qui lui est extérieur et de sacrifier la culture générale au profit de jugements et d'idées canoniques, cette compétence-là ne vaut pas le prix dont on la paie »[158]. Un deuxième obstacle majeur est l'expertise, accordée par une autorité compétente qui définit le « bon langage », les « bonnes références », ou le « bon territoire » que l'intellectuel·le doit occuper[159]. La reconnaissance de l'expertise ne permet pas à l'intellectuel·le remettre en cause l'autorité ou l'institution qui lui a reconnu cette qualité. Pour Edward W. Said, la meilleure solution réside dans l'amateurisme, puisqu'un amateur est « quelqu'un qui considère qu'être un membre pensant et engagé d'une société l'autorise à soulever des questions d'ordre moral, y compris au sujet des activités les plus techniques et professionnelles »[160]. L'auteur rappelle que « tout intellectuel a un public et des mandants »[161] mais que « la question est de savoir si ce public est là pour être conforté, client à satisfaire ou pour être défié, poussé à l'opposition ouverte et mobilisé dans le sens d'une plus grande participation démocratique à la société »[162].

Au cours d'un entretien avec Gilles Deleuze, Michel Foucault précise que le rôle de l'intellectuel·le « n'est plus de se placer "un peu avant ou un peu à côté" pour dire la vérité muette de tous ; c'est plutôt de lutter contre les formes de pouvoir là où il en est à la fois l'objet

---

[155] Said, Edward W., *Des intellectuels et du pouvoir*, Éditions du Seuil, Paris, 1998, p.27.
[156] *Ibid,* p.27.
[157] *Ibidem,* p.37.
[158] *Ibidem,* p.92.
[159] *Ibidem,* p.93.
[160] *Ibidem,* p.98.
[161] *Ibidem,* p.99.
[162] Said, Edward W., *Des intellectuels et du pouvoir*, Éditions du Seuil, Paris, 1998, p. 99.

et l'instrument : dans l'ordre du "savoir", de la "vérité", de la "conscience", du "discours" »[163]. Dans un entretien avec José, un ouvrier de l'usine Renault à Billancourt, Michel Foucault suggère que « le savoir d'un intellectuel est toujours partiel par rapport au pouvoir ouvrier »[164]. Le philosophe partage la conception de la fonction représentative de l'intellectuel·le. Jean-Paul Sartre fait de même puisque selon lui, pour l'intellectuel·le « il n'y a pas tant à parler qu'à essayer, par les moyens qui sont à sa disposition, de donner la parole au peuple »[165].

Tous en conviennent, il est nécessaire pour l'intellectuel·le de « dire la vérité au pouvoir »[166]. Foucault se propose d'étudier le concept de vérité, et rappelle qu'elle « n'est pas hors pouvoir ni sans pouvoir »[167]. Il définit ensuite « l'économie politique de la vérité », qu'il caractérise par cinq éléments. D'abord, il établit que « la "vérité" est centrée sur la forme du discours scientifique et sur les institutions qui le produisent » et que celle-ci « est soumise à une constante incitation économique et politique ». Pour Foucault, la vérité « est l'objet, sous des formes diverses, d'une immense diffusion et consommation » et « est produite et transmise sous le contrôle non pas exclusif mais dominant de quelques grands appareils politiques ou économiques ». Il conclut en soulignant que la vérité « est l'enjeu de tout un débat politique et de tout un affrontement social ». Foucault résume sa conception de l'économie politique de la vérité en avançant qu' « il y a un combat "pour la vérité" ou du moins "autour de la vérité", étant entendu, encore une fois, que par vérité [il] ne veu[t] pas dire "l'ensemble des choses vraies qu'il y a à découvrir ou à faire accepter", mais "l'ensemble des règles selon lesquelles on partage le vrai du faux et on attache au vrai des effets spécifiques de pouvoir"; étant entendu aussi qu'il ne s'agit pas d'un combat "en faveur" de la vérité, mais autour du statut de la vérité et du rôle qu'elle économico-politique qu'elle joue ».

3.3. L'*ethos* et la carrière militante

Bernard Zarca définit l'*ethos* comme « un ensemble de schèmes de pensées, de prédispositions, de valeurs implicites, car allant de soi, et se réalisant dans toute pratique sans qu'il soit besoin que celle-ci se conforme à une norme. L'*ethos*, produit des conditions objectives, assure le passage de l'inertie matérielle de celles-ci à la pratique de cet animal symbolique qu'est l'homme en façonnant son être social »[168]. Il introduit ainsi que l' « idéologie est un produit de l'*ethos* face à une certaine situation historique ». Cette idéologie « suppose des moyens d'expression et de diffusion, des lieux de discours, toutes conditions nécessaires à son efficacité historique »[169]. L'idéologie se différencie donc par le fait qu'elle ne se donne à voir que dans une formation discursive et dans le fait qu' « elle ne se construit et ne se transforme que dans ses

---

[163] Foucault, Michel, *Dits et écrits II*, *1970-1975,* Gallimard, Paris, 1994, p. 308.
[164] *Ibid,* p. 422.
[165] Sartre, Jean-Paul, *Situations 10*, Gallimard, Paris, 1976, p. 56.
[166] Said, Edward W., *Des intellectuels et du pouvoir*, *op. cit.*, p.101.
[167] Cette référence et les suivantes sont issues de Foucault, Michel, *Dits et écrits III, 1976-1979*, *op. cit.*, p. 112.
[168] Cette référence et la suivante sont issues de Zarca, Bernard, « Idéologies et ethos de classe », *L'Homme et la société*, vol. 41, n° 1, 1976, p.114.

rapports avec d'autres idéologies ». Dominique Maingueneau remarque que « chaque prise de parole engage à la fois une prise en compte des représentations que se font l'un de l'autre les partenaires, mais aussi la stratégie de parole d'un locuteur qui oriente le discours de façon à se façonner à travers lui une certaine identité »[170].

Bernard Zarca définit alors l'idéologie dominante d'une formation sociale comme « celle de la classe possédant les moyens matériels et symboliques de domination économique et politique qu'elle mettra au service de son front idéologique »[171]. Ainsi, une idéologie ne fonctionne pas seule, en totale autonomie, mais ne donne à se comprendre « que dans ses rapports avec d'autres idéologies » et dans un contexte historique défini. Pour l'auteur, une idéologie est également définie par son rapport aux autres idéologies. Ainsi, « l'idéologie dominante en tant que celle-ci est celle de la classe qui impose au reste de la société les cadres institutionnels dans lesquels se déroule la lutte politique, et par rapport à laquelle doit se construire l'idéologie révolutionnaire »[172]. Par conséquent, l'auteur remarque qu' « une idéologie guide, oriente les pratiques de classe relatives à un champ ainsi circonscrit »[173]. Il sous-entend par champ des espaces « au sein desquels s'affrontent en un débat d'idées entre spécialistes, qui ne prend sens que par ses retombées, et en des luttes quotidiennes, des idéologies adverses ».

Bien que l'auteur reconnaisse que les idéologies puissent varier dans leur « thématique, [leurs] orientations »[174], il admet « la constance de certaines *idées-force* qui traversent toutes ses productions discursives, en sont comme les vertèbres, et ne sont pas affectées par les variations tactiques du discours ».

Pour Bernard Zarca, l'*ethos* soit « le langage du corps qui peut accompagner le discours idéologique […] n'est pas, lui-même, porteur d'une idéologie »[175]. Dominique Maingueneau, lui, souligne que « l'*ethos* proprement rhétorique, le premier emploi, est lié à l'énonciation même, et non à un savoir extradiscursif sur le locuteur »[176]. Ainsi, « l'*ethos* se montre dans l'acte d'énonciation, il ne se dit pas dans l'énoncé. Il reste par nature au second plan de l'énonciation : il doit être perçu, mais ne pas faire l'objet du discours »[177]. Il rappelle tout de même qu' « il en va autrement dans le domaine politique, par exemple, où la plupart des locuteurs, constamment présents sur la scène médiatique, sont associés à un type d'*ethos* que chaque énonciation peut confirmer ou infirmer ».

Bernard Zarca souligne cependant qu' « opposer discours et pratique pour ne chercher les idéologies que dans les pratiques […] c'est trop vite oublier que ce qui est dit, non point

---

[170] Maingueneau, Dominique, « Problèmes d'ethos », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°113-114, 2002, p.58.
[171] Cette référence et la suivante sont issues de Zarca, Bernard, « Idéologies et ethos de classe », art.cit., p.116.
[172] *Ibid,* p.124.
[173] Cette référence et la suivante sont issues de Zarca, Bernard, « Idéologies et ethos de classe », art.cit., p.125.
[174] Cette référence et la suivante sont issues de Zarca, Bernard, « Idéologies et ethos de classe », art.cit., p.118.
[175] *Ibid,* p.123.
[176] Maingueneau, Dominique, « Problèmes d'ethos », art.cit. p.57.
[177] Cette référence et la suivante sont issues de Maingueneau, Dominique, « Problèmes d'ethos », art.cit., p.58.

parole qui monte au ciel comme une fumée, mais dit avec toute la force que confère le pouvoir, et qui s'inculque, a, à ce titre, une efficacité propre ; c'est trop vite oublier, aussi, que les pratiques discursives sont partout, qu'elles accompagnent le faire : une mesure économique n'est pas seulement un ordre à effectuer matériellement, elle s'accompagne d'un discours »[178]. Dominique Maingueneau rappelle dans ce cadre que le discours n'est pas nécessairement oral mais aussi écrit, et qu'il possède alors « une "vocalité" spécifique qui permet de le rapporter à une caractérisation du corps de l'énonciateur (et non, bien entendu, du corps du locuteur extradiscursif), à un "garant" qui à travers son "ton" atteste ce qui est dit »[179]. L'auteur prend l'exemple de discours dont l'énonciateur est effacé, à l'instar des textes scientifiques ou juridiques. Dans ce cas, « le garant, au-delà de l'être empirique qui a matériellement produit le texte, est une entité collective (les savants, les hommes de loi...), eux-mêmes représentants d'entités abstraites (la Science, la Loi...) dont chaque membre est censé assumer les pouvoirs dès qu'il prend la parole »[180]. Ce garant permet alors l'association d'un « monde éthique » de « neutralité », d' « objectivité », d' « impartialité »[181].

Conclusion de la première partie

La réflexion autour des archives du monde du travail et plus particulièrement autour des archives syndicales n'est pas des plus aisée en ce qu'elle fait intervenir des acteurs qui n'ont pas l'habitude de dialoguer entre eux. En effet, bien que des fonds syndicaux soient déjà entrés depuis un certain temps dans les services publics d'archives, il demeure délicat pour l'archiviste d'appréhender sa place entre ce qui est préconisé par les normes et règlements et les volontés des militant·e·s. Le retard de la réflexion autour des archives du monde du travail n'est pas seulement le fait de l'État, mais aussi celui des producteurs eux-mêmes. Les années 1980, fondamentales pour l'intégration des archives du monde du travail dans les services publics, le sont tout autant pour la prise de conscience des militant·e·s concernant leurs propres archives. Certains syndicats choisissent alors de se doter de leur propre service, les rendant responsables de l'ensemble de la chaîne archivistique, du conseil au producteur à la valorisation des fonds. La position des archivistes de ces services paraît alors complexe, entre attentes professionnelles, correspondant aux normes reconnues par son corps professionnel, et attentes militantes, liées au caractère singulier des archives syndicales. A l'instar de ses pair·e·s, le discours de l'archiviste d'un syndicat produit de l'idéologie entre préservation des traces de l'expérience syndicale et formation des nouvelles et nouveaux militant·e·s.

Cet état de l'art nous a permis d'éclaircir un certain nombre de points, mais a aussi soulevé des questions. Parmi elles, quel est le rôle de l'archiviste pour la préservation et la valorisation de l'histoire d'un syndicat ? De quelles manières l'implication de l'archiviste dans la

---

[178] Zarca, Bernard, « Idéologies et ethos de classe », art.cit., p.129.
[179] Maingueneau, Dominique, « Problèmes d'ethos », art.cit. p.61.
[180] *Ibid,* p.64.
[181] *Ibidem,* p.64.

gestion des archives courantes et intermédiaires permet le renouvellement de l'activité militante ? Enfin, comment un enjeu des plus contemporains, notamment en raison de la crise sanitaire, tels que l'archivage électronique suscite-il la réflexion des archivistes lié·e·s à un syndicat ? Toutes ces questions ne peuvent trouver de réponses à travers une seule étude théorique. C'est pourquoi nous tenterons d'y répondre en prenant un cas pratique, concret, celui des archives de Fédérations syndicales CGT.

Bibliographie

1. Archivistique

1.1. Archivistique théorique et pratique

Chave, Isabelle (dir.), *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, Association des archivistes français, 3e édition, Paris, 2012, 324 p.

Cottin, Michel, et Dargaud, Stéphanie, « Des archivistes et des normes », *La Gazette des archives*, n°228, 2012, p. 23-31.

Dhérent, Catherine, « La normalisation dans les Archives », *Archives*, vol. 31, n° 3, 2000, p. 27.

Favier, Jean (dir.), *La pratique archivistique française,* Archives nationales, Paris, 2008, 606 p.

Grailles, Bénédicte, et Ducol, Laurent, « Les enjeux de la normalisation dans les services d'archives », *La Gazette des archives*, n°228, 2012, p. 9-22.

Grailles, Bénédicte, Marcilloux, Patrice, Neveu, Valérie et Sarrazin (dir.), Véronique, *Les dons d'archives et de bibliothèques*, Presses universitaires de Rennes, 2018, 234 p.

Gueit-Montchal, Lydiane (dir.), *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, Association des archivistes français, 4e édition, Paris, 2020, 348 p.

Jules, Arnaud, « Une politique de gestion des documents d'activité pour une gouvernance documentaire stratégique », *La Gazette des archives*, n°228, 2012, p. 153-71.

Lacousse, Magali, « Les associations face à leurs archives : protection ou diffusion ? », *La Gazette des archives*, n°201, 2006, p. 101-10.

Lemay, Yvon et Gagnon-Arguin, Louise (dir), *L'archiviste : Constructeur, gardien et communicateur - Mélanges en hommage à Jacques Grimard (1947-27)*, Presses de l'Université du Québec, 2009, 418 p.

Nougaret, Christine (dir.) et Éven, Pascal, *Les archives privées, manuel pratique et juridique*, Association des archivistes français, Paris, 2007, 204 p.

Zuber, Henri (dir.), *Archives privées, un patrimoine méconnu : petit guide à l'usage des propriétaires*, Association des archivistes français, Paris, 2005, 46 p.

1.2. Archives du monde du travail

Archives départementales de Seine-Saint-Denis, *Les archives en quelques dates*, [en ligne], https://archives.seinesaintdenis.fr/Infos-pratiques/p76/Qui-sommes-nous (consulté le 12 mai 2021).

Archives nationales du monde du travail, *Présentation de la section des archives d'entreprise*, [en ligne], https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_028030 (consulté le 23 avril 2021).

Bosman, Françoise, *Les Archives nationales du monde du travail à Roubaix : un héritier majeur de la matrice parisienne,* [en ligne], disponible sur https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/Qui-sommes-nous/Histoire-de-l-institution (consulté le 18 avril 2021), 7 p.

Braibant, Charles, *Les archives de la richesse française*, Direction des archives de France, Paris, 1958, 8 p.

Cavignac, Jean, « Des archives à sauver : les archives contemporaines du mouvement ouvrier », *La Gazette des archives*, n°98, 1977, p. 155-158.

Cavignac, Jean, « Les archives des syndicats et mouvements ouvriers *», La Gazette des archives*, n°115, 1981, p. 252-254.

Favier, Jean (dir.), *Les archives du monde du travail, Actes du XXXIIIe congrès des archivistes français,* Archives nationales, Paris, 1995, 197 p.

Institut international d'histoire sociale, *Présentation de l'Institut international d'Histoire sociale*, http://www.iisg.nl/instfr.php (consulté le 26 avril 2021).

Lamard, Pierre, dir., *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Picard, Paris, 2009, 270 p.

Lebrigand, Yvette, « Le Centre des archives du monde du travail », *La Gazette des archives*, n°168 1995, p. 50-57.

Leménorel, Alain, « Les archives du monde du travail : une affaire classée ? », *La Gazette des archives*, n° 168, 1995, p. 74-87.

Mérel, Thierry, « Le Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale (CODHOS) », *La Gazette des archives*, n°221, 2011, p. 117-119.

Nougaret, Roger (dir.), *Guide des services d'archives des entreprises et organismes du monde du travail*, Association des archivistes français, Paris, CNRS, 1998, 275 p.

Saupin, Guy, Morice, Jean-René et Vivier, Nadine (dir.), *Les nouveaux patrimoines en Pays de la Loire*, Presses universitaires de Rennes, 2013, 755 p.

1.3. Archives syndicales et histoire du mouvement ouvrier

« Labour and trade union archives », *Archivum*, vol. XXVII, 1980, 190 p.

Conraud, Jean-Michel, *« Sauvons les archives syndicales », Présence CFDT*, n° 36, Metz, 1983, 37 p.

Cuerq, Ségolène, *L'émergence des archives du monde du travail en France*, mémoire de master Archives, Angers, 2011, 100 p.

Duchein, Michel, « Les archives des syndicats et du mouvement ouvrier en France », *Etudes d'archivistique 1957-1992, par Michel Duchein,* Association des archivistes français, Paris, 1992, p.171-185.

Henrisey, Christian, *Postiers en grèves 1906-1909*, CE Sud Est PTT, Paris, 1995, 265 p.
La CGT et le mouvement syndical, éditions de la CGT, Paris, 1925, 700 p.

Larané, André, *28 septembre 1864, Fondation de la Ière Internationale*, [en ligne], https://www.herodote.net/28_septembre_1864-evenement-18640928.php (consulté le 11 mai 2021).

Larané, André, *28 mai 1871, Fin sanglante de la Commune*, [en ligne], https://www.herodote.net/28_mai_1871-evenement-18710528.php (consulté le 11 mai 2021).

Noyer, Manuella, « Le Centre d'histoire du travail de Nantes et les archives de militants syndicaux », *La Gazette des archives*, n° 221, 2011, p. 103-15.

Rubin, Pascale, « Les archives de Force Ouvrière et le centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO », *La Gazette des archives*, n°221, 2011, p. 39-43.

Varin, Jacques, *Les hommes du métal*, Fédération des travailleurs de la métallurgie, Paris, 1986, 283 p.

2. Archives et militantisme

2.1. Éthos militant et éthos de classe

Giovaninetti, Marc, *La Seine-Saint-Denis, département communiste : sociologie politique et élus des premiers conseils généraux*, [en ligne], https://ahmo93.fr/histoire-de-la-seine-saint-denis/la-seine-saint-denis-departement-communiste-sociologie-politique-et-elus-des-premiers-conseils-generaux/ (consulté le 12 mai 2021).

Fillieule, Olivier, et Pudal, Bernard, « Sociologie du militantisme. », *Penser les mouvements sociaux*, éd. La Découverte, Paris, 2010, p. 163-84.

Fillieule, Olivier, « La sociologie de l'action protestataire en France », *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2017, p. 139-66.

Fillieule, Olivier, « Carrière militante », *Dictionnaire des mouvements sociaux, 2e édition mise à jour et augmentée,* Presses de Sciences Po, Paris, 2020, p. 91.

Maingueneau, Dominique, « Problèmes d'ethos », *Pratiques*, vol. 113, n° 1, 2002, p. 55-67.

Zarca, Bernard, « Idéologies et ethos de classe », *L'Homme et la société*, vol. 41, n° 1, 1976, p. 111-36.

2.2. Rôle et fonction de l'intellectuel

Bourdieu, Pierre, *Contre-feux 2 : pour un mouvement social européen*, Raisons d'agir, Paris, 2001, 108 p.

Bourdieu, Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris, 1992, 670 p.

Foucault, Michel, *Dits et écrits II*, *1970-1975,* Gallimard, Paris, 1994, 837 p.

Foucault, Michel, *Dits et écrits III, 1976-1979*, Gallimard, Paris, 1994, 835 p.

Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison*, Gallimard, Paris, 1991-1996.

Hoare, George, et Sperber, Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, éd. La Découverte, Paris, 2013, 125 p.

Said, Edward W., *Des intellectuels et du pouvoir*, Éditions du Seuil, Paris, 1998, 139 p.

Sartre, Jean-Paul, *Situations 8*, Gallimard, 1972, 481 p.

Sartre, Jean-Paul, *Situations 10*, Gallimard, Paris, 1976, 226 p.

3. Instituts CGT d'histoire sociale

Bressol, Élyane, Goncalves, Myriam et Mazet, Aurélie, « Valorisation de l'histoire du mouvement social, notamment celle de la Confédération générale du travail (CGT) et de ses archives : les objectifs de l'Institut CGT d'histoire sociale », *La Gazette des archives*, vol. 221, n° 1, 2011, p. 21-32.

Pigenet, Michel, « L'Institut CGT d'Histoire sociale (1982-2002) : entre exigences historiennes, impératifs d'organisation et démarche identitaire », *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine,* Andrieu, Claire, sous la direction de, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 241-51.

Ramain, Charles, « Collaboration entre l'Institut CGT d'histoire sociale du Rhône et les Archives municipales de Lyon… Tout le monde est gagnant », *La Gazette des archives*, vol. 221, n° 1, 2011, p. 33-37.

État des sources

1. Sources écrites et imprimées

1.1. Sources légales, réglementaires et administratives

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.
Code du patrimoine, Livre II sur les archives.
Code de commerce, Livre VI sur les difficultés des entreprises.
Code civil, Livre II sur les biens et les différentes modifications de la propriété.

Direction des Archives de France, *Recueil des lois et règlements relatifs aux Archives, 1958 - 1988*, tome II, Paris, La Documentation française, 1988, 1175 p.

Loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) concernant l'organisation des archives établies auprès de la représentation nationale.
Circulaire AD 66-16 du 30 avril 1966, qui reprend la circulaire du ministre de l'Industrie datée du 18 avril 1966.
Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives.
Loi n° 82-155 du 11 février 1982 de nationalisation.
Circulaire SD/AD 68 du 2 septembre 1983 sur les archives du monde du travail.
Loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises.
Loi n°64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne.

Statuts de la CGT adoptés au congrès de Limoges en 1895.
Charte d'Amiens, adoptée en 1906 par la CGT.
Statuts adoptés au 51e congrès de la CGT.

1.2. Revues

Les Cahiers de l'Institut, Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des cheminots, 1998-2021.

Le Relais, Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des activités postales et de télécommunication, 2015-2021.

Les Cahiers d'histoire de la métallurgie, Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, 2001-2021.

Mémoires d'avenir, Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des services publics, 2016-2019.

1.3. Articles

Entretien avec Georges Mouradian, [en ligne], http://el.enc.sorbonne.fr/mai68/index841.html (consulté le 12 mai 2021).

Fédération CGT des cheminots, *1950-2000 : voyage dans les Unes de la Tribune des cheminots*, [en ligne], https://archives.cheminotcgt.fr/galerie-virtuelle?exhibition_id=24#1950-2000-voyage-dans-les-unes-de-la-tribune-des-cheminots (consulté le 6 mai 2021).

Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des cheminots, *Le mouvement syndical CGT chez les cheminots*, [en ligne], https://www.ihs.cheminotcgt.fr/histoires-et-reperes/le-mouvement-syndical-cgt-chez-les-cheminots/ (consulté le 11 mai 2021).

Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des mines et énergies, *Présentation*, [en ligne], https://ufictfnme.fr/linstitut-dhistoire-sociale-mines-energie/ (consulté 30 avril 2021).
Fédération CGT des services publics, repères chronologiques, [en ligne], https://www.cgtservicespublics.fr/outils/Accueil_nouv_synd/Doc_utiles/Histoire_de_la_CGT.pdf (consulté le 11 mai 2021).

Fédération CGT des services publics, [en ligne], *Syndicalisme, pouvoirs et politiques dans les services publics territoriaux, XXe-XXIe siècles*, https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/l-institut-d-histoire-sociale/colloque-syndicalisme-pouvoirs-et-politiques-dans-les-services-publics/ (consulté le 6 mai 2021).

Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie, *Qui sommes-nous ?*, [en ligne], https://ftm-cgt.fr/qui-sommes-nous/ (consulté le 11 mai 2021).

Université de Bourgogne, Biographie de Serge Wolikow, [en ligne], http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/chercheurs/wolikow/serge_wolikow.html (consulté le 6 mai 2021)

2. Sites internet

2.1. Sites institutionnels

Archives départementales de Seine-Saint-Denis, disponible sur https://archives.seinesaintdenis.fr/ (consulté le 12 mai 2021).

Archives nationales du monde du travail, disponible sur https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/ (consulté le 30 avril 2021).

Légifrance, disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/ (consulté le 30 avril 2021).

Légilux, disponible sur http://legilux.public.lu/ (consulté le 17 mai 2021).

2.2. Autres sites

Institut international d'histoire sociale, disponible sur http://www.iisg.nl/instfr.php (consulté le 26 avril 2021).

Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des cheminots, disponible sur https://www.ihs.cheminotcgt.fr/ (consulté le 30 avril 2021).

Compte twitter des archives de l'Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des cheminots, disponible sur https://twitter.com/ACheminots (consulté le 30 avril 2021).

Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des activités postales et de télécommunication, disponible sur http://www.ihscgtfapt.fr/ (consulté le 30 avril 2021).

Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, disponible sur https://ftm-cgt.fr/histoire-sociale-de-la-metallurgie-ihs/ (consulté le 30 avril 2021).

Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des services publics, disponible sur https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/l-institut-d-histoire-sociale/ (consulté le 30 avril 2021).

Page Facebook de l'Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des mines et énergies, disponible sur https://www.facebook.com/IHSME (consulté le 30 avril 2021).

3. Enquête orale

L'enquête orale avait pour objectif de nous permettre de recueillir les propos, d'abord, des archivistes des fédérations que nous étudions. Cela nous a permis d'aborder leur parcours universitaire et professionnel, leur place au sein de la fédération et de l'IHS ainsi que leurs relations avec certains acteurs. Cet entretien a également rendu possible de mettre en exergue la manière dont ils et elles réalisaient concrètement leurs missions ainsi que leur vision de leur rôle en tant qu'archiviste d'une fédération syndicale. Les inventaires chronothématiques de ces entretiens constituent l'annexe 1.

Ensuite, notre enquête avait pour but d'entrevoir les archives au prisme de différents acteurs. Les archivistes interrogé·e·s, nous avons pu nous entretenir avec deux présidents d'IHS. Nous avons choisi de contacter les présidents de l'IHS de la fédération des cheminots ainsi que de l'IHS de la fédération des services publics, respectivement plus ancien et plus récent des instituts. Les présidents disposent d'un rôle particulier dans le travail autour de l'histoire de leur fédération, tout en ayant auparavant tenu des mandats fédéraux. Nous entretenir avec eux a permis de comprendre davantage la position de militant·e·s politiques reconnu·e·s comme tel·le·s sur la conservation de leurs archives ainsi que le rôle prêté à l'archiviste. Les inventaires chronothématiques de ces entretiens constituent l'annexe 2.

3.1. Archivistes

L'entretien avec Madame Line Boyer a été réalisé le 8 mars 2021, il dure 45 minutes et 47 secondes. L'entretien s'est déroulé au téléphone. Madame Boyer a été archiviste de la Fédération des services publics entre sept et huit ans, jusqu'en 2019.

L'entretien avec Madame Caroline Chalier a été réalisé le 11 mars 2021, il dure 1 heure 6 minutes et 19 secondes. L'entretien s'est déroulé au siège de la Fédération. Madame Chalier est archiviste de la Fédération CGT des cheminots, pour laquelle elle travaille depuis 2012.

L'entretien avec Monsieur Benoit Delfolie a été réalisé le 11 mars 2021, il dure 1 heure 57 minutes et 45 secondes. L'entretien s'est déroulé au siège de la Fédération. Monsieur Delfolie est archiviste de la Fédération CGT des activités postales et de télécommunication, pour laquelle il travaille depuis 2006.

L'entretien avec Monsieur Emeric Tellier a été réalisé le 12 mars 2021, il dure 1 heure 7 minutes et 13 secondes. L'entretien s'est déroulé à la Maison des métallos. Monsieur Tellier est archiviste de la Fédération CGT de la métallurgie, pour laquelle il travaille depuis 2014.

L'entretien avec Madame Tatiana Sagatni a été réalisé le 12 mars 2021, il dure 55 minutes et 18 secondes. L'entretien s'est déroulé au siège de la Fédération. Madame Sagatni est archiviste de la Fédération CGT des mines et énergies, pour laquelle elle travaille depuis 2018.

3.2. Présidents d'un IHS fédéral

L'entretien avec Monsieur Philippe Coanet a été réalisé le 2 avril 2021, il dure 36 minutes et 6 secondes. L'entretien s'est déroulé en visioconférence. Monsieur Coanet est président de l'IHS de la Fédération des Services publics depuis 2015.

L'entretien avec Monsieur Thierry Roy a été réalisé le 6 avril 2021, il dure 40 minutes et 20 secondes. L'entretien s'est déroulé en visioconférence. Monsieur Roy est président de l'IHS de la Fédération des cheminots depuis février 2021.

4. Questionnaire

Après avoir recueilli les témoignages des archivistes et de présidents d'IHS, il nous a paru pertinent de tenter de dépeindre la vision des secrétariats fédéraux concernant leur archives. Nous avons donc envoyé un questionnaire aux cinq fédérations étudiées, seule la Fédération CGT des services publics nous a répondu. Nous avons donc fait le choix de ne pas utiliser cette réponse, qui nous a paru difficilement exploitable sans la possibilité de comparer. Le questionnaire constitue l'annexe 3.

Seconde partie : L'archiviste, entre consensus professionnel et projets militants

« C'est l'importance ou l'intensité de ce qui se passe dans le moment présent qui nous le fait qualifier d'historique et c'est aussi ce qu'en retient la mémoire collective qui lui donne ce caractère. Ce qui est indiscutable, c'est que chaque moment que nous vivons est à la fois unique et enraciné dans ce qui l'a précédé. Rien ne vient spontanément et pour bien comprendre l'actualité, de quoi elle est faite, il est souvent nécessaire d'en connaître les tenants pour maîtriser les aboutissants, c'est-à-dire d'interroger le passé récent et lointain »[182].

Thierry Roy introduit ainsi l'intervention de l'IHS qu'il préside au quarante-quatrième congrès de la Fédération des cheminots. Il y souligne la nécessité pour les militant·e·s de se référer aux évènements et aux luttes passées pour éclairer et nourrir les luttes actuelles. En cela, les archives disposent donc d'un rôle majeur à jouer, entre support de l'étude historique et fonction probatoire. Cependant, les archives évoluent avec leur temps, prennent des formes nouvelles et font face à des défis des plus actuels. De la même manière, tous et toutes ne sont pas égaux ou égales face aux archives, leur organisation, leur dépôt, leur consultation ou encore leur conservation. Cette partie nous permettra donc d'étudier les archives dans le contexte de fédérations syndicales, appartenant à la CGT. Nous pourrons ainsi mettre à l'épreuve les questionnements théoriques formulés précédemment à travers une étude pratique et concrète.

En effet, cinq fédérations CGT se sont dotées d'un IHS qui travaille sur leur histoire respective. Le premier IHS fédéral à être créé est celui de la Fédération des cheminots, en 1997, suivi de la Fédération des activités postales et de télécommunication en 1998. Plus tard, en 2001, la Fédération des travailleurs de la métallurgie se dote elle aussi de son institut, suivie en 2002 par la Fédération des mines et énergies. Finalement, en 2015, la Fédération des services publics fonde son IHS. La conservation des archives est bien souvent une priorité antérieure à la création de l'institut car des militant·e·s, des étudiant·e·s ou encore des professionnel·le·s occupent déjà le poste d'archiviste. La création de l'institut permet néanmoins la plupart du temps de légitimer la prise en compte de la question des archives, tout en témoignant de l'intérêt des fédérations pour leur histoire. Les IHS doivent alors permettre la conservation des traces de

[182] Intervention de Thierry Roy, président de l'IHS de la Fédération CGT des cheminots au 44e Congrès de la Fédération le 11 mars 2020, [en ligne], https://www.ihs.cheminotcgt.fr/2020/04/28/lihs-au-44e-congres-federal/ (consulté le 3 mai 2021).

l'expérience du militantisme fédéral, tout en encourageant la production d'un travail scientifique sur l'histoire de l'organisation.

Notre étude aura alors pour premier objectif d'analyser la réponse des militant·e·s, des archivistes et de présidents d'IHS à des défis contemporains. Parmi eux, l'archivage électronique, des plus actuels et qui a suscité un début de réflexion notamment en raison de la crise sanitaire de Covid-19 et des épisodes de confinement. Parmi eux également, la gestion des archives courantes et intermédiaires, enjeu majeur pour le renouvellement de l'activité militante. Notre recherche pourra ensuite analyser la position particulière de l'archiviste, qui doit trouver son équilibre entre un *ethos* militant affirmé et les attentes de son corps professionnel. Nous nous attarderons ainsi sur l'IHS en lui-même et sa fonction dans une carrière militante mais aussi sur deux moments particuliers de la chaîne archivistique : la collecte et le classement. Ces deux étapes sont en effet susceptibles d'être à l'origine d'un point de tension entre les pratiques militantes et les normes professionnelles auxquelles l'archiviste adhère. Enfin, notre étude s'achèvera sur le rôle particulier de l'archiviste pour l'activité politique de sa fédération. Ce rôle pourra être étudié à travers le prisme des questions de valorisation et de communication des documents. Il sera également appréhendé dans le contexte d'un IHS, qui doit permettre à une fédération de s'approprier son passé mais aussi dans le cadre des batailles idéologiques qui traversent l'étude de l'Histoire.

1. L'archiviste entre *ethos* militant et normes archivistiques

L'archiviste est reconnu par son IHS et sa fédération comme un·e professionnel·le qui assure un rôle technique. Ce professionnalisme suppose l'adhésion à des normes ainsi que le recours à des pratiques reconnues par les pair·e·s. Les archivistes ne peuvent cependant se contenter d'appliquer des règles théoriques en ce qu'ils et elles se confrontent à des militant·e·s qui ne sont pas archivistes, et qui n'adhèrent ni aux mêmes normes ni aux mêmes pratiques. Il conviendra alors d'étudier la pratique archivistique à travers le prisme de la notion d'*ethos.*

1.1. Institut d'histoire sociale et carrière militante

1.1.1. Le fonctionnement de la CGT, héritage historique actualisé par des enjeux contemporains

a) Naissance de la confédération et fixement du fonctionnement institutionnel

Avant toutes choses, il paraît important de revenir sur l'histoire de la CGT et des fédérations que nous étudions.

La naissance de la confédération est le fruit de plusieurs décennies de luttes dès la seconde partie du XVIIIe siècle. En effet, le 25 mai 1864, la loi Ollivier met un terme à la loi Le Chapelier qui considérait jusqu'alors la grève et la constitution de coalitions ouvrières comme un

CC BY NC ND

délit[183]. Le 28 septembre de la même année, des travailleurs et des travailleuses de pays européens en pleine industrialisation se regroupent à Londres et fondent l'Association internationale des travailleurs[184]. Celle-ci est considérée aujourd'hui comme la première Internationale ouvrière. Le temps est en effet à l'expansion économique, en Europe et en France, sous le règne de Napoléon III. En 1871, les ouvrier·e·s parisien·ne·s se révoltent et forment une assemblée qui prend le nom de Commune de Paris. Celle-ci décide de la gratuité et de la laïcité de l'école, le travail de nuit est aboli dans les boulangeries. La révolte est écrasée en mai dans le sang, la répression fait plusieurs dizaines de milliers de victimes[185]. Entre 1871 et 1883 de nombreuses grèves éclatent et le 21 mai 1884, le vote de la loi dite Waldeck-Rousseau légalise les syndicats professionnels ouvriers et patronaux[186]. En 1892 est fondée la Fédération des Bourses du travail, cinq ans après la création de celle de Paris.

Le congrès de Limoges de 1895 voit alors la naissance de la jeune CGT, dont les statuts prévoient la conservation des archives[187]. Celles-ci sont en effet mentionnées dès le paragraphe III qui liste les attributions du Conseil national. Les archives sont alors évoquées en même temps que le secrétariat du Conseil fédéral. Le congrès de Montpellier de 1902 est à l'origine de l'achèvement de l'unité de la confédération au profit des organisations qui composaient les Bourses du travail. La CGT dénombre alors environ cent mille adhérent·e·s. L'année suivante, le congrès de Bourges voit la création de la Fédération nationale des travailleurs municipaux bien que les maires et les préfets contestent dans ce cadre l'application de la loi de 1884[188]. Les orientations politiques majeures du jeune syndicat se voient confirmées lors de l'adoption de la charte d'Amiens, rédigée pour le congrès de 1906. Celle-ci affirme d'une part que « le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires »[189]. D'autre part, la charte souligne que le syndicat « prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale ». En ce sens, la confédération « groupe en dehors de toute école politique

---

[183] Repères chronologiques, [en ligne], https://www.cgtservicespublics.fr/outils/Accueil_nouv_synd/Doc_utiles/Histoire_de_la_CGT.pdf (consulté le 11 mai 2021).

[184] Larané, André, *28 septembre 1864, Fondation de la Ière Internationale*, [en ligne], https://www.herodote.net/28_septembre_1864-evenement-18640928.php (consulté le 11 mai 2021).

[185] Larané, André, *28 mai 1871, Fin sanglante de la Commune*, [en ligne], https://www.herodote.net/28_mai_1871-evenement-18710528.php (consulté le 11 mai 2021).

[186] Repères chronologiques, [en ligne], https://www.cgtservicespublics.fr/outils/Accueil_nouv_synd/Doc_utiles/Histoire_de_la_CGT.pdf (consulté le 11 mai 2021).

[187] Cette référence et les suivantes sont issues des statuts de la CGT adoptés au congrès de Limoges en 1895, paragraphe III, article 2.

[188] *La CGT et le mouvement syndical*, éditions de la CGT, Paris, 1925, p. 419-421.

[189] Cette référence et les suivantes sont issues de la Charte d'Amiens, adoptée en 1906 par la CGT.

CC BY NC ND

tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ». La Fédération des mineurs rejoint en 1908 la confédération et en 1912 la CGT groupe sept cent mille adhérent·e·s tout en demeurant la seule confédération syndicale[190]. En 1909, les syndicats de la métallurgie se regroupent pour fonder la Fédération des ouvriers des métaux et similaires, qui adhère immédiatement à la CGT[191]. En 1917, alors que la première guerre mondiale fait rage, la Fédération des cheminots, créée depuis 1890, rejoint les rangs de la confédération[192]. Après plusieurs mouvements de grève en 1911, les différents syndicats du PTT se rassemblent en 1919 pour créer la Fédération des PTT, qui adhère d'emblée à la CGT[193]. La même année, la Fédération nationale des travailleurs municipaux devient la Fédération nationale du personnel des services publics.

Cependant, la confédération vit sa première scission en 1920[194]. En effet, la minorité révolutionnaire fonde la Confédération générale du travail unitaire (CGTU), plus proche du Parti communiste français (PCF). Les deux CGT sont de nouveau réunies en 1936 en raison de la prise de conscience des risques grandissants de prises de pouvoir par des régimes fascistes en Europe. A l'occasion de la réunification, la confédération adhère à la Fédération syndicale internationale. Les militant·e·s participent aux grèves de 1936 bien que la confédération signe les accords de Matignon, qui mettent fin au mouvement social. Les conquis sociaux conséquents de la période permettent à la CGT d'atteindre les quatre millions d'adhérent·e·s, le rapport de force est désormais en faveur des militant·e·s de l'ancienne CGTU. De nombreux·ses adhérent·e·s sont exclu·e·s du syndicat en 1939 puisque ce dernier dénonce le pacte germano-soviétique ainsi que celles et ceux qui refusent de le condamner. La confédération est cependant dissoute le 16 août 1940 par le gouvernement de Vichy. Les militant·e·s sont alors contraint·e·s à la clandestinité pour ne pas être emprisonné·e·s et déporté·e·s, à l'image de Léon Jouhaux, secrétaire général de la confédération. La CGT est néanmoins réunifiée en 1943 et prend part au Conseil national de la résistance où elle est représentée par Louis Saillant.

La fin de la guerre en 1945 a notamment pour conséquences une vague de nationalisations ainsi que la création de la Fédération syndicale mondiale, à laquelle adhère la CGT. La période d'effervescence politique qui suit l'armistice n'épargne pas la confédération et ses débats internes. Le 19 décembre 1947, les minoritaires de la section CGT-Force ouvrière scissionnent et organisent leur congrès constitutif en avril 1948. C'est alors la fin d'une longue

---

190 Repères chronologiques, [en ligne], https://www.cgtservicespublics.fr/outils/Accueil_nouv_synd/Doc_utiles/Histoire_de_la_CGT.pdf (consulté le 11 mai 2021).

191 Varin, Jacques, *Les hommes du métal*, Fédération des travailleurs de la métallurgie, Paris, 1986, p. 85-86.

192 *Le mouvement syndical CGT chez les cheminots*, [en ligne], https://www.ihs.cheminotcgt.fr/histoires-et-reperes/le-mouvement-syndical-cgt-chez-les-cheminots/ (consulté le 11 mai 2021).

193 Henrisey, Christian, *Postiers en grèves 1906-1909*, CE Sud Est PTT, Paris, 1995, p. 215.

194 Cette référence et les suivantes sont issues de Repères chronologiques, [en ligne], https://www.cgtservicespublics.fr/outils/Accueil_nouv_synd/Doc_utiles/Histoire_de_la_CGT.pdf (consulté le 11 mai 2021).

période d'instabilité pour la confédération qui fixe la plus grande partie de son fonctionnement institutionnel.

Bien plus tard, en 1979, la Fédération nationale des travailleurs municipaux se divise entre la Fédération des services publics et la Fédération de la Santé et de l'action sociale. Vingt ans plus tard, en 1999, la Fédération nationale des travailleurs des mines et énergie est fondée par le regroupement entre la Fédération des travailleurs du sous-sol et la Fédération nationale de l'énergie.

b) La fédération, institution complexe à l'ancrage géographique et professionnel

L'histoire de la CGT et des fédérations que nous étudions ayant été détaillée succinctement, nous pouvons à présent décrire le fonctionnement de ces dernières. Les statuts de la confédération tels qu'adoptés à l'occasion du cinquante-et-unième congrès de 2017 réaffirment le principe d'autonomie des institutions appartenant à la confédération. Il est ainsi rappelé que « les relations entre organisations de la CGT sont fondées sur les principes de la démocratie syndicale et du fédéralisme »[195]. Les fédérations « disposent d'une pleine autonomie d'expression, de décision et d'action, dans le respect des présents statuts » et « recherchent entre elles, en permanence, la coopération, la complémentarité avec les autres composantes de la CGT, la prise en compte des intérêts communs à l'ensemble des salariés ».

Afin d'éclairer notre étude, il convient à présent d'analyser la composition d'une fédération CGT. Celle-ci comporte deux types d'organismes. Nous observons d'abord que des structures territoriales y adhèrent à l'instar de sections syndicales d'entreprises, de sections départementales et locales. A titre d'exemple, le syndicat CGT du site Renault à Boulogne-Billancourt adhère à la Fédération des travailleurs de la métallurgie. Celle-ci groupe également des unions des syndicats des travailleurs de la métallurgie (USTM), constituées par les sections syndicales d'entreprise qui dépendent de la convention collective de la métallurgie, des services de l'automobile, du machinisme agricole, du matériel aéraulique, frigorifique et thermique et de la bijouterie, joaillerie et de l'orfèvrerie sur un même département[196]. Enfin, la Fédération de la métallurgie repose également sur l'adhésion de collectifs métaux d'unions locales, l'échelon inférieur à l'union départementale.

Ces structures locales ne sont pas les seules à composer les fédérations CGT. Celles-ci comportent également des unions spécifiques qui agissent à l'échelle nationale ou départementale. Ainsi, la Fédération des travailleurs de la métallurgie dispose d'une Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens, mais aussi d'une Union fédérale des retraités. Ces deux structures permettent aux ingénieurs cadres et techniciens d'un côté, aux retraité·e·s de l'autre de se saisir d'espaces politiques développés au plus près de leur situation. Les fédérations de la CGT sont toutes composées différemment, les structures qui y adhèrent peuvent porter

---

[195] Cette référence et les suivantes sont issues des statuts adoptés au 51e congrès de la CGT, article 21, [en ligne], https://www.cgt.fr/sites/default/files/2018-08/2017_statue51econgres_v2.pdf (consulté le 11 mai 2021).
[196] *Qui sommes-nous ?*, [en ligne], https://ftm-cgt.fr/qui-sommes-nous/ (consulté le 11 mai 2021).

des titres qui varient. Le modèle-type que nous venons d'évoquer nous permet cependant de mieux envisager le fonctionnement d'une fédération CGT.

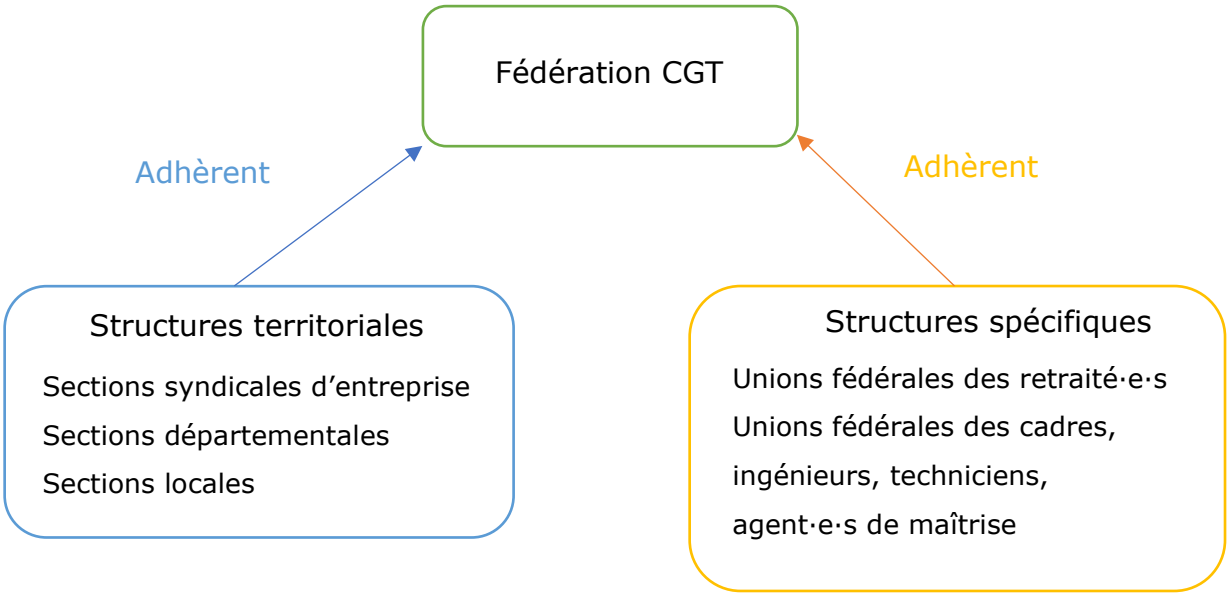

Figure 1 : schéma illustrant la composition d'une fédération CGT.

Il convient à présent d'étudier le fonctionnement des instances dirigeantes de ces fédérations. Là encore, il n'existe pas de modèle qui soit répété à l'identique pour chacune. Il nous est cependant possible de dessiner des traits généraux communs aux fédérations que nous observons.

Ainsi, pour toutes ces institutions, le congrès constitue l'instance décisionnelle par excellence. Convoqué statutairement tous les trois ans par la Commission exécutive fédérale ou le Conseil national, il regroupe les membres de la commission sortante ainsi que des délégué·e·s mandaté·e·s par leur syndicat départemental. En amont de chaque congrès sont présentés un ordre du jour ainsi qu'un document présentant les orientations politiques proposées par la commission ou le conseil. La réunion statutaire permet alors l'élection de membres aux instances dirigeantes ainsi que la définition des axes de travail à concrétiser pour le prochain mandat.

La direction administrative de la fédération est assumée par la Commission exécutive fédérale, élue par le congrès. Celle-ci élit les membres du bureau ou en propose au Conseil national si ce dernier dispose du rôle d'électeur. Le Bureau fédéral est chargé de la vie de la fédération entre les réunions du congrès, des conseils nationaux et de la commission exécutive fédérale. Il doit mettre en place un travail collectif qui doit permettre de concrétiser les orientations politiques décidées à l'occasion du congrès. Enfin, le bureau doit mandater, parmi ses membres, des secrétaires fédéraux et fédérales qui doivent appliquer ses décisions collectivement. Le secrétariat fédéral est placé sous l'égide d'un·e secrétaire général·e et un·e secrétaire général·e adjoint·e, mandaté·e·s par le Conseil national ou la Commission exécutive fédérale. Le mandat pour une fédération pousse le plus souvent les agent·e·s ou les salarié·e·s à être détaché·e·s de leurs obligations professionnelles, afin de se consacrer pleinement à

l'exercice des fonctions militantes. Ces dernier·e·s deviennent alors, temporairement, des permanent·e·s.

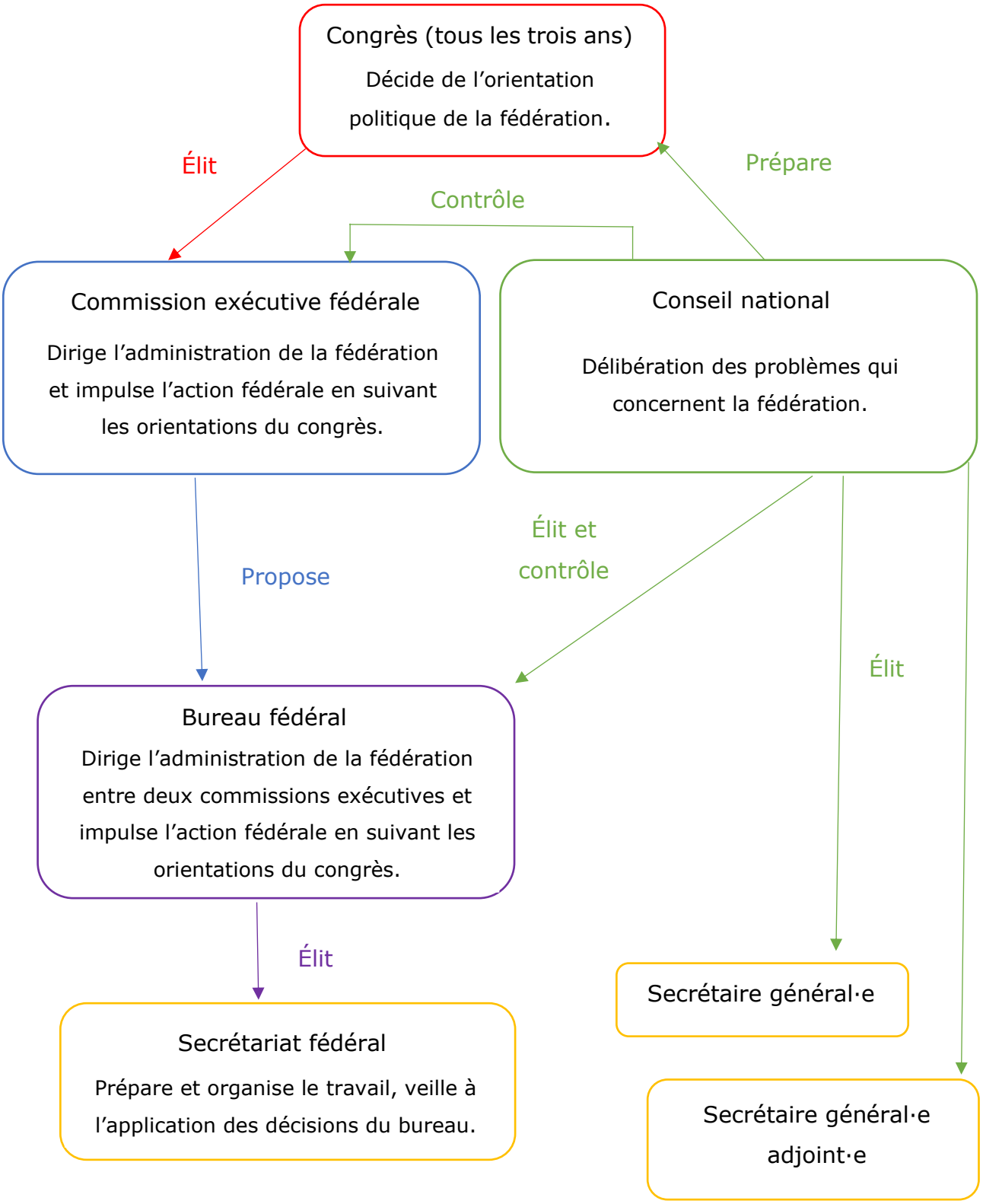

Figure 2 : schéma illustrant le fonctionnement des instances dirigeantes de la Fédération CGT des cheminots.

Ce point succinct sur le fonctionnement institutionnel des fédérations nous permet d'envisager le militantisme fédéral dans le cadre d'une carrière militante. Il semble alors pertinent de s'intéresser au rôle de l'IHS dans le parcours de leur président.

1.1.2. Militants et présidents d'IHS

La notion de carrière permet d' « appréhender les étapes d'accès et d'exercice d'une profession comme une suite de changements objectifs de positions et la série des remaniements subjectifs qui y sont associés »[197]. Olivier Fillieule applique cette définition au parcours militant et remarque que l'étude de la carrière « permet de comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles, resituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie »[198].

Les IHS peuvent ainsi être la suite logique d'une carrière militante. Après avoir milité pendant plusieurs décennies, à être acteurs et actrices de l'histoire sociale et du mouvement ouvrier, les militant·e·s souhaitent continuer à écrire ce récit collectif.

Thierry Roy, président de l'IHS de la Fédération des cheminots est syndiqué à la CGT depuis le 1er janvier 1976. Il travaille alors à la SNCF depuis peu et prend ses premières responsabilités syndicales dans la section de Pantin-Ourcq où il s'occupe de la politique financière. Il est élu comme délégué du personnel avant d'effectuer son service militaire. Ensuite réintégré à la SNCF, il est réélu pour représenter le personnel à l'échelle locale et régionale à Paris-Est. Thierry Roy intègre la Fédération en 1983 comme permanent au secteur organisation. Il demeure permanent jusqu'en 2014, année de son départ en retraite. Depuis février 2021, Thierry Roy est président de l'institut. Il explique que son militantisme témoigne d'un intérêt personnel, loin de constituer un héritage familial. Il explique en effet être issu d'une famille de droite et participe à deux mouvements de grève en tant que lycéen. A son arrivée au matériel à la SNCF, la CGT est la première organisation.

Ainsi, le président est familier du fonctionnement de la fédération dont il connaît les militant·e·s. L'institut est une association qui dépend de la loi de 1901, elle dispose d'une grande autonomie vis-à-vis du syndicat. Les fonds financiers versés par la Fédération demeurent cependant la principale source de revenus de l'institut, qui peut passer commande de certains travaux. Des militant·e·s peuvent également demander à consulter des documents, ce qui à quoi le président répond que « on est aussi là pour répondre à des demandes de camarades de la fédération sans lien hiérarchique »[199]. La fédération est associée au fonctionnement de l'institut, puisque le vice-président de ce dernier est secrétaire adjoint de la fédération. Thierry Roy

---

[197] Fillieule, Olivier, « Carrière militante », *Dictionnaire des mouvements sociaux, 2e édition mise à jour et augmentée,* Presses de Sciences Po, Paris, 2020, p. 91.
[198] *Ibid* p. 92.
[199] Entretien avec Thierry Roy, annexe 2.

reconnaît que sa connaissance de la Direction de la fédération « facilite le dialogue et la relation »[200].

Philippe Coanet, président de l'IHS de la fédération des services publics est d'abord veilleur de nuit dans une clinique puis comme ouvrier spécialisé (OS) – manœuvre pour Bayard Presse à Montrouge. Sa première expérience syndicale remonte à la création d'une section CGT dans la clinique où il travaille, alors qu'il est adhérent au Parti socialiste unifié. Il occupe ensuite plusieurs mandats syndicaux pendant la période Bayard Presse, où il est successivement diffuseur de la *Vie ouvrière*, collecteur de cotisations, délégué du personnel, membre puis secrétaire du Comité d'entreprise et secrétaire de l'Union locale CGT de Montrouge. Il est ensuite recruté comme agent d'entretien de la voie publique par la ville de Bayeux. Philippe Coanet devient alors rapidement permanent de la Fédération CGT des services publics pour plus de vingt ans. Le militant est élu secrétaire général de la fédération au Congrès de Grenoble, en 1995. En 2002, il réintègre finalement la municipalité en tant que chargé de mission sur un projet de centre social et achève sa carrière en 2014. Il demeure membre de la délégation CGT au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale jusqu'en 2012. La même année, le secrétaire général de la Fédération, Alain Pouchol, lui fait remarquer qu'il n'existe pas « à ce jour d'Institut d'histoire sociale à la fédération alors que c'est la première fédération de la CGT »[201] et lui demande s'il souhaite créer l'IHS. Philippe Coanet souligne que le secrétaire « avait repéré [sa] passion pour l'Histoire ». Il explique que sa famille est « un peu militante », un de ses grands-pères est adhérent au Parti socialiste et à la CFDT.

Ainsi, Philippe Coanet est lui aussi familier de la direction de la fédération. Ses mandats successifs lui permettent de se créer un carnet d'adresses et de rencontrer de nombreux et de nombreuses militant·e·s. Il en connait donc certain·e·s qui seraient intéressé·e·s pour prendre part au projet de création d'un IHS, et prend en note les recommandations du secrétariat fédéral. Line Boyer, archiviste de la Fédération, est alors intégrée à l'IHS. A sa fiche de poste, est ajouté qu'elle soit « la cheville ouvrière de l'Institut ». Philippe Coanet reconnait lui aussi que le fait d'avoir été permanent de la fédération « facilite beaucoup » les échanges. Il souligne ainsi que « les gens de la fédération [l]'ont tous connu en activité ».

Bien que la fédération et l'institut soient fortement liés, ce dernier n'en n'est pas moins autonome. Le Conseil d'administration de l'IHS prend les décisions et il n'y a pas de membre de la Fédération qui fasse partie du conseil. Cela n'empêche pas que la fédération soit régulièrement consultée et informée du travail mené.

Nous constatons ainsi qu'un premier profil se dégage. Les présidents d'IHS ont exercé des mandats fédéraux sur une période assez longue, se conçoivent et sont perçus comme des militants. Qu'en est-il pour les archivistes ?

---

[200] *Ibid*.
[201] Cette référence et les suivantes sont issues de l'entretien avec Philippe Coanet, annexe 2.

1.1.3. Archivistes, techniques ou – et ? – militant·e·s

Parmi les cinq archivistes avec qui nous nous sommes entretenu·e·s, une seule, Tatiana Sagatni, dispose d'une formation universitaire en archivistique à savoir le DESS d'archivistique de Mulhouse. Deux autres disposent d'une formation en documentation. Caroline Chalier a suivi une maîtrise en deux ans de documentation ainsi qu'un de cours par correspondance sur les techniques documentaires. Line Boyer a obtenu un DUT en documentation d'entreprise à l'Université du Mirail. Les deux derniers archivistes ont une formation d'historien. Benoit Delfolie dispose d'un DEUG et d'un DEA d'Histoire à Lille, et s'est spécialisé en histoire contemporaine. Émeric Tellier a suivi deux années de droit et une troisième d'Histoire avant de réaliser un master de recherche en Histoire au Centre d'histoire sociale du XXe siècle. Ses recherches portent sur le mouvement syndical, en relation avec les questions juridiques et judiciaires. Il a obtenu un contrat de trois ans pour son doctorat tout en donnant des cours. La quatrième année, il devient attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) dans une autre Unité de formation et recherche (UFR).

Les profils des archivistes apparaissent déjà plus variés. Un autre critère discriminant peut être celui des raisons qui les ont poussés à candidater à ce poste. L'ensemble des archivistes témoignent d'un intérêt particulier pour l'Histoire, et d'autant plus pour l'histoire sociale et du mouvement ouvrier. En cela, l'objet même des archives militantes constitue une motivation. Tous et toutes ces archivistes soulignent également leur adhésion aux valeurs véhiculées par l'IHS et plus largement, par la CGT, bien que cela ne conduise pas nécessairement à un engagement militant particulier selon elles et eux. Seul Émeric Tellier évoque ses engagements politiques et syndicaux, qui ont pour origine l'université et les mouvements sociaux de 2005 et 2006, entre luttes pour les sans-papiers et contre le Contrat première embauche (CPE).

Ainsi, quatre de ces archivistes ne se pensent pas comme militant·e·s. Caroline Chalier soulève à ce sujet qu'être archiviste à la CGT, c'est « militer pour les archives »[202]. Ils et elles perçoivent clairement une différence de fonction avec les militant·e·s de leur fédération, ce qui semble être moins le cas des présidents, issus d'une carrière militante. Pour ce qui est des relations avec la fédération de rattachement, quatre de ces archivistes se sentent peu impliqué·e·s. Par exemple, ils et elles soulignent que bien que leur IHS tienne des tables aux congrès, l'archiviste n'est que très rarement convié·e à participer. Ils et elles ressentent parfois une sorte de méfiance de la part des militant·e·s, accentuant la division entre « militant·e·s » et « techniques »[203]. Le lien est alors souvent plus fort avec les membres de l'IHS qui ont tendance à intégrer plus facilement les archivistes, probablement en raison de la proximité des missions. Tous et toutes les archivistes ressentent une très forte autonomie vis-à-vis de leur fédération. Benoit Delfolie le souligne en ces termes : « Dans mon métier, il y a deux facettes. La facette que l'on voit le plus, c'est la technique. Pour la technique, je suis autonome »[204]. Cette autonomie

---

[202] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.
[203] *Ibid*.
[204] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.

CC BY NC ND

extrêmement large peut parfois causer un sentiment d'isolement. En effet, certain·e·s archivistes ne sont ni pleinement intégré·e·s à l'IHS car perçu·e·s comme des salarié·e·s de la fédération ni complètement associé·e·s au travail de la Fédération, puisque vu·e·s comme membres de l'IHS ou comme « techniques ».

Autonomie et hiérarchie peuvent donc fonctionner de concert. Benoit Delfolie le conçoit ainsi : « Il y a quand même une partie politique, il y a des décisions à prendre, que je ne peux pas prendre et que je ne veux pas prendre […] »[205]. Ce sentiment de hiérarchie n'est pas nécessairement mal vécu, puisque Benoit Delfolie ajoute que : « J'aime bien que la Fédération se sente responsable de ses archives. Moi, comme je dis toujours, c'est pas mes archives »[206].

Deux modèles semblent alors se dessiner. Le premier est constitué par les IHS qui travaillent avec des archivistes qui ni ne se considèrent ni ne se considéré·e·s comme des militant·e·s politiques. Le second modèle représente l'IHS de la Fédération des travailleurs de la métallurgie où la situation paraît antagoniste, en ce que l'archiviste à la fois se perçoit et est perçu davantage comme un·e militant·e politique par le reste de sa Fédération.

1.2. La collecte, un miroir des carrières

1.2.1. Collecter auprès de la Fédération

Il convient alors de s'attarder sur un moment clé du traitement archivistique : la collecte. Celle-ci peut avoir un effet plus ou moins important sur le bon déroulement du travail de l'archiviste. Nous l'avons vu précédemment tous et toutes les militant·e·s ou salarié·e·s ne sont pas égaux ni égales face aux archives. Le poste occupé avant de devenir militant·e permanent, l'âge, la prise en compte de la question des archives par la Direction sont tout un ensemble de critères permettant de rendre sensible la manière dont chacun·e considère ses archives.

Les IHS fédéraux ont pour vocation de collecter les archives de la fédération à laquelle ils sont rattachés. Est ainsi concernée la production documentaire de l'ensemble des militant·e·s disposant d'un mandat fédéral mais aussi des salarié·e·s de la fédération, que ces documents restent « en interne » ou qu'ils soient destinés à être communiqués à des acteurs extérieurs.

Pour ce qui concerne la collecte auprès de la fédération, deux cas de figure semblent encore une fois se distinguer. Le premier est celui de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, pour laquelle l'archiviste, Émeric Tellier, explique qu'en ce qui concerne les salarié·e·s « il n'y a pas de problème […], globalement il n'y a pas d'éliminations sauvages, je suis systématiquement prévenu avant toute opération de tri »[207]. La seconde est celle des autres fédérations, il s'agit de la situation la plus courante. Les réalités sont alors assez diverses dans cette seconde catégorie.

---

[205] *Ibid*.
[206] *Ibidem*.
[207] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.

En effet, Line Boyer explique que la faible quantité de dépôts de la part des militant·e·s peut s'expliquer par le fait qu' « il y a tellement peu de pratiques, c'était plus une méconnaissance, ils n'imaginaient pas l'intérêt, l'importance de ce qu'ils pouvaient produire pour les générations futures »[208]. Un premier phénomène semble alors émerger. Les militant·e·s pensent d'abord leur action dans le présent et le futur, le passé peut à la rigueur appartenir au temps de la formation. Engagé·e·s complètement dans la temporalité actuelle et celle à venir, considérer son action comme pouvant à terme appartenir au passé n'est pas la priorité.

Il paraît alors intéressant de mettre en exergue les différences de parcours de chacun·e, qui peuvent expliquer les différences de comportements vis-à-vis du dépôt. Outre le fait que les archivistes constatent que les militant·e·s considèrent que les fonds sont les leurs et pas ceux de la fédération[209], la profession d'origine a un rôle à jouer. En effet, une même fédération regroupe des professions différentes, dont le rapport à l'écrit varie sensiblement. Benoit Delfolie explique ce phénomène : « Orange est déjà privé depuis longtemps. La Poste, il y a encore pas mal de fonctionnaires, donc ils ont encore un système hérité de l'administration d'État. A La Poste, la notion d'archives, ils l'ont et donc ceux qui sont ici et qui sont de La Poste [il n'y a pas de problème], mais Orange, c'est plus compliqué. Orange ils sont privatisés depuis déjà plus de vingt ans, les générations qui sont là ont toujours connu la privatisation d'Orange, donc pour eux les archives… ». De la même manière, Line Boyer illustre le rôle de la profession d'origine à l'aide de deux fonds structurants. Celui de Baptise Talbot, ancien secrétaire de la fédération, documentaliste de formation et ancien étudiant en Histoire, a laissé derrière lui des dossiers structurés et cohérents. A l'inverse, Alain Pouchol, premier secrétaire de la fédération après la séparation de 1979, dépose un fonds bien moins organisé.

Dans la plupart des cas, le dépôt est la solution à une contrainte technique ou à un évènement prenant une place importante dans la carrière militante. Tous et toutes les archivistes soulignent en ce sens que de nombreux versements interviennent à l'occasion d'un changement de bureau ou dans le but de libérer de l'espace. Ces versements sont tout aussi conséquents au moment de congrès, qui donnent lieu à des renouvellements de mandats, et donc à la cessation d'une activité, parfois pour en entamer une autre. Les éliminations sauvages sont alors monnaie courante. La volonté de trouver une solution rapide à une contrainte technique peut prendre le pas sur l'importance de la consultation de l'archiviste. L'ensemble des archivistes observent l'impossibilité de mettre en place une politique de collecte cadrée et définie.

Afin de lutter contre les éliminations sauvages, mais aussi pour instaurer des pratiques de dépôt qui soient conformes aux attendus professionnels, les archivistes tentent de mener des actions de sensibilisation. Benoit Delfolie constate ainsi que pour la Fédération des activités postales et de télécommunication, les mentalités ont évolué. Emabuché en 2006, il obtient finalement en 2012 de la secrétaire fédérale la possibilité de réaliser une intervention auprès du

---

[208] Entretien avec Line Boyer, annexe 1.
[209] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.

Bureau sur les archives. Il remarque ainsi qu'à partir de ce moment précis, « il y a une prise de conscience collective, instituée par l'équipe des secrétaires de la fédération »[210]. Les secrétaires établissent comme principe le rapprochement des militant·e·s avec l'archiviste avant toute élimination. Après sa prise de poste, Caroline Chalier conduit plusieurs réunions de sensibilisation autour des archives. Elle constate qu' « il y avait à l'époque la volonté du secrétaire général adjoint de la fédération, qui faisait qu'il y avait quand même un peu de participation »[211].

Les documents sont versés aux archivistes de manières très variées. Tous et toutes le constatent, les dépôts ne se ressemblent jamais. Émeric Tellier remarque alors : « J'ai une secrétaire administrative qui est plus archiviste que l'archiviste, qui a vraiment des dossiers impeccables […] et puis j'ai des armoires avec des piles de papiers »[212]. Caroline Chalier observe une situation semblable et explique : « J'essaye quand même de demander un minimum d'organisation. Il faut essayer de s'adapter, certains sont tout à fait d'accord pour jouer le jeu et remplir un petit bout de bordereau de versement, d'autres ne le sont pas. Dans ce cas-là, j'essaie de dire "indiquez moi un minimum ce qu'il y a dans les boîtes" mais en fonction des gens, ça fonctionne plus ou moins »[213]. Certain·e·s ne versent jamais[214].

Une fois les documents collectés, les archivistes les identifient, il est très rare que le fonds soit classé immédiatement. Tatiana Sagatni cote les versements à la suite, ils forment un même ensemble suivant sa méthodologie de récolement[215]. Émeric Tellier demande un bordereau de versement et cote lui aussi provisoirement le fonds, tout en faisant un inventaire succinct[216]. Les dépôts sont conservés suivant les recommandations en vigueur dans une zone tampon en attendant d'être traités. Les autres archivistes cotent également provisoirement le fonds et le conservent temporairement dans les magasins avant le classement.

1.2.2. Collecter auprès de militant·e·s ou de structures locales

Bien que les archivistes soient d'accord pour dire que leur service n'a vocation à recevoir que les documents produits ou reçus dans le cadre de l'exercice d'un mandat fédéral, il arrive que des militant·e·s ou des syndicats demandent à déposer leur fonds à l'IHS. Chacun·e compose alors de manière différente.

Concernant la Fédération des cheminots, Caroline Chalier explique qu'elle voit au cas par cas : « L'idée c'est qu'il y ait un peu une dimension nationale mais bon il peut y avoir des exceptions […]. Le principe quand même, qui est valable à la CGT et qu'on essaie de respecter c'est que les archives appartiennent au territoire sur lequel elles ont été produites »[217]. Elle

[210] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[211] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.
[212] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[213] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.
[214] Entretien avec Line Boyer, annexe 1.
[215] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[216] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[217] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.

remarque ainsi que les fonds collectés auprès d'autres producteurs que la fédération représentent une petite part de l'ensemble des documents déposés.

L'archiviste de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, Émeric Tellier, évoque les différents types de structures qui peuvent le solliciter : « On a des sections syndicales d'entreprise et on a une structuration géographique au sein de la fédération. On a des structures départementales, des Unions des syndicats des travailleurs de la métallurgie et on a des structures spécifiques […]. Là, pareil, on travaille à la demande […] »[218]. Selon l'archiviste, la part de ces fonds collectés représenteraient environ 15% des magasins. Sans nécessairement collecter l'ensemble des fonds qui seraient susceptibles de lui être déposés, l'archiviste peut se déplacer auprès de la structure qui le sollicite pour former les militant·e·s. Ces et cettes dernier·e·s deviennent ainsi autonomes dans la gestion de leurs archives, bien que la gestion de l'espace soit parfois une variable sur laquelle ils et elles n'ont pas de pouvoir.

La situation est légèrement différente pour la Fédération des mines et énergies. Tatiana Sagatni remarque qu' « à partir du moment où ça ne rentre pas dans le cadre des activités, que ce soit production ou réception de la fédération, non [ce n'est pas possible] »[219]. L'archiviste envisage cependant d'éventuelles situations d'exception, « en cas d'urgence extrême et on me dirait "Si, tu prends, t'as pas le choix", une question de sauvegarde vraiment »[220].

De la même manière, Line Boyer se souvient refuser de collecter les archives qui ne soient pas celles de sa fédération. Elle souligne que : « Le militant d'un syndicat local, ça peut être intéressant ses documents mais l'idée c'est plutôt de les faire conserver par l'IHS local ou carrément qu'il envisage un dépôt en archives publiques au niveau local […]. On a un peu calqué notre réflexion sur ce qui est fait en archives publiques. L'idée c'est vraiment de se limiter au producteur pour lequel on travaille ».

Le cas de la Fédération des activités postales et de télécommunications est sensiblement différent de ceux que nous venons d'étudier. L'archiviste collecte non seulement les fonds de sa fédération, mais aussi ceux des associations Loisirs et solidarité des retraités, et Libération nationale PTT. Au sein de la fédération, l'archiviste collecte le fonds de l'Union nationale des retraités et celui de l'Union nationale des cadres. Les documents anciens sont ainsi conservés dans les magasins de Montreuil, les archives courantes et intermédiaires demeurent dans les bureaux.

Deux ensembles semblent encore une fois émerger. Le cas de figure majoritaire représente les archivistes qui ne collectent que les archives du producteur pour lequel ils ou elles travaillent, à savoir la fédération. Ces archivistes tentent de limiter les dépôts provenant d'autres structures, en formant les militant·e·s ou en les dirigeant vers un service public d'archives local.

---

[218] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[219] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[220] *Ibid*.

1.3. Les archives définitives, entre classement et dépôt

Le classement s'avère être très loin d'être la priorité des archivistes des fédérations que nous étudions. Ils et elles doivent en priorité répondre aux demandes de leur IHS ou du producteur pour lequel ils ou elles travaillent, c'est pourquoi il leur est difficile d'entamer une mission sur laquelle ils ou elles n'auront aucune visibilité. Le classement de certains fonds se révèle parfois être une opération en dehors des prérogatives des archivistes de fédération, qui peuvent alors compter sur les liens entretenus avec les archives départementales de Seine-Saint-Denis. La dynamique collaborative ainsi créée peut présenter des avantages pour les deux parties.

1.3.1. Composer avec l'existant

Dans tous les cas, il a été nécessaire pour les archivistes de se familiariser avec le travail qui avait déjà été fait avant leur embauche. Ils et elles évoquent des situations hétérogènes. Nous l'avons mis en exergue précédemment, les militant·e·s ne sont pas égaux ou égales face aux archives, les dépôts se font de manières variées. L'ensemble des archivistes observe alors des boîtés identifiées, d'autres qui ne le sont pas. Tatiana Sagatni remarque qu' « il y avait de tout »[221], des cartons conditionnées et identifiés à « la plus mauvaise école possible »[222]. Ils et elles remarquent la présence d'objets militants qui n'ont aucun lien avec les archives, à l'instar de drapeaux par exemple. Caroline Chalier se souvient que les archives étaient conservées dans une « salle de documentation »[223] et que le réflexe des militant·e·s était de conserver la production documentaire de l'entreprise, mais pas la leur. Un étudiant avait d'ailleurs travaillé à la pièce sur une petite partie des fonds en suivant une méthodologie documentaire, sans nécessairement suivre le principe de respect des fonds. Il avait laissé une partie de son travail en cours de classement. D'une manière similaire, Émeric Tellier explique que l'intérêt de la fédération pour son histoire est antérieur à la création de son IHS en 2001. Ainsi un militant, Jean-Pierre Elbaz, passionné par les recherches historiques, se préoccupe des archives. Cependant, il classe le fonds iconographique en suivant une logique documentaire, ce qui s'avère pratique pour les demandes d'illustration mais qui ne respecte pas les normes archivistiques. A son arrivée, Émeric Tellier ne dispose pas d'instruments de recherche mais de quelques relevés parcellaires. Benoit Delfolie, lui, a la chance de prendre le relais suite au départ de la première archiviste de sa fédération, Cassandre Jouhaux. Il signale qu'elle effectue « un travail colossal de déblaiement »[224].

Outre la situation des archives, les professionnel·le·s doivent prendre en compte l'état des magasins. Ceux-ci sont souvent appelés « la cave »[225]. Si certaines fédérations ont déjà

---

[221] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[222] *Ibid*.
[223] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.
[224] Entretien avec Benoit Delfolie.
[225] Entretiens avec Line Boyer et Caroline Chalier, annexe 1.

aménagé leurs locaux, comme c'est le cas pour Benoit Delfolie et Tatiana Sagatni, ce n'est pas le cas de toutes. L'arrivée des archivistes est souvent accompagnée de l'aménagement des magasins, qui constitue un premier véritable défi pour l'archiviste.

1.3.2. Classer sur des bases nouvelles

Tous et toutes les archivistes le constatent, il leur est difficile de classer des fonds, *a fortiori* quand ces derniers sont conséquents. Ils et elles doivent donc prioriser certains ensembles. Tatiana Sagatni résume ce que les autres archivistes ont pu nous expliquer. Elle remarque : « Il y a plusieurs critères. Il y a le critère de la conservation, […] qui est d'abord de traiter ce qui n'est pas conditionné, ce qui est en vrac comme ça, qui prend trop l'air et la poussière. Il y a un deuxième critère qui va être peut-être ce qui est un peu facile et valorisant à traiter dans un premier temps, pour se dire qu'on avance […]. Il y a aussi le critère petites demandes ponctuelles […], du coup tu en profites pour traiter le sujet »[226].

Le récolement est une étape importante pour les archivistes, qu'il concerne les magasins ou un fonds. Émeric Tellier est en train de réaliser le récolement topographique de ses magasins. Il s'agit d'une mission qu'il qualifie de « prioritaire »[227] afin d'avoir à éviter ensuite de devoir « remettre le tissu sur le métier »[228]. Tatiana Sagatni récole l'ensemble des boîtes déposées dans ses magasins, en vue d'un futur dépôt aux archives départementales. Par ailleurs, les archivistes ne récolent que les fonds conséquents, les autres sont classés directement. Le récolement est réalisé dans un tableur qui comporte plusieurs feuilles, et qui peut servir d'instrument de recherche si l'archiviste n'a pas le temps d'aller plus en profondeur dans le classement. Tous et toutes les archivistes soulignent leur volonté de respecter les normes archivistiques, bien qu'ils et elles doivent composer avec ce qui a été déplacé, intégré, trié et classé avant leur arrivée.

Benoit Delfolie réalise un « préclassement »[229]. A cette occasion, il numérote les boîtes, effectue un premier tri, renseigne dans un tableau les thèmes abordés par le fonds et présente succinctement ce dernier. Chaque dossier reste dans son carton jusqu'au classement définitif, où l'archiviste rassemble des grands ensembles. Cette phase d'identification lui facilite les recherches futures. De la même manière, Émeric Tellier se saisit de l'occasion du classement pour rédiger des notices biographiques, qui lui permettent de donner un contexte au fonds.

Les politiques d'élimination sont sensiblement différentes selon les archivistes. La plupart d'entre elles et eux conservent la documentation si celle-ci a un sens dans le dossier, elle permet de dresser le contexte. En revanche, une revue isolée est extraite et intégrée à un dossier documentaire ou éliminée. La presse demeure une source conséquente d'éliminations. Tous et toutes s'autorisent la conservation d'un certain nombre d'exemplaires des documents avant

---

[226] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[227] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[228] *Ibid*.
[229] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.

l'élimination. Benoit Delfolie en sauvegarde trois : un pour la conservation, un pour la consultation et un pour la numérisation. Émeric Tellier fait de même mais conserve un exemplaire de plus puisqu'il dispose de deux sites comportant des magasins. Il conserve des documents qui seraient à première vue éliminables en raison des informations qu'elles indiquent en creux. Ainsi, les factures d'imprimeur renseignent la quantité des documents imprimés, comme les affiches ou les publications. De la même manière, il conserve les reçus de cotisation qui fournissent des indices de syndicalisation, notamment sur des périodes clés comme 1968. Tatiana Sagatni, encore dans la phase de récolement de l'ensemble de ses fonds, ne s'autorise pas d'élimination en dehors de très nombreux doublons.

Un plan de classement préexiste à l'embauche des archivistes dans la majorité des cas. Celui adopté par l'IHS de la Fédération des cheminots avant l'arrivée de Caroline Chalier a été construit par l'étudiant en Histoire en lien avec Françoise Bosman. Ce plan, très compliqué et détaillé, organisé par périodes historiques, a été revu par l'archiviste en 2012. Benoit Delfolie compose lui aussi avec un plan de classement général créé avant son arrivée, qu'il adapte à chaque fonds. Émeric Tellier a construit un plan théorique, suivant une logique de thésaurus. Il n'a cependant pas encore pu le mettre à l'épreuve. Enfin, Line Boyer se souvient de ne pas avoir utilisé de plan de classement. Son récolement suivait des thématiques générales ou les différents producteurs. En revanche, elle a passé un certain temps à élaborer l'arborescence.

Les instruments de recherches existent eux aussi sous des formes variées. Ces derniers ne sont que très rarement disponibles en ligne, mais ils sont communiqués à la demande par les archivistes. La plupart du temps, ces outils restent succincts, détaillés au dossier ou à la boîte selon les fonds. Caroline Chalier a installé ICA Atom mais le système d'information reste peu utilisé au regard du volume de fonds traités. Benoit Delfolie dispose également d'une base de données personnelle, dans laquelle il indexe des dossiers comportant des mots-clés en liant avec des pièces du fonds.

1.3.3. La CGT et les archives départementales de Seine-Saint-Denis

Nous l'avons souligné dans notre première partie, il arrive que des unions départementales CGT voir des IHS travaillent de concert avec un service public d'archives. Ces initiatives que l'on pourrait supposer locales sont en réalité impulsées par une politique de coopération développée par l'IHS confédéral avec les archives départementales de Seine-Saint-Denis.

Ce service est créé suite à la loi du 10 juillet 1964 qui prévoit la réorganisation de la région parisienne [230]. Le découpage administratif du territoire est revu, et sept départements apparaissent. Le pouvoir gaulliste espère ainsi contenir l'influence du PCF et éviter que ses

[230] Cette référence et les suivantes sont issues de la loi n°64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne.

élu·e·s ne disposent de trop de poids dans le département de la Seine[231]. La Seine-Saint-Denis naît à cette occasion et ne bénéficie d'un service d'archives départementales qu'à partir de décembre 1970. Ce dernier est alors installé dans un bâtiment de la cité administrative provisoire du nouveau chef-lieu, Bobigny[232]. Finalement, un site consacré ouvre ses portes en 1983.

Les archives départementales de Seine-Saint-Denis, qualifiée de « rouge » depuis sa naissance, sont liées à un territoire attaché à sa tradition ouvrière. Georges Mouradian devient le directeur du service en 1987[233]. Ancien élève de l'École des chartes, il sort alors d'un mandat de huit ans en tant que secrétaire général du Syndicat des affaires générales des affaires culturelles CGT. Il en a auparavant été quatre ans le secrétaire général adjoint, suppléant ainsi Françoise Bosman à la tête de la direction syndicale. Georges Mouradian quitte en 1994 les archives départementales de Seine-Saint-Denis pour prendre la direction du Centre des archives du monde du travail. En 2002 il rejoint la Direction des archives de France, et redevient, en 2004, permanent de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT. Ainsi, la direction d'un service d'archives départementales par un ancien secrétaire général d'une fédération CGT est un phénomène singulier dans le paysage archivistique français. Le service se pare alors d'une forme de légitimité et de crédibilité auprès des organisations politiques. Pour ces dernières, se dessaisir du fonds d'archives est un geste en faveur de l'inscription dans l'Histoire des luttes menées, mais constitue cependant une source d'appréhension.

La tradition ouvrière du département est un héritage auquel demeure attaché le service qui met en valeur cette dernière. Plusieurs journées d'études sont consacrées entre 2016 et 2020 au Front populaire[234], aux luttes ouvrières[235], au travail à l'usine[236] ou encore au PCF[237]. De la même manière, le service met en lumière les réalités du monde ouvrier dans le département à travers plusieurs expositions de photographies prises aux usines Babcock et Wilcox mais aussi Worthington[238]. Des supports iconographiques portant sur la pauvreté en

---

[231] Giovaninetti, Marc, *La Seine-Saint-Denis, département communiste : sociologie politique et élus des premiers conseils généraux*, [en ligne], https://ahmo93.fr/histoire-de-la-seine-saint-denis/la-seine-saint-denis-departement-communiste-sociologie-politique-et-elus-des-premiers-conseils-generaux/ (consulté le 12 mai 2021).

[232] Cette référence et les suivantes sont issues de *Les archives en quelques dates*, [en ligne], https://archives.seinesaintdenis.fr/Infos-pratiques/p76/Qui-sommes-nous (consulté le 12 mai 2021).

[233] Cette référence et les suivantes sont issues de la biographie de Georges Mouradian, [en ligne], http://el.enc.sorbonne.fr/mai68/index841.html (consulté le 12 mai 2021).

[234] *Front populaire et cinéma. Syndicalisme, politique et création*, table ronde du 19 octobre 2016 *; Images de la banlieue pendant le Front populaire*, table ronde du 21 juin 2016.

[235] *Mai 1968 en Seine-Saint-Denis*, images et témoignages, table ronde du 21 juin 2018.

[236] *Sorti d'usines, la « perruque », un travail détourné*, table ronde du 2 avril 2019.

[237] *Perspectives pour l'histoire du communisme français*, journées d'étude doctorale des 14 et 15 octobre 2016 ; *L'Humanité, figures du peuple*, table ronde du 28 novembre 2017 ; *Le PCF à travers ses archives locales (1944 - 2000), Dons et dépôts dans les archives publiques*, journée d'étude du 4 février 2020.

[238] *Babcock & Wilcox, Worthington : deux usines en Seine-Saint-Denis*, exposition du 19 septembre au 18 décembre 2015.

Seine-Saint-Denis[239] ou produits par des photographes du département[240] sont également proposés aux visiteur·e·s.

Les archives départementales de Seine-Saint-Denis valorisent ainsi l'histoire ouvrière et militante du département. Elles conduisent également une politique active de collecte auprès d'organisations politiques et syndicales, témoins des luttes des travailleurs et des travailleuses du « département rouge ».

En effet, en mai 2003 les archives du PCF sont classées « historiques » par le ministère de la Culture[241]. Sept mois plus tard, celles-ci font l'objet de la signature d'une convention de dépôt entre le parti et les archives départementales de Seine-Saint-Denis, quasiment dix ans après le premier dépôt effectué par l'organisation.

De la même manière, la CGT entretient des liens étroits de collaboration avec le service d'archives. En 1993, l'IHS confédéral signe une convention cadre de dépôts avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis[242]. Ce document est toujours en vigueur aujourd'hui, tout en étant régulièrement utilisé par la confédération, mais aussi des fédérations, des unions syndicales, des dirigeant·e·s et des militant·e·s. Ce partenariat est rendu possible à la fois par le maillage territorial des services départementaux d'archives, à la fois par la politique active de collecte et de mise en valeur des archives témoignant de l'histoire ouvrière par le service.

La convention de dépôt de 1993 prévoyait donc que les fédérations CGT puissent entretenir des liens avec les archives départementales de Seine-Saint-Denis. Ainsi, plusieurs archivistes soulignent qu'à terme, une partie des fonds dont ils et elles ont la charge devraient être déposés au service public d'archives. Tatania Sagatni met en exergue la présence régulière du responsable des archives privées des archives départementales au stage sur les archives organisé par la confédération. Elle se souvient de son processus d'embauche, suivi par l'agent qui a déjà traité un fonds de fédération CGT. L'archiviste met en exergue qu'une fois son travail sur le fonds achevé « les archives sont censées aller là-bas, comme ça [le responsable des archives privées] a eu un aperçu intermédiaire »[243]. Émeric Tellier explique que la Fédération des travailleurs de la métallurgie a déjà déposé des fonds, notamment de militant·e·s qui s'étaient déjà séparé·e·s de leurs documents, mais aussi d'ensembles n'ayant pas de lien direct avec la fédération et ayant déjà déposé une partie de leurs documents au service public d'archives.

---

[239] *Un regard sur la pauvreté, photographies de Walter Weiss,* exposition du 1er février au 21 septembre 2018.
[240] *En quête d'humanité, photographies de Pierre Trovel, reporter-photographe au journal L'Humanité*, exposition du 13 janvier au 17 juillet 2020.
[241] Cette référence et les suivantes sont issues de la présentation du dépôt du PCF, [en ligne], https://archives.seinesaintdenis.fr/Etat-des-fonds-off/p131/Depot-du-Parti-communiste-francais (consulté le 12 mai 2021).
[242] Cette référence et les suivantes sont issues de la présentation des dépôts de la CGT, [en ligne], https://archives.seinesaintdenis.fr/Etat-des-fonds-off/p138/Confederation-generale-du-travail (consulté le 12 mai 2021).
[243] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.

CC BY NC ND

La collaboration avec les archives départementales permet également l'échange de bons procédés entre les deux parties. Caroline Chalier souligne que « dans le cadre du tome 3 qui est coordonné par Serge Wolikow, que lui est très demandeur de témoignages, il se trouve que pour certains fonds, on a des fonds sonores que je ne peux pas lire. On les a proposés aux AD pour que ça puisse être numérisé en passant par la convention de la confédération »[244]. Dans ce cadre, le dépôt permet à l'archiviste de la fédération de bénéficier d'une numérisation des documents de qualité. Ce procédé simplifie leur exploitation, notamment dans le cadre du travail de recherche nécessaire à la publication du troisième tome de *Les cheminots, on s'en fait toute une histoire*.

Ainsi, le positionnement volontaire des archives départementales doublé d'une longue tradition de la mise en valeur de l'histoire ouvrière permet de développer des liens avec les organisations politiques et syndicales. Le développement de formes de collaboration semble alors être bénéfique pour les deux parties. Les fonds peuvent être complétés mais aussi mis en valeur auprès d'un plus large public.

Ainsi, nous avons pu souligner l'existence de deux profils majeurs au sein des IHS, entre continuité d'une carrière militante et exercice de l'activité professionnelle. Ces deux groupes permettent d'envisager la coexistence de plusieurs conceptions des archives, qui sous-tendent la pratique archivistique et lui donnent une orientation. La reconnaissance de l'existence d'une telle multiplicité de profils et d'*ethè* nous interroge quant à la possibilité pour les archivistes de développer des outils rationnels pour palllier les difficultés auxquelles il ou elle peut faire face.

2. Des défis pour l'archiviste : l'archivage électronique, les archives courantes et intermédiaires

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a mis en évidence la nécessité de former les fédérations à la conservation des archives électroniques. Ce problème des plus contemporains est doublé d'un défi moins récent mais toujours actuel : la gestion des archives courantes et intermédiaires. Nous essaierons alors de comprendre comment les archivistes parviennent à prendre en compte ces défis pour y apporter une réponse qui convienne aux militant·e·s et aux secrétaires.

2.1. La gestion des archives courantes et intermédiaires : un enjeu pour le renouvellement de l'activité militante

Les archivistes sont généralement peu sollicité·e·s pour la gestion des archives courantes et intermédiaires. Une situation dénote cependant.

[244] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.

En effet, Line Boyer est, dès son recrutement, orientée vers les archives courantes et intermédiaires par le secrétaire fédéral. Lorsqu'elle est embauchée, l'IHS n'existe pas encore. La fédération a conscience de la dispersion géographique de ses militant·e·s et du risque conséquent de déperdition des archives courantes et intermédiaires que cela occasionne. Line Boyer observe que « les documents sont produits par des militants qui peuvent être partout en France, ça c'est aussi une particularité de la Fédération des services publics, c'est sûrement lié au fait qu'on soit le regroupement des syndicats de chaque collectivité territoriale sur toute la France. Mais en fait, la production et l'organisation de la fédération […], il y a beaucoup de choses qui se font aussi en territoires. Il y a des choses qui sont faites en territoires et qui restent en territoires, il y a un maillage territorial mais les militants qui réfléchissent et qui produisent la réflexion nationale […] ils sont dispatchés sur tout le territoire et ils ne remontent pas forcément tous les jours à Montreuil. Ça, ça avait une grosse incidence parce que ça voulait dire que les documents ne sont pas forcément collectés au niveau national. […] il a fallu que j'essaye d'alerter et de convaincre que c'était problématique »[245]. En raison du faible métrage linéaire de documents papier conservés aux locaux de la Fédération lorsqu'elle y travaillait, l'archiviste peut se concentrer sur l'urgence autour des archives courantes et intermédiaires.

Line Boyer met en place quelques actions de sensibilisation sur « le projet » en réunions de direction. Elle y explique la nécessité de développer une réflexion autour du sort des archives courantes et intermédiaires. Elle axe ses interventions sur l'explication de ce que sont les archives et leur intérêt dans la gestion courante des affaires. Elle souligne ainsi la valeur de preuve des documents, leur importance pour la cohérence des revendications et les enjeux patrimoniaux que ces derniers recouvrent. Ces interventions lui permettent de « donner des conseils sur la gestion de leurs dossiers ».

De plus, l'archiviste a impliqué les militant·e·s de la fédération dans la gestion de leurs archives. Avec elles et eux, elle a produit un tableau de référencement afin de faciliter les recherches sur les travaux ayant déjà été menés sur les statuts de fonctionnaire par la CGT ou d'autres syndicats. La fédération est effectivement représentée au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, organe consultatif où sont abordées les évolutions du statut. Le tableau de référencement peut être parfaitement utile pour les militant·e·s afin de s'inspirer de débats passés et afin de continuer à innover dans leurs propositions.

En ce qui concerne la Fédération des services publics, la création de l'IHS permet la diffusion de recommandations à un plus large public. L'audience de l'institut dépasse en effet le périmètre des militant·e·s de la fédération. L'IHS publie régulièrement un périodique, intitulé *Mémoires d'avenir*[246], dans lequel une page est consacrée aux archives. Ainsi, le deuxième numéro comporte une page rédigée par une militante, Anne Souffrin, qui explique les raisons

[245] Cette référence et les suivantes sont issues de l'entretien avec Line Boyer, annexe 1. « Le projet » fait référence à la volonté de développer une meilleure gestion des archives courantes et intermédiaires.
[246] Certaines revues sont disponibles en ligne sur https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/l-institut-d-histoire-sociale/article/memoires-d-avenir (consulté le 17 mai 2021).

qui peuvent pousser à la conservation des archives du syndicat. Elle y prodigue des conseils et expose des principes, comme le respect des fonds et l'identification des dossiers. Selon elle, « il est conseillé de conserver à proximité les archives entre 3 et 5 ans. Ce sont les plus utilisées dans le syndicat »[247].

Les situations varient sensiblement entre les Fédérations et entre les militant·e·s. Ainsi, Benoit Delfolie remarque que si certaines personnes ne sont pas réceptives, ce n'est pas le cas de toutes. Il raconte alors que « même si c'est votre supérieur direct, vous essayez de passer par d'autres personnes, et il y a des personnes qui sont plus réceptives que d'autres. Moi, ce que j'ai tenté de faire au début c'est de dire "là ça bloque, on va essayer d'aller voir à côté si ça bloque". Et puis en allant voir à côté "ah, lui il est réceptif donc on va travailler avec lui" et donc j'ai travaillé avec des personnes de vis-à-vis »[248]. Son travail d'archiviste, bien qu'il ait pu intervenir devant le bureau fédéral, se fait connaître par les discussions entre militant·e·s. Il donne un exemple concret de la situation ainsi évoquée : « [Un militant] m'avait demandé un jour de venir parce qu'il avait des papiers en pagaille, pas forcément toujours intéressants. Donc il m'a dit "est-ce que tu peux m'aider, faire un tri et puis me donner des conseils sur un système de classement ?". Moi, je suis allé le voir […], on a fait du bon boulot et je lui dis "voilà le système de classement que je te propose par rapport à ton activité". Petit à petit, ses collègues politiques, […] ils viennent voir donc après ça fait boule de neige. On me dit "ah au fait, Benoit, est-ce que tu peux venir faire comme t'as avec Jean-Philippe ?". Comme j'ai vu que ça bloquait globalement, je suis allé voir certains bureaux où je savais que les personnes [étaient réceptives] »[249].

La question de la gestion des archives courantes et intermédiaires se révèle être souvent mise de côté faute de temps et face à l'urgence de répondre aux sollicitations quotidiennes. Pourtant, les pratiques rationnelles développées par les archivistes font leurs preuves lorsqu'adoptées par les militant·e·s. En effet, une gestion efficace des documents d'activité leur permet de renouveler les modes d'action, d'orienter les débats de manière différente et d'innover constamment dans les propositions.

2.2. La gestion des données électroniques

2.2.1. Documents numériques, conservation et archivage

Sans nécessairement prendre en compte la question de l'archivage électronique, certaines Fédérations CGT ont déjà développé des outils informatiques leur permettant le partage, voire le stockage de documents.

C'est le cas par exemple de la Fédération CGT des cheminots qui dispose d'un serveur NAS lui permettant de conserver des documents. Ce serveur est par ailleurs doublé d'un système de réplication, en lien avec les serveurs de la confédération. Il est cependant nécessaire de souligner que bien que les documents soient ainsi stockés, ils ne sont pas pour autant archivés.

---

[247] Souffrin, Anne, « Pourquoi conserver les archives dans son syndicat », *Mémoires d'avenir*, n°2, 2016, p.4.
[248] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[249] *Ibid*.

CC BY NC ND

En 2012, l'utilisation de ce serveur a fait l'objet d'une action de sensibilisation, l'archiviste mettant ainsi l'accent sur les bonnes pratiques numériques, telles que la charte de nommage ou le respect de l'arborescence. Cette dernière n'a pas été retravaillée depuis et une partie du serveur utilisé par les militant·e·s a été renommée « sauvegarde » au lieu d' « archives ». En effet, une copie du serveur a été réalisée en 1999, les documents ainsi stockés ayant atteint leur rupture d'usage. Aucun travail archivistique n'a cependant pu être effectué sur cette copie, qui demeure donc une sauvegarde. La question des archives électroniques n'est pas nouvelle pour cette fédération, qui se voit rappeler en 2016 la nécessité d' « intégrer [les documents électroniques] dans notre politique d'archivage à tous les niveaux de nos structures pour que leurs contenus demeurent et laissent leurs marques dans l'histoire »[250].

Il est possible d'observer une situation similaire pour la Fédération des mines et énergies. Celle-ci recourt en effet un serveur de fichiers partagés, sans que l'archiviste, Tatiana Sagatni y ait pour autant accès. Cette dernière souligne cependant qu'une militante de la fédération a élaboré il y a quelques années une arborescence afin de simplifier l'utilisation du serveur. Cette militante a également organisé plusieurs sessions de formation sur le sujet. Il n'existe néanmoins pas de sauvegardes systématiques des documents déposés sur le serveur.

La Fédération des travailleurs de la métallurgie dispose également d'espaces numériques partagés. Ces derniers ne suivent pas de plan classement : les dossiers sont organisés selon le producteur ou la productrice. Émeric Tellier, l'archiviste, est en lien avec l'informaticien de la Fédération. Cela lui permet de s'assurer que les documents sont régulièrement sauvegardés et ce dans de bonnes conditions. La GED installée dans le cadre de la mise en service du site internet est, au contraire, organisée en suivant un plan de classement déterminé. Cette dernière héberge les documents, ce qui doit pouvoir en faciliter la portabilité sur le long terme. L'outil n'est cependant pas déployé au sein de la fédération puisqu'il est consacré aux publications en externe.

L'accès au serveur de fichiers partagés n'est pas organisé de la même manière selon les fédérations. Ainsi, bien qu'avant la crise sanitaire la plupart se contentaient d'un accès limité aux postes fixes des locaux de Montreuil, ce n'est pas le cas de la Fédération des services publics. En effet, cette dernière dispose certes d'un accès via les postes fixes des bureaux, mais les militant·e·s de la Fédération bénéficiaient d'un accès distant bien avant la crise sanitaire. L'archiviste, Line Boyer, explique ce phénomène par le fonctionnement de la fédération. Elle souligne la répartition géographique des militant·e·s du secrétariat général, qui a suivi les actes successifs de décentralisation. Les membres des instances dirigeantes, parfois très éloigné·e·s des bureaux fédéraux de Montreuil n'ont eu le choix que d'avoir recours à un accès distant, notamment pour le fonctionnement des différents groupes de travail. Ainsi, ils et elles peuvent consulter les documents déposés dans les dossiers des groupes de travail auxquels ils et elles appartiennent, mais aussi à ceux de la direction. Les militant·e·s alimentent donc directement le

[250] Chamaret, Patrick, « Compte-rendu de l'assemblée », *Les Cahiers de l'Institut*, n°56, 2016, p.4.

serveur, qui ne bénéficie pas d'un système de reclassement ou d'indexation. Cet outil a été présenté à la quasi-totalité des groupes de travail et l'arborescence a fait l'objet de formations auprès des secrétaires administratives.

Nous pouvons également remarquer d'autres initiatives que celles mises en place par les fédérations. L'archiviste Benoit Delfolie et le documentaliste de la Fédération des activités postales et de télécommunication ont, constitué « officieusement »[251] ensemble un pôle documentaire. Celui-ci permet aux deux professionnels de mutualiser les moyens « pour faire en sorte que la communication se fasse ». Les deux professionnels ont mis en place « un serveur interne où chacun peut avoir accès. […] tout le monde a accès mais chacun a à un code qui lui permet de supprimer ou pas les documents ». Celui-ci leur permet de se transmettre des documents. Ainsi, l'archiviste explique que quand le documentaliste « voit un truc un peu vieux, il me dit "tiens au fait, je t'ai laissé un exemplaire" ». De plus, bien que les militant·e·s ne disposent pas d'un serveur dans lequel ils ou elles puissent déposer de documents, ils et elles se servent d'un un espace assimilé à un intranet par l'archiviste. Cet outil est géré par le militant qui s'occupe de l'imprimerie, avec lequel l'archiviste entretient des liens. Benoit Delfolie peut ainsi se procurer des documents qui lui manquent.

2.2.2. La crise sanitaire, moteur de la prise de conscience

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID-19 et par plusieurs confinements en France, de mars à mai d'abord puis d'octobre à décembre. En dehors des périodes d'isolement strict, les déplacements sont régulièrement limités voire interdits et les regroupements dans les bureaux déconseillés. Ces mesures n'épargnent pas l'exercice de l'activité syndicale, qui doit alors s'adapter pour pouvoir se maintenir. L'accès distant aux serveurs devient très rapidement indispensable, les communications par voie électronique augmentent de manière exponentielle, les documents papiers ne sont plus produits et ne circulent plus.

A toutes les échelles de la confédération, les militant·e·s prennent conscience d'une question majeure : « comment valoriser l'action de la CGT pendant cette période de confinement ? »[252]. Benoit Delfolie souligne que bon nombre de militant·e·s « a peur qu'une partie de l'activité ne se soit envolée parce que peut-être que certaines personnes n'ont pas pensé à sauvegarder leur ordinateur »[253]. En dehors de l'aspect purement patrimonial, les militant·e·s ont maintenu leur activité au sein des groupes de travail, de leurs instances professionnelles mais aussi auprès des travailleurs et des travailleuses. La crise sanitaire a fait émerger des questionnements nouveaux sur l'organisation du travail et notamment autour des conditions de chômage partiel. Les protocoles sanitaires ont pour certains également été discutés avec les organisations syndicales. Ces considérations extraordinaires ont été à l'origine d'une

[251] Cette référence et les suivantes sont issues de l'entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[252] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[253] *Ibid*.

CC BY NC ND

activité militante intense. Perdre toute trace des décisions prises, des réflexions engagées ou des discussions devient alors un danger majeur pour « l'après ».

Cette prise de conscience de l'ensemble des militant·e·s des différentes échelles de l'organisation, y compris du secrétariat général, permet la création d'un groupe de travail autour des archives électroniques. Ce groupe développé sous l'égide de l'IHS confédéral a l'avantage « de mutualiser des besoins, des expériences »[254]. Le groupe de travail est divisé en deux sous-groupes. Le premier a pour objectif la formation des militant·e·s de la confédération et des organisations CGT mais aussi des salarié·e·s. Le second doit permettre la sensibilisation du public précédemment évoqué tout en favorisant une prise de conscience politique autour de l'utilité des archives. En effet, Caroline Chalier, archiviste de la Fédération des cheminots, soulève que « l'un des principaux problèmes c'est cette prise de conscience politique sur "à quoi ça sert les archives ?". Beaucoup vont tenir le discours "c'est super les archives, on en a besoin pour l'histoire" mais quand tu regardes dans les actes, ça n'empêche pas que des bennes soient remplies. Peut-être que tout ça va un peu faire bouger les choses, on l'espère »[255].

Emeric Tellier explique que « ce qui est enrichissant, c'est qu'on est tous archivistes, mais on n'a pas tous les mêmes périmètres, on n'est pas confrontés aux mêmes fonds d'archives »[256]. Pour les archivistes, il s'agit aussi d'un moyen « de rendre visible les archives, du travail qui est fait ou qui est à faire, des dangers éventuellement si on ne le fait pas, d'impliquer et responsabiliser tout le monde »[257]. Les questionnements sont multiples, entre savoir « comment valoriser ce qu'on a »[258] et « comment sensibiliser les politiques, mais aussi le personnel administratif à l'importance des archives et à la conservation des archives »[259]. Autour de cette dernière question, le groupe de travail permet de réfléchir à « des supports de sensibilisation aux archives, et l'avantage c'est qu'on va le faire de manière mutualisée, ça évite que chacun bosse dans son coin »[260]. Le soutien de la confédération est important pour le bon déroulement du projet en ce qu'il permet d'appuyer et de légitimer les décisions prises auprès des fédérations. A titre d'exemple, un des projets développés par le groupe de travail est la participation à une formation au logiciel PMB, « on s'est tous mis autour de la table pour définir nos besoins »[261], explique Émeric Tellier. Tout aussi important que la réponse à un besoin urgent, le groupe de travail permet de recréer une dynamique de proposition pour les archivistes. Le choix de ce logiciel, pourtant davantage lié aux pratiques documentaires, semble ainsi révélateur d'un point de tension. Les archivistes témoignent de leur volonté d'appliquer les normes archivistiques, y compris celles de description, ce qui est limité par PMB. Nous pourrions penser que les archivistes

---

[254] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[255] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.
[256] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[257] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[258] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[259] *Ibid*.
[260] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[261] *Ibid*.

se sont tournés vers ce logiciel puisqu'il est en accès libre, mais ce critère n'est pas suffisant en ce que d'autres le sont aussi tout en étant davantage axés sur la pratique archivistique. Deux explications semblent alors se dessiner. D'abord, Caroline Chalier souligne avoir acquis le logiciel ICA Atom mais ne pas encore s'en servir en raison du faible nombre de fonds classés. Ensuite, la place majeure occupée par la recherche de documents pour l'IHS et la fédération ainsi que la partie documentaliste de leur fiche de poste peut expliquer ce choix. Caroline Chalier souligne en effet avoir été recrutée comme « archiviste documentaliste ». Elle observe alors que pour la fédération, ces termes signifient : « archiviste parce que tu travailles pour l'IHS et que l'IHS s'occupe d'histoire, et documentaliste parce que tu travailles pour la fédération »[262].

Ainsi, que bien que l'accès en distanciel soit devenu incontournable, le dépôt des documents sur les serveurs n'est pas acquis. De nombreux·ses militant·e·s travaillent sur un ordinateur personnel et souvent les documents sont produits, conservés et détruits sans jamais être déposés et sans consultation de l'archiviste. Caroline Chalier remarque que ce problème est bien plus ancien que les confinements provoqués par l'épidémie de Covid-19. Elle observe qu' « aujourd'hui, plein de choses échappent aux secrétaires et ça même quand je l'expliquais en 2012 y'en a plein à qui ça posait problème alors que c'était une réalité. Parce que politiquement ils avaient décidé que tout devait passer par une secrétaire. Alors oui, tout ce qui est diffusé à l'extérieur passait par une secrétaire, mais y'a plein de documents internes qui ne passent jamais par la secrétaire »[263]. Cela peut témoigner d'une différence nette dans le traitement des documents. La production destinée à l'extérieur passe dans plusieurs mains, est contrôlée et investie par les militant·e·s elles et eux-mêmes d'une importance supérieure à la production interne. Cette dernière est dévalorisée, considérée comme sans intérêt.

Tatiana Sagatni souligne ainsi que « le Covid a donné des dimensions exponentielles »[264] aux archives électroniques. Cela soulève des questions majeures : « et si demain y'a plus rien ? Si déjà, là, ils s'y retrouvent pas ? »[265]. En ce sens, le rôle de l'archiviste est « on ne peut plus actuel »[266].

Les archivistes des fédérations CGT doivent ainsi faire face à des défis des plus contemporains. La gestion des archives courantes et intermédiaires demeure une lutte quotidienne pour ces archivistes qui doivent composer avec l'urgence permanente de l'activité militante. La question de l'archivage électronique et de la sauvegarde des données a connu un renouveau face à la crise sanitaire. Nombreux et nombreuses sont les militant·e·s qui craignent la disparition des traces de leur action au cours d'une période de forte activité pour les fédérations. L'archiviste dispose alors d'une place centrale pour la conservation de la mémoire

[262]Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.
[263] *Ibid*.
[264] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[265] *Ibid*.
[266] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.

de l'expérience du militantisme CGT. Au-delà d'une fonction purement patrimoniale, l'archiviste dispose d'une place conséquente dans les batailles idéologiques qui traversent l'étude de l'Histoire.

3. Au cœur de la sauvegarde de l'histoire de la Fédération : l'archiviste

L'archiviste est le plus souvent associé·e à l'IHS par sa fédération. Cette dernière le ou la conçoit comme part active de la production intellectuelle élaborée par l'institut autour de son histoire. Nous tenterons ainsi de comprendre le rôle que joue l'archiviste dans la bataille idéologique à laquelle prend part l'organisation syndicale.

3.1. Diffuser l'histoire de la Fédération

3.1.1. Légitimer l'action de l'IHS

Les IHS réalisent un travail scientifique sur l'Histoire. Afin de conforter cette orientation et être reconnus comme des institutions dignes de confiance, les instituts travaillent en collaboration avec des universitaires reconnu·e·s comme des scientifiques. Les présidents d'IHS que nous avons rencontrés soulignent que ce travail en commun peut recouvrir plusieurs formes.

En effet, l'IHS de la Fédération des services publics, présidé par Philippe Coanet, s'est doublé d'un Conseil scientifique, « composé principalement d'historiens, de sociologues, d'archivistes […] dont la mission est de nous éclairer »[267]. Ce conseil se réunit au minimum deux fois par an, mais aussi à l'occasion de l'organisation d'un colloque ou pour la préparation d'une publication. Le Conseil scientifique appuie le Conseil d'administration. Ainsi, l'IHS organise son premier colloque en 2019, intitulé *Syndicalisme, pouvoirs et politiques dans les services publics territoriaux, XXe-XXIe siècles.* Celui-ci est pensé conjointement avec le soutien du Conseil national de la fonction publique territoriale, des laboratoires de recherche Triangle (UMR 5006 – Université Lyon Lumière) et le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (UMR 8058 – Université Paris 1)[268]. L'objectif de ce colloque, à l'origine d'un appel à communications, est de susciter l'intérêt au sein du public universitaire[269].

L'IHS de la Fédération des cheminots ne s'est pas doté d'un tel organe. Il travaille cependant avec des chercheurs et des chercheuses, notamment dans le cadre de publications. Ainsi, le troisième tome de *Les cheminots, on s'en fait toute une histoire* est rédigé en collaboration avec Serge Wolikow, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne[270]. Plutôt que de se doter d'un Conseil scientifique, l'IHS préfère élargir son Bureau.

---

[267] Entretien avec Philippe Coanet, annexe 2.
[268] Page dédiée au colloque, [en ligne], https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/l-institut-d-histoire-sociale/colloque-syndicalisme-pouvoirs-et-politiques-dans-les-services-publics/ (consulté le 6 mai 2021).
[269] Entretien avec Philippe Coanet, annexe 2.
[270] Biographie de Serge Wolikow, [en ligne], http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/chercheurs/wolikow/serge_wolikow.html (consulté le 6 mai 2021).

CC BY NC ND

3.1.2. Répondre aux sollicitations

a) Activité militante et communicabilité

Les IHS souhaitent également ouvrir le plus largement possible l'accès aux fonds d'archives qu'ils conservent. La faible quantité de demandes permet néanmoins aux archivistes d'adapter les délais de communication à chaque recherche. D'après elles et eux, très peu de documents sont sensibles au point de ne jamais être communiqués. Les critères sont alors multiples.

Émeric Tellier souligne une sorte de « barrière invisible »[271] de vingt à trente ans, au cours de laquelle la communication des documents est évitée d'un point de vue politique. Cette barrière n'est pas infranchissable selon la personne qui demande à consulter le fonds ainsi que son objectif de recherche. Si les documents ne peuvent pas être consultés, notamment en raison de leur proximité chronologique, l'archiviste remarque que la demande peut se transformer en entretien avec des militant·e·s ayant vécu la période concernée.

La plupart du temps, les demandes de communication se font en interne, et proviennent de militant·e·s des fédérations. Si la recherche concerne des sujets sensibles, comme les archives judiciaires par exemple, l'archiviste peut demander l'autorisation à la famille du ou de la militant·e concerné·e par les documents[272]. Line Boyer se souvient que les demandes de communication en interne sont soumises à moins de limites que les recherches externes. Elle souligne que bien qu'il n'existe pas de délais clairement établis, il s'agit de faire preuve de « bon sens »[273], notamment sur les dossiers de conflits internes. Ainsi, tous et toutes les archivistes fonctionnent au cas par cas. Des délais ne sont pas clairement établis mais le nombre de sollicitations leur permet d'étudier les demandes avec davantage d'attention. Il leur revient alors de faire le choix entre ce qui est communicable et ce qui n'est le pas. Émeric Tellier souligne alors : « Si jamais pour la moi la question se pose, je sollicite la fédération ou l'IHS et on prend une décision collective »[274].

Dans tous les cas, avant l'épidémie de Covid-19 en 2020, la communication se fait majoritairement sur place, dans les bureaux de Montreuil. Le chercheur ou la chercheuse prend contact avec l'archiviste et explique sa demande. Ce ou cette dernier·e envoie alors un instrument de recherche ou propose certaines boîtes. Une fois la demande finalisée, la personne à l'origine de la sollicitation prend rendez-vous et vient consulter. L'ensemble du processus est entièrement gratuit.

Ce procédé était adopté en priorité par les militant·e·s parisien·ne·s. Les militant·e·s de province profitaient de l'occasion de réunions pour prendre rendez-vous mais pouvaient aussi

---

[271] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[272] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[273] Entretien avec Line Boyer, annexe 1.
[274] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.

demander l'envoi de photocopies, à leur charge. La crise sanitaire de 2020 a toutefois modifié les modalités de consultation. Benoit Delfolie explique qu'à présent, il est équipé pour numériser les documents, qu'il peut ensuite envoyer par voie électronique : « Ça évite de manipuler le document, et puis ça évite que les courriers se perdent et c'est un gain de temps pour moi »[275].

L'activité des IHS pousse à la consultation. C'est dans ce sens que Line Boyer remarque que les demandes de documents sont apparues en parallèle de la création de l'institut. Les archivistes caractérisent le public à l'origine de ces communications en deux catégories. La première est composée par les militant·e·s de la fédération, divisé·e·s entre les ancien·ne·s militant·e·s qui disposent d'une bonne connaissance de l'Histoire et qui formulent des demandes cadrées, et les militant·e·s actuel·le·s, dont les questions sont plus floues[276]. Émeric Tellier identifie une quinzaine de militant·e·s pour qui l'archiviste est un point de passage inévitable dans la réflexion. La seconde catégorie est formée par le public externe, composé de chercheurs et de chercheuses, d'amateurs et d'amatrices, qui s'intéressent à des disciplines variées, mais aussi des documentaristes, des collectionneurs et des collectionneuses[277]. Cette seconde catégorie voit aussi venir chercher des personnes dont les parents ont bénéficié des réalisations sociales de la fédération[278].

b) Consultation et numérisation

La numérisation tend en effet à prendre une place importante dans la communication des fonds, que ce soit pour une recherche ou en vue d'une future mise en valeur des fonds. Cependant, la numérisation intervient la plupart du temps dans le cadre d'une demande de recherche, en dehors d'un éventuel plan de numérisation.

Deux archivistes ont néanmoins mis en place un tel plan. Caroline Chalier a développé une politique de numérisation dans le but d'alimenter la bibliothèque numérique de l'IHS. Celle-ci comporte un important corpus de journaux fédéraux, qu'il a fallu compléter. Benoit Delfolie a lui aussi développé son plan de numérisation autour des journaux de la Fédération des activités postales et de télécommunication sur douze années, entre 1943 et 1955. Il estime ce projet à huit cent cinquante pages pour un montant total de quatre mille euros, après quasiment un an de négociations avec le prestataire. Bien que les pages aient été numérisées, il qualifie le projet d' « inachevé » car sa hiérarchie lui a refusé un accès à internet pour son interface. Il a donc élaboré un moteur de recherches sur le modèle d'une interface web, accessible sur son poste fixe uniquement. Ces deux archivistes numérisent également de nombreux documents en dehors de leur plan, pour répondre aux sollicitations de la fédération ou de l'IHS.

Les autres archivistes numérisent également un certain nombre de documents. Émeric Tellier remarque l'importance de l'iconographie, qui fait face à une forte demande pour illustrer

---

[275] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[276] *Ibid*.
[277] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[278] *Ibid*.

CC BY NC ND

les publications ou les expositions, que ce soit pour l'IHS et la fédération, ou pour la Maison des métallos, qui abrite un de ses magasins. La presse demeure également très demandée, notamment pour les consultations en externe. Tatiana Sagatni met en exergue le caractère « aléatoire et personnel »[279] des numérisations effectuées jusqu'alors. Une campagne structurée sera menée dans un second temps.

3.1.3. Actions de valorisation et publics

La valorisation représente une part conséquente du travail demandé aux archivistes, qui va jusqu'à constituer un « accaparement »[280] de leur temps.

Les expositions sont un médium apprécié par les IHS, qu'elles soient présentées en interne ou externe. Benoit Delfolie évoque l'organisation de celles-ci à l'occasion de commémorations ou d'évènements particuliers dans la vie de la fédération. L'IHS de la Fédération des cheminots dispose également de plusieurs expositions itinérantes comme celle sur Pierre Semard qui circule depuis 2012, celle sur 1968 réalisée avec le Comité central d'entreprise de la SNCF ou encore celles sur 1910 ou les grèves de 1920. Ces expositions sont donc mises à disposition d'organisations et d'institutions. Cet IHS a également développé une exposition virtuelle sur les cinquante unes de la *Tribune des cheminots*[281], à l'occasion de la sortie du millième numéro de la revue. Ainsi, les expositions répondent dans la plupart du temps à des sollicitations internes.

Les instituts sont à l'origine de nombreuses publications. Ainsi, l'IHS de la Fédération des cheminots dirige la rédaction des tomes de *Les cheminots, on s'en fait toute une histoire*[282], l'institut de la Fédération des travailleurs de la métallurgie a publié récemment *Le métal au cœur*[283]. Il s'agit d'un « un ouvrage d'introduction à l'histoire de la fédération. Le public visé c'est vraiment les syndiqués, les militants et les dirigeants, l'idée c'est d'avoir un outil de formation syndicale »[284], enrichi par de l'iconographie contenus dans les fonds. L'IHS de la Fédération des cheminots participe en parallèle au *Maitron cheminots*[285] en partenariat avec le CNRS ou encore au livre mémorial des cheminots[286]. Les ouvrages sont souvent publiés à l'occasion de moments importants des fédérations, à l'instar de celui sur la nouvelle Fédération CGT des services publics après 1979, qui doit sortir juste avant le prochain congrès de la fédération.

---

[279] Entretien avec Tatiana Sagatni, annxe 1.
[280] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[281] *1950-2000 : voyage dans les Unes de la Tribune des cheminots*, [en ligne], https://archives.cheminotcgt.fr/galerie-virtuelle?exhibition_id=24#1950-2000-voyage-dans-les-unes-de-la-tribune-des-cheminots (consulté le 6 mai 2021).
[282] Voir Parutto, Nicole, Les Cheminots, on s'en fait toute une Histoire, 1823 à 1918, Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des cheminots, Paris, 2009 et Parutto, Nicole, Les Cheminots, on s'en fait toute une Histoire, 1919 à 1938, Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des cheminots, Paris, 2013.
[283] Voir Institut CGT d'histoire sociale de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, *Le métal au cœur*, Paris, 2021.
[284] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[285] *Maitron cheminots*, [en ligne], https://maitron.fr/spip.php?mot2 (consulté le 17 mai 2021).
[286] Fontaine, Thomas, *Cheminots victimes de la répression, 1940-1945, mémorial*, éditions Perrin et SNCF, Paris, 2017, 1200 p.

Les revues des fédérations ou des instituts permettent également la mise en valeur régulière des fonds. Tous les IHS diffusent en effet une revue alimentée en iconographie provenant de fonds d'archives. Les articles ne sont pas uniquement rédigés par des militant·e·s, Philippe Coanet souligne ainsi que les historien·ne·s participent de plus en plus à la rédaction des *Mémoires d'avenir*, revue publiée deux fois par an. Thierry Roy explique également que l'IHS est invité à rédiger un article pour chaque numéro de *La Tribune des cheminots*[287].

L'usage des réseaux sociaux et d'internet demeure moins répandue. Seuls deux IHS disposent d'un site internet qui leur est propre, un troisième bénéficie d'une rubrique au sein du site de sa Fédération. En effet, l'IHS de la Fédération des travailleurs de la métallurgie ne dispose pas d'un site spécifique. D'ici 2022, un site sera cependant consacré à l'histoire de la fédération, qui doit permettre de valoriser de manière numérique l'ouvrage qui vient d'être publié afin d'être un support d'auto-formation à l'histoire de l'organisation. L'IHS de la Fédération des activités postales et de télécommunication ainsi que celui de la Fédération cheminots bénéficient d'un site dédié à leur activité. Ce dernier institut a développé son site en parallèle de sa bibliothèque numérique, support utilisé de manière conséquente par des visiteur·e·s extérieur·e·s à la fédération. En effet, à son arrivée, Caroline Chalier constate la présence de CD contenant la presse fédérale numérisée en mode image en 2004. En partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, des titres sont numérisés à nouveau afin d'être exploités. C'est finalement en 2018 que la bibliothèque numérique voit le jour. Quant aux réseaux sociaux, Caroline Chalier est la seule à avoir investi twitter en créant un compte pour les archives[288]. L'IHS de la Fédération des mines et énergies ne dispose pas d'un site mais d'une page Facebook[289]. L'absence des instituts sur les réseaux sociaux témoignent d'un manque de temps[290] ou du désintérêt pour la valorisation à travers ces canaux[291]. Dans le cas de l'IHS de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, Émeric Tellier souligne que l'investissement des réseaux se ferait à travers ceux de la fédération. L'archiviste note également que bien que l'IHS envoie régulièrement une newsletter, le public reste attaché au papier.

3.2. Archivistes et projets politiques

3.2.1. L'IHS et l'appropriation de son histoire par la fédération

a) Un rôle de formation

« Le rôle de l'IHS pour la CGT, au-delà des archives, […] c'est d'avoir une production intellectuelle qui nous permette d'aider la fédération […] pour s'approprier un peu mieux

[287] Les numéros parus de 1917 à 2004 sont disponibles en ligne sur https://archives.cheminotcgt.fr/fonds-collections/default?search=&sort=Date,_score&perpage=10&page=1&&page=1&refine[Titrerecherche][]=Tribune+des+cheminots+%28La%29 (consulté le 17 mai 2021).
[288] Compte Twitter des archives de la Fédération des cheminots, https://twitter.com/ACheminots.
[289] Page Facebook de l'IHS de la Fédération des mines et énergies, https://www.facebook.com/IHSME.
[290] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[291] Entretien avec Philippe Coanet, annexe 2.

l'Histoire »[292]. C'est ainsi que Thierry Roy, président de l'IHS de la Fédération des cheminots décrit le rôle de l'institut. En effet, les IHS n'interviennent pas sur le même plan que les militant·e·s politiques en ce qu'ils ne se positionnent pas sur le champ d'action du syndicat. Ce dernier œuvre à la réalisation de la double besogne, entre amélioration immédiate des conditions matérielle d'existence des travailleurs et « l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste »[293]. Les IHS se placent en-dehors de ce cadre et revendiquent « un rôle de formation des jeunes générations, de formation sur la mémoire, sur l'histoire »[294]. L'objectif des instituts est alors d'élaborer une production intellectuelle qui permette d'éclairer les luttes actuelles et celles à venir. Thierry Roy insiste sur ce rôle et remarque : « Il y a des expériences de luttes qui ont existé et qui sont dans nos archives […] et qui peuvent être aujourd'hui des aides pour mener les luttes »[295].

Les deux présidents témoignent de leur intérêt pour l'Histoire. Thierry Roy se souvient : « Je considérais que c'était important et j'aimais bien me référer historiquement à ce qui s'était passé »[296]. Il remarque cependant que ses pratiques quotidiennes n'allaient cependant pas dans le sens de cet intérêt, notamment en termes de conservation de ses archives puisqu'il reconnaît avoir égaré des documents qui auraient pu avoir de l'importance. Les militant·e·s admettent ainsi avoir eu une formation syndicale marquée par la connaissance du mouvement ouvrier, écrite en partie grâce la préservation des archives. Bien que cette formation historique ait eu une importance majeure dans leur pratique militante, ils n'ont pas considéré leur activité quotidienne comme digne d'un intérêt qui justifie une attention particulière pour les archives, afin de pouvoir former les générations suivantes. Leur carrière militante les amène à présent à considérer leur activité – et celle de l'IHS – comme nécessitant un archivage de la production documentaire. Thierry Roy observe ainsi : « Maintenant j'y fais attention, y compris quand j'écris des choses […] j'essaie de l'archiver, de le classer, de retrouver à l'époque à quoi ça servait »[297]. De la même manière, la production documentaire de l'IHS de la Fédération des services publics est conservée en attendant l'arrivée d'un nouveau ou d'une nouvelle archiviste.

Les IHS produisent des supports de formation, notamment à travers la revue diffusée qu'ils diffusent périodiquement. Ainsi celle de l'IHS de la Fédération des services publics, *Mémoires d'avenir,* consacre toujours une page aux archives. Le troisième numéro de la revue explique, par exemple, comment constituer des archives orales sous forme de témoignage[298]. La même année, le quatrième numéro propose plusieurs rubriques qui soulignent comment aménager un local d'archives[299]. Le sixième numéro met en exergue la possibilité de contacter

---

[292] Entretien avec Thierry Roy, annexe 2.
[293] Chartes d'Amiens, adoptée lors du IXe congrès de la CGT, 1906.
[294] Entretien avec Philippe Coanet, annexe 2.
[295] Entretien avec Thierry Roy, annexe 2.
[296] *Ibid*.
[297] Entretien avec Thierry Roy, annexe 2.
[298] Mousset-Déclas, Claire, « Les témoignages oraux, des archives faciles à constituer », *Mémoires d'avenir*, n°3, 2017, p.4.
[299] Auteur·e inconnu·e, « Aménager un local d'archives », *Mémoires d'avenir*, n°4, 2017, p.4.

CC BY NC ND

les services publics d'archives dans le but de développer une relation de partenariat[300]. L'IHS de la Fédération des cheminots prodigue lui aussi des conseils pratiques dans les pages de ses *Cahiers de l'Institut*. Caroline Chalier y explique, par exemple, comment conduire une recherche dans un service d'archives[301]. Dans le même numéro, un militant, Jany Moineau, met en exergue les raisons qui devraient pousser un syndicat à se préoccuper de ses archives[302]. L'IHS de la Fédération des travailleurs de la métallurgie prend la question de la formation en compte dès sa naissance et consacre une fiche pratique relative aux archives dans tous ses premiers numéros. Plus tard, Émeric Tellier rédige lui aussi des articles qui mettent en valeur le travail fait et à faire autour de la question des archives. Deux numéros des *Cahiers d'histoire de la métallurgie* contiennent un article sur les travaux réalisés pour aménager les rayonnages mobiles des locaux de Montreuil[303].

b) Sensibiliser les équipes dirigeantes

Les instituts sont également dotés d'un rôle de sensibilisation vis-à-vis des fédérations, face à leur histoire, mais aussi face à leurs archives. Lorsque Thierry Roy a pris la place de président de l'IHS de la Fédération des cheminots, le travail sur les archives est engagé depuis longtemps. Il doit « améliorer, pérenniser »[304] et contribuer à former les jeunes générations. En revanche, même si les équipes dirigeantes changent régulièrement, le travail de sensibilisation demeure. Le président explique qu' « il faut convaincre la fédération parce que c'est quand même un engagement financier important et c'est la fédération qui supporte ça […] donc c'est quand même des débats et des choses qu'il faut produire »[305].

Les actions de sensibilisation sont alors importantes pour les IHS. Thierry Roy observe que des réunions ont eu lieu autour de la question des archives, ce qu'il souhaite reproduire une fois les contraintes liées au contexte sanitaire révolues. Il met en exergue un point de tension : « Il y en a qui peuvent penser qu'il y a une archiviste, donc c'est à elle d'archiver, ce qui pourrait être un raccourci […] Il faut expliquer que ça ne marche pas comme ça, […] il faut expliquer comment il faut faire, le récolement. Il y en a qui savent comment faire, mais il y en a très peu »[306]. Philippe Coanet participe quasiment à chaque Conseil national fédéral, qui se réunit deux à trois fois par an et qui regroupe les membres de la Direction fédérale, un·e représentant·e de chaque structure territoriale ainsi que des représentant·e·s des structures départementales.

---

[300] Auteur·e inconnu·e, « Relations avec les services publics d'archives : du partenariat à la convention de dépôt », *Mémoires d'avenir*, n°6, 2018, p.4.
[301] Chalier, Caroline, « Livre mémorial : comment chercher dans les archives ? », *Les Cahiers de l'Institut*, n°43, 2012, p.7.
[302] Moineau, Jany, « J'archive au présent ! », *Les Cahiers de l'Institut*, n°43, 2012, p.7.
[303] Tellier, Émeric, « De nouveaux rayonnages pour nos archives », *Les Cahiers d'histoire de la métallurgie*, n°56, 2017, p.12 et Tellier, Émeric, « Du nouveau aux archives fédérales ! », *Les Cahiers d'histoire de la métallurgie*, n°60, 2018, p.20.
[304] Entretien avec Thierry Roy, annexe 2.
[305] *Ibid*.
[306] *Ibidem*.

CC BY NC ND

A cette occasion, il donne une intervention sur l'intérêt pour les structures et les militant·e·s d'adhérer à l'IHS, tout en évoquant les projets en cours. En ce sens, l'IHS est régulièrement sollicité pour tenir une table aux congrès nationaux et territoriaux, ce qui lui permet de rappeler son existence.

3.2.2. Les archives au centre de la bataille idéologique

Nous l'avons vu précédemment, le rôle de l'IHS constitue notamment en l'élaboration d'une production intellectuelle qui contribue à éclairer les pratiques militantes actuelles et futures. Ainsi, bien que les instituts ne se placent pas dans le champ d'action de l'activité syndicale à proprement parler, ils doivent jouer un rôle dans « l'émancipation intégrale » en fournissant un travail qui permette de contribuer aux batailles idéologiques qui traversent la connaissance de l'Histoire. En ce sens, les archivistes se voient attribué·e·s une place particulière.

Pour Benoit Delfolie, qu'il soit archiviste pour une fédération CGT ou ailleurs, « le fond du métier […] c'est le même »[307]. Tatiana Sagatni va dans ce sens et remarque que « la méthodologie c'est la même »[308]. La partie technique, purement archivistique serait identique. Les normes professionnelles, légitimées par le consensus des pair·e·s, ne varie pas selon le lieu de travail. Ce qui est profondément différent aux yeux de ces archivistes, c'est le sens derrière la pratique.

Line Boyer souligne ainsi qu'elle a trouvé du sens à travailler dans une fédération syndicale. Cela n'a pas induit un engagement politique plus fort de sa part mais elle remarque avoir été en adéquation avec ce qu'elle faisait, puisqu'elle a fini par se syndiquer. Caroline Chalier observe un phénomène similaire. Elle explique ne pas être engagée politiquement à titre personnel mais évoque beaucoup de respect pour l'engagement des militant·e·s qu'elle côtoie au quotidien. Son travail est pour elle une forme de contribution personnelle à l'histoire de la CGT. Malgré tout, elle met en exergue qu'être archiviste dans son contexte, « c'est militer pour les archives »[309]. Tatiana Sagatni remarque alors que l'archiviste est « à la croisée des chemins »[310], entre passé, présent et futur. En ce sens, son rôle est « on ne peut plus actuel »[311], d'autant plus dans le contexte de la crise sanitaire.

Émeric Tellier évoque sa position comme le prolongement d'un engagement militant, ce qui explique que dans son travail la valorisation prenne autant de place. Il explique alors que l'Histoire a longtemps fait partie de la formation syndicale dans le cadre de l'éducation populaire.

Les présidents soulignent également le professionnalisme de l'archiviste qui peut attirer l'attention des militant·e·s sur ce qui est mal fait[312]. Thierry Roy remarque à propos de l'archiviste

---

[307] Entretien avec Benoit Delfolie, annexe 1.
[308] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[309] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.
[310] Entretien avec Tatiana Sagatni, annexe 1.
[311] *Ibid*.
[312] Entretien avec Thierry Roy, annexe 2.

qu'aujourd'hui, « la fédération ne pourrait plus s'en passer »[313], les militant·e·s ne peuvent pas faire le travail de l'archiviste. Ce professionnalisme est déterminant pour l'IHS : « Si on veut vraiment faire un travail sur l'histoire sociale, l'histoire de la fédération, l'histoire de la fonction publique territoriale, un travail sérieux, scientifique, méthodologique, il faut le faire à partir de sources bien établies. La place du travail archivistique est très importante »[314]. L'archiviste apporte donc une rigueur scientifique, reconnue par une communauté et un public large, à la conservation des traces de l'expérience du militantisme CGT. Ainsi, Émeric Tellier met en exergue que « L'Histoire est incontournable, et une Histoire qui est un peu démythifiée justement par ce travail de collaboration entre les militants qui ont leur expérience, leur façon de voir les choses et les historiens et les archivistes qui peuvent avoir leur vision des choses mais qui ont aussi une façon de travailler, une rigueur professionnelle, des choses qui garantissent un minimum de recul et d'honnêteté intellectuelle sur le sujet »[315]. Thierry Roy souligne en ce sens que « L'Histoire est une bataille idéologique, chacun veut écrire l'Histoire à sa manière […]. Avoir des archives permet d'avoir des éléments de preuve […] qui va vérifier et rétablir la vérité »[316].

Cette fonction de conservation de preuves est au cœur des batailles idéologiques qui traversent le champ politique. Les militant·e·s ont besoin d'une certaine connaissance historique pour défendre des projets de société. Émeric Tellier remarque alors : « Aujourd'hui, la connaissance du passé fait partie de la bataille idéologique au sens large […] C'est-à-dire que le mouvement syndical a procédé à un certain nombre de reconstructions historiques et le fait d'avoir un travail avec des historiens et des archivistes professionnels ça permet aussi de […] se confronter à une réalité historique qui parfois a été reconstruite. […] C'est quelque chose d'essentiel pour espérer porter des revendications, des projets de société qui soient différents »[317].

Cette conception du rôle de l'archiviste n'est pas sans rappeler la définition d'Antonio Gramsci à propos de l'intellectuel·le organique. Pour rappel, cette catégorie d'intellectuel·le doit construire pour le groupe social duquel il ou elle émerge « homogénéité et conscience de sa fonction, non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et politique »[318]. Cet·te intellectuel·le organique se constitue alors comme « l'autoconscience culturelle, l'autocritique de la classe dominante »[319]. L'archiviste apporte des preuves qui permettent de réfuter ce qu'Edard W. Said nomme « la politique de représentation de masse »[320] puisqu'il ou elle conteste « les images, les comptes rendus officiels ainsi que les justifications émanant du pouvoir et mises en circulation par des médias de plus en plus

---

[313] *Ibid*.
[314] Entretien avec Philippe Coanet, annexe 2.
[315] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[316] Entretien avec Thierry Roy, annxe 2.
[317] Entretien avec Émeric Tellier, annexe 1.
[318] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison III…, op. cit.*, p.309.
[319] Gramsci, Antonio, *Cahiers de prison I…, op. cit.*, p.472.
[320] Said, Edward W., *Des intellectuels et du pouvoir*, *op. cit.*, p.37

puissants »[321]. L'archiviste entre ainsi dans la lutte autour de ce que Michel Foucault nomme « l'économie politique de la vérité ». Cette économie est traversée de combats idéologiques en ce qu'elle « n'est pas hors pouvoir ni sans pouvoir »[322]. La vérité fait partie de l'idéologie dominante puisqu'elle « est produite et transmise sous le contrôle non pas exclusif mais dominant de quelques grands appareils politiques ou économiques »[323]. Rappelons que Michel Foucault définit la vérité comme « l'ensemble des règles selon lesquelles on partage le vrai du faux et on attache au vrai des effets spécifiques de pouvoir » [324]. L'archiviste d'une fédération syndicale produit donc un travail intellectuel utile pour son IHS dans le combat pour le déplacement de ce qui est appelé « vérité » en ce qui concerne l'histoire du mouvement ouvrier et syndical en particulier, mais aussi l'Histoire de manière plus générale.

Il n'existe pas de pratique archivistique dénuée d'idéologie. L'archiviste d'une fédération CGT dispose alors d'une position particulière. Il ou elle doit permettre la conservation de la production documentaire qui témoigne de la réalité du militantisme des fédérations CGT. En ce sens, il ou elle doit non seulement mener une action sur les documents ayant atteint le stade patrimonial de leur cycle de vie mais aussi militer, lutter, pour que les dossiers toujours utilisés soient préservés et sauvegardés. L'archiviste doit convaincre les militant·e·s que leurs archives, une fois qu'elles ont atteints leur rupture d'usage ne sont pas des documents morts, qui ne servent plus l'activité politique, mais des documents qui permettent de prouver une réalité historique et de renouveler leurs revendications et leurs modes d'action.

Conclusion de la seconde partie

Tous et toutes les archivistes nous l'ont souligné pour des raisons différentes mais travailler pour une fédération CGT, ce n'est pas comme travailler ailleurs. La méthodologie reste la même, les défis auxquels ils et elles font face aussi mais ces enjeux émergent dans un contexte bien différent.

Les fédérations syndicales abritent en effet plusieurs *ethè*, soulevant parfois des points de tension avec les normes et les pratiques reconnues par les archivistes. Ces dernier·e·s considéré·e·s comme « techniques » et / ou « militant·e·s » doivent trouver leur place entre l'IHS, comme continuité d'une carrière militante, et leur fédération, lieu de rencontre entre formation politique et comportements hérités de la profession d'origine. Des moments cruciaux de la pratique archivistique se révèlent alors être des reflets de ces tensions, qui poussent l'archiviste à adapter sa pratique. Ce ou cette dernier·e doit alors prendre en compte le travail fait auparavant pour repartir sur des bases proches du consensus professionnel.

La coexistence de plusieurs profils se trouve être mise en exergue dans le rapport aux archives courantes et intermédiaires. Ces dernières font face à l'urgence de l'activité militante, qui prend le pas sur la gestion des documents toujours en usage, bien que leur bonne

---

[321] *Ibidem* p.37.
[322] Cette référence et les suivantes sont issues de Foucault, Michel, *Dits et écrits III, 1976-1979*, *op. cit.*, p. 112.

organisation puisse être la source d'un renouveau de l'activité militante. Les données électroniques font face à des problématiques similaires depuis de nombreuses années, et demeurent le chantier majeur pour les décennies à venir. Cependant, la question des archives électroniques s'est trouvée mise en avant comme jamais auparavant en raison de la crise sanitaire. Si cela a été le cas dans de nombreux services d'archives, les solutions apportées dans le contexte que nous avons étudié paraissent innovantes. Les moyens utilisés par les archivistes et les IHS pour élaborer ces solutions semblent correspondre à une tradition militante de mise en commun des savoirs et des besoins.

Outre le développement de pratiques susceptibles d'aider les militant·e·s au quotidien dans la gestion des documents qui concernent les affaires en cours, l'archiviste dispose d'un rôle majeur dans l'écriture de l'histoire de sa fédération. En cela, il ou elle ressent un sentiment d'omniprésence des tâches de valorisation et de communication des fonds, qui peuvent prendre le pas sur le classement. L'archiviste revêt en effet une fonction de sauvegarde des preuves d'une réalité historique, non seulement utiles dans le développement des revendications mais aussi pour la lutte sur le plan idéologique.

Conclusion générale

Jean Chesneaux regrettait en 1970 que l'Histoire n'évoque que les « grands de ce monde ». Des progrès semblent depuis avoir été faits, en témoigne la prise de conscience des différentes organisations politiques et syndicales sur le sort de leurs archives. La fondation de l'Institut CGT d'histoire sociale en 1982 est en cela révolutionnaire. La plus ancienne, mais aussi la plus massive des confédérations syndicales se dote alors d'un organe de réflexion sur l'histoire du mouvement ouvrier, mais aussi et surtout sur l'expérience de ses propres militant·e·s. Plus qu'une institution symbolique, l'IHS est alors doté d'un véritable rôle scientifique, convaincant tour à tour universitaires, professionnel·le·s du document, militant·e·s et organisations CGT.

La création d'un organe permettant à la fois la préservation des traces de l'expérience du militantisme CGT, et à la fois le travail rigoureux sur l'histoire de l'organisation trouve écho hors les murs de la confédération. Les fédérations que nous avons étudiées se dotent alors d'institutions similaires, tant il leur devient impossible de ne pas prendre parti dans les batailles idéologiques qui traversent l'étude de l'Histoire.

Les IHS fédéraux constituent alors un point de passage dans la carrière militante, non seulement pour les bénévoles mais aussi pour les présidents. Ces derniers témoignent de l'ancrage historique du militantisme CGT comme incontournable dans les luttes institutionnelles mais aussi dans l'écriture d'un récit collectif. Les IHS permettent alors de conserver ce rôle dans l'influence de l'Histoire, en adoptant des modes d'actions différents.

Bien que ne disposant plus de mandats fédéraux, les présidents se perçoivent et sont toujours perçus comme des militants politiques. Pour les archivistes, la posture à adopter semble plus délicate à s'approprier. Il leur est alors indispensable de construire le juste équilibre entre les normes reconnues par leur profession et l'urgence quotidienne de l'activité militante, qui ne se pense pas comme appartenant un jour au passé.

Les archivistes souhaitent dès leur arrivée développer des outils au plus proche des normes et des pratiques établies par leur corps professionnel. Cette volonté peut cependant être rendue difficile à concrétiser en fonction des demandes des IHS et des fédérations, souvent plus proches de recherches documentaires qu'archivistiques. Pourtant, le développement de pratiques rationnelles pour la gestion des archives courantes et intermédiaires semble être indispensable pour le renouveau de l'activité militante. De la même manière, les interrogations autour des archives électroniques renforcées par la crise sanitaire semblent trouver une réponse dans l'impulsion du groupe de travail sur la question. Ce modèle de concertation témoigne également de l'importance du cadre militant dans la recherche de solution.

L'archiviste se trouve alors être un maillon central pour réinventer l'activité revendicative, mais aussi pour l'inscription de la fédération au cœur de batailles idéologiques. En cela, l'archiviste constitue un·e intellectuel·le organique qui doit aider à construire homogénéité et conscience de classe. Son travail permet en effet de mettre en valeur l'expérience du militantisme CGT tout en produisant des pistes de réflexion pour les équipes dirigeantes.

Dans le cadre que nous avons étudié, être archiviste c'est disposer d'un rôle d'innovation dans les revendications mais c'est aussi « militer pour les archives »[325]. Rien n'est jamais gagné, les équipes dirigeantes changent régulièrement et il est nécessaire pour les archivistes de mener des opérations de sensibilisation sur le devenir des documents. Que la question trouve écho ou non, il est déterminant pour elles et eux de prouver l'importance de leur tâche pour le renouveau de l'activité militante. L'appui des réseaux professionnels, des services publics d'archives, des universitaires et des pair·e·s doit alors être affirmé et la pratique archivistique dans le cadre militant continuer d'être une source de réflexion, mais aussi d'inspiration.

[325] Entretien avec Caroline Chalier, annexe 1.

Annexe 1 : Entretiens avec les archivistes

Guide d'entretien.

Thème	**Sous-thème**
Parcours	Études (diplôme, lieu, dates, stages)
	Emplois occupés avant
	Candidature à IHS CGT (date, motivations, attentes, craintes)
	Intérêt personnel / engagements politiques ou militants ? (soi ou famille)
Prise de poste	Missions urgentes
	Intégration dans l'équipe
	État des archives
	Collaboration en place avec la fédération ?
Aujourd'hui	Missions quotidiennes
	Place dans l'équipe
	Quantité de fonds traités depuis prise de poste
Collecte auprès de la fédération	Relations avec la fédération / rôle des instances
	Leviers internes / refus de « versement » / éliminations « sauvages »
	Actions de formation/prévention
	Fréquente ou occasionnelle ?
	État des fonds à la collecte : dossiers identifiés ? Actions de conservation préventive ?
	Identification des fonds collectés
	Politique de collecte organisée ? Outils ? Vecteurs ? (référentiel, formation, sensibilisation, congrès, personnes relais)
	Donner situation concrète
Collecte auprès d'autres producteurs	Qui ?

	Part des fonds collectés
	Identification des fonds collectés par rapport à ceux de l'IHS
	Fonds personnels ?
	Limite fonds institutionnel / fonds personnel ?
Classement	Déroulement du récolement
	Politique de classement ? Priorisation ?
	Politique d'éliminations (documentation, nombre d'exemplaires)
	Plan de classement
	Instrument de recherche (logiciel, niveau de détail, publication)
	Normes archivistiques
Communication	Délais / archives personnelles ? Des blocages ?
	Documents numérisés
	Communication des IR
	Conditions de communication sur place
	Réponse à demandes de recherches internes /externes
Valorisation	Identification de publics ? Public interne (adhérents), chercheur.e.s, « grand » public ?
	Expositions
	Publications (ouvrages, articles)
	Site internet / réseaux sociaux
	Autres ? Présentation, conférence ?
Archivage électronique	Situation actuelle
	Pistes envisagées
Vie du syndicat	Organisation d'évènements autour de moments importants dans la vie de la fédération ?
Relations	Fédération (hiérarchie / autonomie)
	IHS (employeur)
	Autres IHS (confédéral, fédéraux, locaux)

	Militant·e·s de la fédération
	Chercheurs
	Archives départementales
	Autres réseaux AAF Codhos, international
Dimension militante	Conception du rôle d'archiviste pour la CGT

CC BY NC ND

1. Entretien avec Line Boyer

Inventaire chronothématique.

Madame Boyer a été archiviste de la Fédération des services publics entre sept et huit ans, jusqu'en 2019.

L'entretien a été réalisé le 8 mars 2021, il dure 45 minutes et 47 secondes.

00.00.00 Début de l'entretien : bandeau d'annonce

Parcours

00 :00 :20 Études : DUT en documentation d'entreprise, Licence option images (département Archives et médiathèques) à l'Université du Mirail (Montauban, aujourd'hui Université Jean Jaurès). Master 1 et 2 à Montauban

00 :01 :10 Emplois occupés avant : 1er CDD au sein de l'association Avenir Social (CGT) pendant 6 mois pour traiter les archives en vue d'un dépôt aux archives départementales (93). Puis, mi-temps au sein de l'association sans lien avec la documentation ou les archives. En parallèle, second mi-temps au sein de la fédération. Enfin, intégration de la fédération à temps plein, en raison de la quantité de travail.

00 :02 :50 Candidature à la CGT : pas un milieu familier, candidature pour Avenir social comme pour toute autre structure. Avec du recul, sensible aux valeurs de l'association.

Prise de poste

00 :04 :15 Missions urgentes : problème de place et de gestion dans « la cave ». Secrétaire général l'a fléchée sur le stock et les archives courantes et intermédiaires. Pas encore d'IHS.

00 :06 :25 État des archives : état varié. Des archives en boîtes et identifiées, d'autres non. Également présence d'objets militants qui n'avaient rien à voir.

00 :06 :48 Collaboration avec la fédération : salariée directement de la fédération, considérée comme tous les autres salariés.

Travail quotidien

00 :08 :12 Missions quotidiennes : premières années à mi-temps donc indentification physique des fonds.

Point sur l'organisation de la fédération après l'Acte II de la décentralisation.

Gestion des fonds de l'UGFF (Union générale des fédérations de fonctionnaire) après sa dissolution pour intégration dans l'UFSE (Union générale des fédérations de syndicats de l'État). Travail d'identification et de classement sur ce fonds avant dépôt aux archives départementales.

Urgence sur la gestion des archives courantes en raison de la déperdition de ces fonds. Les documents sont produits par des militants qui sont répartis sur tout le territoire et ne sont pas toujours remontés à Montreuil.

Petit fonds en raison d'un premier dépôt aux archives départementales dans les années 1990-2000.

Historique de la Fédération. Archives d'avant 1979 déjà aux archives départementales.

Majorité du travail consistait en la gestion courante des documents.

00 :16 :40 Leviers internes / refus de « versement » / éliminations « sauvages » : pas de refus de versement mais méconnaissance de l'intérêt des archives et manque de formation.

00 :17 :14 Actions de formation : peu de présentations de prévention en réunion de direction, quelques-unes sur « le projet » à savoir la réflexion sur quoi mettre en place pour gérer les archives courantes et intermédiaires. Explication de ce que sont les archives, leur intérêt dans la gestion courante des affaires (valeur de preuve, cohérence dans les revendications, enjeux patrimoniaux), conseil sur la gestion courante des dossiers. Volonté de faire prendre conscience aux militants de l'intérêts des archives avec la mise en place d'un serveur partagé distant validé par la Direction et présenté à la quasi-totalité des groupes de travail. Formation des secrétaires administratives pour qu'elles acceptent de se conforter à l'arborescence qui a été mise en place.

00 :19 :55 État des fonds à la collecte : un peu de tout en fonction des militants. Certains n'ont jamais versé.

Collecte auprès d'autres producteurs

00 :20 :55 Qui : Non. Madame Boyer était seule, difficultés à assumer le prioritaire. Le militant d'un syndicat local doit verser ses fonds à l'IHS local ou à un service public d'archives local. La réflexion est calquée sur ce qui est fait en archives publiques. Elle s'est limitée sur le producteur pour lequel elle travaille.

00 :22 :22 Limite fonds institutionnel / fonds personnel : quelques versements de Baptiste Talbot (ancien secrétaire de la fédération, documentaliste de formation) ont été faits, qui étaient plutôt bien distingués. Pour Alain Pouchol les fonds étaient plus mélangés. Pas assez de temps pour former suffisamment les secrétaires sur des notions archivistiques, d'autant plus que les secrétaires sont pris dans leurs activités, dans l'actualité.

Classement

00 :24 :14 Récolement : à la prise de poste, récolement de l'ensemble des fonds dans un excel.

00 :24 :35 Politique de classement : peu de fonds ont été classés. Celui du SGPEN (Syndicat général des personnels de l'Éducation nationale) était dans un autre local qui avait besoin d'être récupéré et le fonds a été déposé aux archives départementales. Bien que la convention de dépôt précise que les AD classent,

Madame Boyer a classé afin de faciliter l'exploitation du fonds ensuite. Elle a par la suite classé le fonds d'Alain Pouchol, qui est un fonds structurant (présent au moment du premier acte de décentralisation, moment charnière, période socle) et qui serait une bonne base pour l'IHS. Le fonds de l'UFICT (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) serait intéressant.

00 :26 :22 Plan de classement : inexistant, peu de fonds ont été classés. Dans le récolement, les documents sont regroupés par grosses thématiques ou producteurs. Ce qui a en revanche été clairement défini, c'est l'arborescence.

00 :27 :32 Retour sur missions quotidiennes (00 :08 :12) : gros travail de documentation, demande de la fédération rapidement après l'embauche. Fédération a mis en place newsletter, Madame Boyer a tout indexé (et pour les publications papiers). Point sur le fonctionnement de la FPT. Évolutions de textes sont vues dans organe consultatif (Conseil supérieur de la FPT). Selon les résultats aux élections professionnelles, un certain nombre de militant·e·s de la CGT y siège. Fondateur puisque évolutions du statut sont abordés dans cette instance. Avec des militant·e·s, mise en place d'un tableau de référencement pour faciliter la recherche sur les travaux déjà faits sur des statuts auparavant par la CGT ou d'autres syndicats.

00 :30 :40 Serveur de fichiers partagés : postes fixes y ont accès en intégralité à Montreuil. Militant·e·s membres d'un groupe de travail ont un accès distant mais uniquement sur les dossiers de leur groupe et ceux de la Direction. Les militant·e·s alimentent directement le serveur. Pas de système de reclassement ou d'indexation.

Communication

00 :32 :28 Délais : quasiment pas de communication en externe en raison de la faible quantité de fonds historiques et de l'absence d'IHS qui causait une très faible visibilité. Pas de règle sur les délais, communication au cas par cas. Pour les communications en interne, encore moins de limites. Attention particulière aux dossiers sur les conflits internes. Bon sens.

Valorisation

00 :34 :24 Publics : pas du tout les premières années puisque d'abord volonté de collecter et sensibiliser. Valorisation est arrivée avec la création de l'IHS.

00 :35 :04 Expositions, publications, conférence : pas d'expo, publication d'un ouvrage alimenté en iconographie et documents par Madame Boyer. A la création de l'IHS, mise en place d'un Conseil scientifique (enseignants chercheurs), pendant AG, membres du CS pouvaient faire une communication mais souvent sur leur travail propre, sans utiliser les fonds de la fédération. Un colloque a été organisé en septembre 2019 avec un appel à communication donc pas de valorisation des fonds de l'IHS.

Vie du syndicat

00 :37 :12 Organisation d'évènements autour de moments particuliers de vie de la Fédération : membres de l'IHS ont toujours tenu des tables aux congrès, pas de participation de Madame Boyer.

Relations

00 :38 :02 Autres IHS : beaucoup de liens informels en fonction de l'affinité. De temps en temps, repas entre archivistes, très peu fréquents. Sur des questions plus précises, pas d'hésitation à se solliciter mutuellement. Les autres sont un point d'appui important.

00 :40 :10 Archives départementales : la convention de dépôt a été faite avant l'embauche. L'inventaire avait été rédigé par les AD, dans le cadre de la convention avec la confédération (hésitation).

Dimension militante

00 :41 :32 Sens au fait d'être archiviste pour la CGT : si Madame Boyer y est restée, ce n'est pas anodin. Elle y a trouvé du sens sans engendre un engament politique plus fort. Elle était en adéquation avec ce qu'elle faisait. A son arrivée, elle n'était pas syndiquée, ce qu'elle est devenue après quelques années, cela faisait sens.

Départ

00 :43 :42 Démission : départ de la région parisienne (choix de vie), arrivée à la fin d'un cycle d'un point de vue professionnel, poids d'être seule dans ses tâches. Devenu difficile de trouver l'énergie pour impulser de nouvelles choses. Besoin de passer à autre chose. Pas de mauvaises relations avec la fédération.

00 :45 :47 Bandeau de fin : fin de l'entretien

2. Entretien avec Caroline Chalier

Inventaire chronothématique.

Madame Chalier est archiviste de la Fédération CGT des cheminots, pour laquelle elle travaille depuis 2012.

L'entretien a été réalisé le 11 mars 2021, il dure 1 heure 6 minutes et 19 secondes.

00 :00 :00 Début de l'entretien : bandeau d'annonce

Parcours

00 :00 :23 Études : DEUG Licence anthropologie et sociologie, maîtrise en deux ans de documentaliste à Paris 8. Entre le DEUG et la maîtrise, un an de cours par correspondance au CNED sur les techniques documentaires. En parallèle, travail dans une agence photographique, poste de documentaliste à temps partiel à la Chambre de commerce et de l'industrie de Versailles. En parallèle de la maîtrise, travail au service archives et documentation de Garges-Lès-Gonesse. Intéressant même si le poste était axé sur le fonds photographique.

00 :02 :46 Emplois occupés auparavant : Travaille pour la Cité des mémoires étudiantes, Centre d'histoire sociale de Paris 1 sur le projet européen *Hope* (*Heritage of people*, projet de bibliothèque numérique sur l'histoire sociale avec des financements européens). Remplacement de l'archiviste confédérale pendant son congé maternité, informée de la création d'un poste à la Fédération des cheminots.
Master 2 sur l'éditorialisation numérique à l'Université de Poitiers en parallèle du travail pour la Cité des mémoires étudiantes.

00 :05 :26 Traitement des archives avant son arrivée : travail fait par un étudiant en histoire.

00 :05 :42 Attentes, craintes : très tôt un intérêt pour les archives militantes. Pas vraiment de craintes, des moyens ont été mis sur les archives.

00 :06 :28 Intérêt personnel / engagement politique ou militant : intérêt personnel, père cheminot mais pas militant bien qu'ayant participé à des mouvements de grève. Pas militante par ailleurs.

Prise de poste

00 :07 :04 Missions urgentes : recrutée en tant qu'archiviste documentaliste. La Fédération rattachait le rôle d'archiviste au fait de travailler l'histoire et donc de travailler pour l'IHS, et celui de documentaliste au travail pour la fédération. La documentation est un peu laissée de côté. La production numérique n'est pas organisée.

00 :08 :13 Serveur partagé : serveur NAS avec système de réplication / copie. Les documents sont répliqués dans les serveurs de la CGT. Il y a un stockage, pas encore d'archivage.

00 :08 :46 Missions urgentes : les archives étaient dans « la salle de documentation ». Le réflexe des militants était de conserver tout ce qui était produit par l'entreprise, mais pas par le syndicat. La première urgence était la sensibilisation.

00 :09 :37 Intégration dans l'équipe : pas de problème dans l'équipe de l'IHS, intégrée au bureau directement. Pas forcément bien vu par la Fédération. Sorte de méfiance vis-à-vis des salariés.

00 :10 :18 État des archives : petite partie sur laquelle l'étudiant avait travaillé en pièce à pièce, pas nécessairement de respect des principes archivistiques et notamment du producteur. Une partie avait été laissée en cours de classement. La majorité était dans une pièce au sous-sol, mobilier pas du tout adapté, une bonne partie n'était pas accessible.

00 :12 :00 Magasins d'archives : aménagement suite à son arrivée. Aménagement des rayonnages, besoin de faire tout le récolement (embauche d'un CDD). L'IHS a ensuite acquis un autre local qui sert de salle de tri avec un meuble à plans. Installation de rayonnages fixes.

00 :14 :10 Collaboration en place avec la fédération : en fonction des relations et des sensibilités de chacun. L'IHS a pu recevoir des demandes de la Fédération. En 2008, l'IHS a organisé un colloque auquel des militants de la fédération ont pu être invités à participer.
Gilbert Garrel a organisé plusieurs séminaires « jeunes » en collaboration avec l'IHS. La collaboration dépend des sensibilités de chacun.

Aujourd'hui

00 :16 :10 Missions quotidiennes : difficile de planifier les journées à l'avance, travail se fait au gré des demandes. Très difficile de classer. Réponse à des recherches iconographiques pour alimenter les publications de l'IHS ou le billet de l'IHS dans la publication de la Fédération. Fédération demande aussi des documents en dehors de ce billet.
Bientôt le 1000e numéro de *La Tribune des cheminots* donc réalisation d'un numéro spécial, alimenté par des documents de l'IHS. Proposition d'un prolongement de la Bibliothèque numérique

00 :18 :10 Bibliothèque numérique : né suite à la numérisation de la presse en 2004. A son arrivée, ces titres sont sous formes de CD, qui contiennent également des titres publiés en amont de la création de la Fédération (1917). Volonté d'exploiter ces CD. Numérisation en mode image, pas OCRisés, par une société extérieure qui travaillait avec la BnF. Projet de Madeleine Pétavin qui était documentaliste pour le CE de Paris Saint-Lazare.

Le projet de bibliothèque numérique est né de ce constat. Des titres ont été renumérisés. La bibliothèque a été inaugurée le 21 juin 2018.

00 :20 :32 Place dans l'équipe : bien intégrée dans l'équipe de l'IHS. Concernant la fédération, distinction entre « militants » et « techniques ».

00 :21 :23 Quantité de fonds traités : gros fonds traité par la vacataire (environ 11 ml), et des petits fonds.

00 :22 :00 Priorisation des fonds à classer : au coup par coup, selon les demandes de recherche.

Collecte

00 :22 :28 Oppositions : exemple du dernier Congrès de la Fédération.

00 :25 :10 Rôle des instances : peu d'implication à la fédération. Changement de présidence à l'IHS permet de relancer des actions de sensibilisation.
Gilbert Garrel, président de l'IHS confédéral, a permis la création d'un poste dédié aux archives numériques pour l'IHS confédéral. Les archivistes ont fait naître un nouveau groupe de travail autour des archives numériques. Deux sous-groupes : formation (salariés, militants de la confédération et des organisations CGT) et sensibilisation (prise de conscience politique de l'utilité des archives). Les décisions de la confédération permettent de légitimer et d'appuyer les décisions des archivistes auprès des fédérations.

00 :28 :00 Refus de versement : des éliminations sauvages, Madame Chalier demande une certaine organisation des dossiers ce que certains veulent éviter.

00 :28 :45 Action de formation / prévention : plusieurs dans les premières années. Volonté à l'époque du secrétaire général adjoint de la Fédération, donc plus forte implication des militants, présents en nombre dans de grandes salles, mélangés aux secrétaires. Regroupement perçu comme étrange. Mêmes attentes mais division très forte. Division qui va évoluer avec les nouvelles générations, sur le rôle des secrétaires.
Lié à la corporation cheminote, métiers très variés entre les bureaux et les ateliers.
En 2012, accent sur les bonnes pratiques numériques (charte de nommage). Perçu comme une contrainte mais a fini par s'ancrer. L'arborescence n'a pas été retravaillée. Une partie du serveur a été renommée « sauvegarde » au lieu d' « archives ». Copie effectuée à un moment particulier, les documents n'étaient plus utiles. Pas de sauvegarde du serveur toujours utilisé.
Aujourd'hui des choses échappent aux secrétaires, notamment les documents internes. Rôle politique important de la secrétaire.

00 :33 :10 État des fonds à la collecte : très variés. Exemple d'un militant du secteur informatique de la SNCF.

00 :33 :55 Identification des fonds : identification immédiate puis conservation dans les magasins.

00 :34 :14 Politique de collecte : impossible à mettre en place. Les militants contactent l'archiviste à des moments particuliers (besoin de place, changement de bureau ou de mandat).

00 :34 :36 A l'occasion de moments importants pour la fédération : peuvent déclencher versements de documents anciens pour faire de la place.

Collecte auprès d'autres producteurs

00 :35 :23 Qui : militants, syndicats. Fonds doivent avoir dimension nationale mais exceptions possibles. « Les archives appartiennent au territoire sur lequel elles ont été produites ». Rôle de conseil.

00 :36 :42 Part des fonds collectés : petite part. Secteur parisien est une autre problématique.

00 :37 :32 Limite fonds institutionnel / personnel : très mélangé.

Classement

00 :38 :15 Récolement : sur excel sauf si petit fonds.

00 :38 :34 Politique de classement / priorisation : suivant les demandes ou les projets de l'IHS.

00 :38 :50 Politique d'élimination :

- la documentation a son sens dans le dossier alors conservation
- revue isolée alors extraction puis intégration dans dossier documentaire ou élimination

00 :39 :34 Plan de classement : plan très compliqué et détaillé, organisé par périodes historiques, préexistant, créé par l'étudiant en lien avec l'IHS et Françoise Bosman. Revu en 2012.

00 :40 :40 Instruments de recherche : récolement sous excel, IR sous word. Installation de ICA Atom, peu utilisé au regard de la quantité de fonds classés. Niveau de détail selon les fonds. Seul 1 IR en ligne, les autres ne sont pas présentables. Ils sont envoyés à la demande des chercheurs sous forme d'un récolement.

00 :41 :55 Normes archivistiques : suivies autant que possible. Rare d'avoir un historique du producteur très clair. Respect des fonds a pu être aléatoire.

Communication

00 :42 :40 Délais : question en suspens. En interne, pas vraiment de délais même si une distinction devrait être faite selon la personne qui demande le dossier. En externe, la question n'a jamais été tranchée.

00 :43 :30 Articulation Fédération / IHS : un membre de la Fédération fait partie du bureau de l'IHS mais pas l'inverse.

00 :43 :50 Fréquentation de la bibliothèque numérique : statistiques plutôt bonnes, un utilisateur reste en moyenne entre 7 et 10 minutes. L'outil reste peu connu et utilisé par les militants.

00 :44 :56 Politique de numérisation : développée selon l'organisation de la bibliothèque numérique avec le corpus de journaux. Créée pour qu'elle puisse concentrer tous types de documents.

00 :46 :13 Communication des IR : selon les demandes.

00 :46 :23 Conditions de communication sur place : gratuit, prise de contact en amont, envoi d'un IR correspondant, prise de rendez-vous.

Valorisation

00 :46 :56 Identification de publics : interne (militants, adhérents) et externe (chercheurs, amateurs)

00 :47 :36 Expositions : plusieurs expositions itinérantes (Pierre Semard depuis 2012, 1968 avec le CCE, 1910 par l'IHS et grèves de 1920 dans le cadre du congrès, accessible en ligne). Mises à disposition d'organisations et d'institutions.

00 :48 :55 Publications : ouvrages produits par l'IHS (*Les cheminots on s'en fait toute une histoire*, bientôt tome 3), participation (*Livre mémorial des cheminots*, livre sur Pierre Semard suite au colloque, *Maitron cheminots*, travail sur tome 2). Publications de la Fédération (*Les cheminots dans l'histoire sociale de la France*, Joseph Jacquet).
Les Cahiers de l'IHS, publication périodique trimestrielle.

00 :52 :28 Site internet : mis en place en parallèle de la bibliothèque numérique.

00 :52 :52 Réseaux sociaux : les archives ont un compte twitter. Utilisation suivie par l'IHS.

00 :53 :38 Conférences : dans le cadre des congrès en partenariat avec la Fédération.

00 :53 :56 Autres : travaux de l'IHS national qui organise des colloques. Travail en cours sur les services publics auquel l'IHS cheminots est associé. Salon du livre de l'histoire sociale, journées d'étude.

Archivage électronique

00 :54 :45 Situation actuelle : accord d'archiver des comptes twitter, rien n'a été fait. Archivages serait fait sur le serveur. Une mission a été de convaincre les militants de déposer leurs documents sur le serveur, beaucoup travaillaient sur leur ordinateur personnel. Pas de gestion des droits d'accès. En 2012, uniquement des accès sur les postes fixes. Avec le confinement, plus de personnes disposent d'un accès distanciel.
Ce qui est déposé sur le serveur devrait être copié en sauvegarde avec la première copie de 1999.

00 :57 :08 Pistes envisagées : priorité. Le groupe de travail va permettre de relancer la dynamique. Volonté d'archiver toute la production bureautique.

Vie de la fédération

00 :58 :03 Organisation d'évènements autour des archives : jamais fait, l'IHS peut intervenir mais pas Madame Chalier.

Relations

00 :58 :38 Fédération : employée par l'IHS. Besoin de l'aval de l'IHS qui doit faire le travail avec la fédération.

00 :59 :26 IHS : proposition d'axes de travail au président qui prend la décision directement ou en bureau. N'est plus membre mais participe toujours aux réunions.

01 :00 :06 Autres IHS : relations interpersonnelles.

01 :00 :51 Fédération : proposition de documents ou demande de conseils.

01 :00 :40 Chercheurs : demande de documents.

01 :02 :05 AD : officiellement, relations ont lieu avec la confédération. Relations quand même dans le cadre du tome 3, proposition de numérisation de fonds sonores qui peuvent être lus par les AD. Utilisation de la convention de dépôt de la confédération.

01 :03 :14 CODHOS : mêmes problématiques, ateliers sur l'archivages des réseaux sociaux et sur archifiltre. Soutien important.

01 :04 :04 International : pas de relations encore.

Dimension militante

01 :04 :19 Rôle de l'archiviste : sens particulier. Pas militante à titre personnel mais beaucoup de respect pour ça et contribution personnelle à l'histoire de la CGT. Être archiviste dans son contexte, c'est militer mais pour les archives.

01 :06 :19 Bandeau de fin : fin de l'entretien

3. Entretien avec Benoit Delfolie

Inventaire chronthématique.

Monsieur Delfolie est archiviste de la Fédération CGT des activités postales et de télécommunication, pour laquelle il travaille depuis 2006.

L'entretien a été réalisé le 11 mars 2021, il dure 1 heure 57 minutes et 45 secondes.

00 :00 :00 Début de l'entretien : bandeau d'annonce

Parcours

00 :00 :19 DEUG et DEA d'histoire à Lille, spécialisé en histoire politique contemporaine (gaullisme local). Pendant le service militaire, travaille au musée de l'Armée. Après, travaille pendant quelques mois pour la Fondation Anne de Gaulle pour en faire l'historique (2000). Pas de formation en archivistique. Ensuite, plusieurs CDD qui poussent à traiter les archives sous différents supports. Travaille à la Mutualité française sur les archives photographiques pour un projet de création de musée virtuel, à la Fondation Charles de Gaulle pour le recueil de témoignages dans le but de créer des archives orales. Procède à un déménagement d'archives en quatre mois pour le compte du CCAS (CE d'EDF), recruté par l'IFOREP (Institut de formation pour les salariés d'EDF). Travaille à la CGT-FO avec le secrétaire confédéral spécialisé à l'internationale pour la réalisation d'un mémoire historique sur un séminaire organisé par le syndicat sur les relations entre syndicalistes français et syndicalistes africains de pays anciennement colonisés par la France. Remplace ensuite une salariée aux archives confédérales. Intègre à cette occasion le CODHOS. Après la fin de son contrat avec la CGT-FO, occupe un poste de documentaliste au ministère des Transports, de l'équipement et du logement (2005). Opère de la saisie de données dans un organisme de recherche du ministère. Devient archiviste à la FAPT au 1er janvier 2006. S'est formé sur le terrain, et en lisant différents ouvrages ainsi sur internet.

00 :15 :20 Intérêt personnel / engagement politique : parle souvent politique avec son père mais ses parents n'ont pas fait carrière en politique. Ils ont acheté une bande-dessinée sur l'Histoire de France. Monsieur Delfolie développe ensuite un intérêt pour l'histoire et se spécialise dans cette discipline après le baccalauréat.

00 :17 :20 à 00 :18 :50 : aparté sur les débouchés après des études d'histoire. Inscription au CAPES sans passer le concours. Tente les concours administratifs.

00 :19 :53 Expérience pendant le service militaire : le musée de l'Armée initiait un projet d'ouverture d'un musée sur la seconde guerre mondiale.

00 :21 :30 Logique du parcours professionnel : au gré des rencontres, toujours en lien avec l'histoire.

00 :22 :22 à 00 :22 :51 : aparté sur les conditions de chômage qui ont permis la cohérence du parcours.

00 :23 :58 Suite professionnelle envisagée : volonté de travailler avec des archives audiovisuelles.

Prise de poste

00 :23 :36 Missions urgentes : ce sont les mêmes missions qu'aujourd'hui. Les équipes dirigeantes changent, les archivistes doivent défendre leurs missions constamment. *« Si il n'y a pas d'archives, il n'y a pas d'histoire, et si il n'y a pas d'histoire, votre organisation, elle n'existe pas ». « Comment voulez-vous que la CGT traite de tel ou tel problème actuel si elle n'a pas de regard sur son histoire, sur ce qu'elle a réglé comme problème, sur les avancées sociales qu'on a eues ».*
La sensibilisation est une mission primordiale.
« A quoi sert notre travail si à côté y'a rien de valorisé ? ». « Pour que ca intéresse les gens, faut que les gens soient au courant, et pour qu'ils soient au courant, faut les sensibiliser ».

00 :26 :47 Groupe de travail confédéral : les archivistes se réunissent car le confinement a fait prendre conscience aux militants de la problématique des archives électroniques et du besoin de valoriser l'action de la CGT pendant cette période. La première réunion a eu lieu début janvier, un premier bilan doit être rendu en septembre.
00 :31 :26 à 00 :32 :25 : aparté sur l'organisation de la CGT et les relations entre ses structures.
La création de ce groupe permet le retour sur les expériences de chacun ainsi que la mise en commun des forces. Peur d'avoir une position compliquée entre la confédération et sa fédération. Demande d'une feuille de route auprès de la confédération envoyée aux fédérations.

00 :33 :53 Collaboration en place IHS / fédération : Georges Frischmann, ancien secrétaire de la Fédération, a créé sans le vouloir un premier fonds. Aux yeux du militant, il s'agissait de ses archives et non pas celles de la Fédération.
Cassandre Jouhaux est la première archiviste de la Fédération, embauchée début 1999, quelques mois après la création de l'IHS. Elle effectue un travail colossal de « déblaiement ». Elle aménage les magasins, achète des boîtes d'archives et créé des fonds.
A l'embauche, besoin de six mois pour se repérer, être à l'aise dans le travail et connaître le producteur.
Rapidement après la création de l'IHS, le poste d'archiviste est créé pour un salarié ou un détaché.

00 :39 :32 Missions quotidiennes : continuer le travail de tri, d'identification et de classement du fonds / répondre aux demandes.

Politique d'archivage des documents de trésorerie depuis quelques années.

Plus de réponse aux demandes de recherche que d'archivage.

Travail de documentaliste sur les périodiques et les ouvrages.

Recensement du fonds dans une base de données avec des mots clés. Le travail d'archiviste n'est pas uniquement celui du classement mais aussi celui de l'informatique, qui permet de retrouver les documents.

00 :44 :52 Indexation : chaque pièce est reliée des mots clés, regroupés dans un dossier qui est indexé et coté.

00 :46 :03 Quantité de fonds traités : peu.

00 :46 :27 Projets : création d'un fonds informatique d'affiches, fonds spécial COVID. Reliure d'une dizaine de périodiques par un ESAP tous les ans. Campagne de numérisation quand le temps le permet, pour envoyer les demandes de recherche. S'occupe des recherches nécrologiques et du fonds photographique.

Collecte auprès de la Fédération

00 :51 :02 Refus de versements / éliminations sauvages : a obtenu en 2012 grâce à la secrétaire générale de l'époque de pouvoir réaliser une intervention devant le bureau fédéral (trentaine de politiques élus de la Fédération) sur les archives.

Si les secrétaires fédéraux ne sont pas réceptifs, possibilité de s'adresser à d'autres personnes. Son travail d'archiviste se fait connaître grâce au bouche à oreille (exemple).

En 2012 « il y a une prise de conscience collective, instituée par l'équipe des secrétaires de la Fédération ». Ces dernières posent comme principe le rapprochement des militants avec l'archiviste avant toute élimination.

La nouvelle équipe est moins réceptive, les jeunes générations seraient moins intéressées par l'histoire.

00 :56 :48 à 00 :57 :52 : La Poste bénéficie d'un système hérité de l'administration d'État, ce qui n'est plus le cas d'Orange. Les salariés de La Poste ont toujours en mémoire la notion d'archives. La différence entre les deux groupes se ressent dans la gestion des archives par les militants.

L'écrit papier disparaît, tout est fait par mail. Le constat est le même dans toutes les fédérations. La confédération s'en inquiète, d'où la création du groupe de travail.

01 :00 :48 Identification des fonds collectés : dépend du militant qui verse le fonds. Soit un militant demande des conseils pour son versement (date, intitulé), soit la personne

sait déjà classer (exemple), soit le militant ne se préoccupe pas du tout du versement, l'archiviste est la poubelle (moins en moins le cas).

01 :05 :00 Politique de collecte : inexistante, impossible à instaurer. Des évènements ponctuels poussent au versement (déménagement, fin de mandat, départ en retraite). Manque de place donc les archives intermédiaires restent en haut.
Centre de documentation et informaticien à l'étage.

01 :06 :46 Pôle documentaire : officieux, permet de mutualiser les moyens entre archiviste et documentaliste.

01 :08 :05 Serveur de fichiers partagés : interne au pôle documentaire, chacun peut avoir accès dans des limites. Les militants utilisent un intranet dans lequel ils ne peuvent pas mettre de documents. Le militant qui s'occupe de l'imprimerie gère l'intranet. L'archiviste peut récupérer des documents qui lui manquent.

Collecte auprès d'autres producteurs

01 :09 :28 Qui : collecte auprès de l'IHS, de LSR (association sur les loisirs et les retraites), de Libération nationale PTT. Au sein de la Fédération, collecte du fonds de l'Union nationale des retraités et de celui de l'Union nationale des cadres. Les fonds anciens sont conservés dans les locaux de Montreuil. Les archives courantes et intermédiaires sont conservées dans les bureaux.

01 :11 :08 Identification : la plupart des documents restent deux à trois ans dans les bureaux (archives courantes). Ils sont ensuite conservés par le documentaliste (archives intermédiaires). Au bout de dix ans, le document est considéré comme historique et rejoint les magasins.
Les magasins conservent également les documents versés par les militants et ce que l'archiviste récupère.

01 :14 :04 Limite fonds institutionnel / fonds personnel : jamais de fonds personnel. Si documents personnels, ils sont détruits ou donnés à la personne.

Classement

01 :15 :25 Récolement : dépend de l'importance du fonds.

01 :15 :55 Préclassement : numérotation des boîtes, premier tri (élimination des doublons sauf documents importants, gardés en 3 exemplaires, 5 pour les périodiques), délimitation des thèmes dans un tableau word, présentation du fonds. Les documents ne sont pas mélangés entre cartons avant le classement définitif. Facilite les recherches futures.

01 :21 :04 Classement définitif : les documents sont conservés en boîtes Cochard. Ils sont indexés.

01 :21 :44 à 01 :23 :24 : exemple avec l'ouverture de deux boîtes
Peu d'intérêt à faire plus dans le détail.

01 :25 :54 Priorisation de classements : pour le préclassement, au plus facile, pour le classement définitif, en fonction des demandes de l'IHS ou de la Fédération.

01 :26 :48 Plan de classement : déjà fait à l'embauche. Plan de classement global mais pas utilisé, adapté à chaque fonds. Besoin de refaire l'inventaire mais manque de fonds traités.

01 :27 :36 Instruments de recherche : tableaux de préclassement et base de données.

Communication

01 :28 :35 Délais : uniquement communication en interne. Si la personne est toujours vivante, l'archiviste la contacte. La plupart du temps, des délais ne sont pas appliqués. Cela pourrait être différent pour des archives juridiques ou judiciaires, qui ne seraient pas transmissibles sans l'accord de la famille, mais cela n'a jamais été demandé.

01 :31 :44 Numérisation : dans le but de conserver les originaux du journal de la Fédération des douze premières années (1943-1955), élaboration d'un projet de numérisation (environ 850 pages, 4000e). Projet inachevé car idée d'interface internet pas réalisée. La hiérarchie a refusé l'accès internet, donc élaboration d'un moteur de recherche sur interface web, accessible sur le poste de l'archiviste et non pas sur tous les postes dans les bureaux. Quasiment un an de négociation et de travail préparatoire avec le prestataire (Arkhênum).

01 :37 :55 IR : communiqués à la demande.

01 :38 :07 Conditions de communication : avant le COVID, les militants parisiens venaient sur place, les militants de province venaient à l'occasion de réunions ou demandaient des photocopies envoyées par voie postale. Maintenant, tout est numérisé et envoyé par voie électronique. Cela évite la perte de courriers, la manipulation de documents et le contact avec d'autres personnes (pandémie).

Valorisation

01 :40 :55 Identification de publics : exclusivement interne, divisé entre les anciens militants qui ont une forte connaissance de l'histoire et qui ont des demandes cadrées, et les militants actuels qui font des demandes plus floues (exemple).

01 :42 :47 Expositions : interne pour des commémorations ou des évènements particuliers de la Fédération (une dizaine) et initiatives confédérales.

01 :43 :24 Publications : *Le Relais* (journal de l'IHS, trimestriel) utilise les photos des archives de la Fédération. L'archiviste fournit parfois des documents pour la recherche.

01 :44 :45 Conférences : pas en tant que conférencier mais documentation d'interventions de militants de la Fédération ou de membres de l'IHS.

Vie de la Fédération

01 :45 :18 L'archiviste n'a jamais participé à des congrès. La Fédération ne l'implique pas dans les moments de vie de la Fédération ou de l'IHS. Dépend de relations interpersonnelles.

Relations

01 :46 :49 Fédération : hiérarchie et autonomie. L'archiviste est autonome pour la partie technique de ses missions. Présentation des projets techniques aux politiques qui n'ont plus qu'à décider. Décisions politiques induisent l'intervention des militants. Permet que la Fédération se sente responsable de ses archives, s'implique.

01 :50 :30 Militants de la Fédération : oui

01 :50 :42 AD : pourparlers en vue d'un dépôt.

01 :50 :55 Autres réseaux : pas d'intégration au CODHOS (décision politique). Il perçoit la mutualisation des moyens comme quelque chose d'important. Ces réseaux permettent d'apprendre et de voir ce qui se passe ailleurs. Permet également la création d'un réseau qui permet le développement de projets.

Dimension militante

01 :52 :58 La partie technique et la difficulté de sensibilisation en particulier sont les mêmes partout. Son intérêt se porte sur la défense du patrimoine. Inquiet pour ce qu'il restera de l'action de la Fédération à partir des années 2000.

01 :57 :45 Bandeau de fin : fin de l'entretien

4. Entretien avec Émeric Tellier

Inventaire chronothématique.

Monsieur Tellier est archiviste de la Fédération CGT de la métallurgie, pour laquelle il travaille depuis 2014.

L'entretien a été réalisé le 12 mars 2021, il dure 1 heure 7 minutes et 13 secondes.

00 :00 :00 Début de l'entretien : bandeau d'annonce

Parcours

00 :00 :17 Deux années de droit puis troisième année de licence d'Histoire, master de recherche en Histoire à Paris au sein du Centre d'histoire sociale du XXe siècle. Contrat de trois ans de doctorant, prof en TD tout en poursuivant les recherches en histoire. La quatrième année, ATER dans un autre UFR. Puis un an et demi auprès de la Fédération CGT des industries chimiques (traitement et valorisation des archives). Embauché quelques mois plus tard (septembre 2014) à la FTM.
Recherches sur le mouvement syndical (relations avec les questions juridiques et judiciaires).

00 :02 :14 Embauche : question de relations, avait plusieurs fois consulté et classé des fonds à l'IHS confédéral.

00 :03 :21 Intérêt personnel / engagement militant : engagements politiques et syndicaux personnels, développés à l'université (militant depuis 2005/2006).

Prise de poste

00 :04 :36 Missions urgentes : deux magasins d'archives. Premier chantier a été de les aménager (rayonnages mobiles) sans sortir les boîtes. Il a aussi fallu répondre à des envies de valorisation, notamment à travers la publication de l'IHS.

00 :06 :49 Intégration dans l'équipe : embauché par la Fédération, membre du bureau de l'IHS. En 1982, les IHS devait avoir autonomie vis-à-vis des Fédérations (associations Loi 1901), permet aux adhérents d'avoir une marge de manœuvre politique. Le rôle de l'IHS est de préserver et valoriser les archives de la FTM.

00 :09 :00 État des archives : IHS créé en 2001, préoccupation pour les archives et l'histoire est antérieure (années 1980, départ de la CGT pour Montreuil). Prédécesseur (Jean-Pierre Elbaz) était un militant passionné pour les recherches historiques. A classé le fonds icono de manière documentaire. Pratique pour sollicitation d'illustrations mais pas de respect des normes et pratiques archivistiques.
Pas d'IR, pas de plan de récolement, quelques relevés parcellaires.

00 :11 :22 Collaboration avec la Fédération : déjà en place, IHS gérait archives, prédécesseur était salarié de la Fédération mais pas le statut d'archiviste. Fédération donnait moyens humains et financiers pour la gestion des archives.

Aujourd'hui

00 :12 :06 Missions quotidiennes : accaparement important des questions de valorisation historique. Après travaux d'aménagement des magasins, davantage de demandes de valorisation. Depuis quelques mois, retour au traitement archivistique. Création d'un plan de récolement (autour de 12 000 boîtes, fait à moitié, devrait être terminé cet été), reconditionnement de boîtes. Beaucoup de sollicitations au coup par coup, en interne, par le réseau des IHS et en externe. Organisation longtemps à l'avance.

00 :14 :49 Place dans l'équipe : pas de remise en question de sa place. Problème de travail collectif, difficultés à faire vivre collectivement l'IHS.

00 :15 :23 Quantité de fonds traités depuis la prise de poste : très peu, surtout des petits fonds personnels (petite dizaine de quelques boîtes). IR traitent au dossier. Assez peu de vrac (5%). Rapprochement de gros ensembles dans les magasins.

Collecte auprès de la Fédération

00 :17 :05 Relations avec la Fédération : versement par les salariés ne pose pas de pb, pas d'élimination sauvage, l'archiviste est systématiquement prévenu.
Davantage de pb avec les fonds extérieurs (militants, structures syndicales). Récupérés par défaut pour les préserver, ce qui est permis par les nouveaux magasins.

00 :18 :55 Leviers internes / éliminations sauvages / refus de versement : toujours consulté.

00 :19 :04 Actions de formation / prévention : quelques-unes, en réflexion, manque de temps plus que de volonté politique, la Fédération suivrait.

00 :19 :34 État des fonds à la collecte : dépend des militants.

00 :20 :07 Identification des fonds collectés : cote provisoire, bordereau de versement, inventaire succinct. Sur les deux dernières années, plus compliqué à appliquer pour les petits fonds. Stockés correctement dans une zone tampon.

00 :21 :24 Politique de collecte : à la demande. Autour des congrès (changement de responsabilités ou de bureaux) que se trouvent la majorité des demandes.

Collecte auprès d'autres producteurs

00 :21 :58 Qui : sections syndicales d'entreprise (structuration géographique), structures spécifiques. A la demande des militants (exemples).

00 :24 :19 Part des fonds collectés : assez important, autour de 15% (exemples), autour du millier de boîtes pour Citroën.
Fonds qui avaient été récupérés par l'IHS confédéral en 1982 qui avaient été reversés.

00 :26 :14 Limite fonds institutionnel / personnel : mélanges (exemples). D'autant plus difficile à traiter que le fonctionnement de l'organisation a évolué. Militants considéraient que les archives leur appartenaient.

Classement

00 :30 :55 Récolement : prioritaire (exemples). Fait inventaire sommaire la plupart du temps. Le récolement topographique du magasin permet les classements.

00 :33 :11 Priorisation : rarement des demandes particulières, souvent des petits fonds. Intérêt pour la réalisation de notices biographiques, dans le but de donner un contexte aux fonds.
Création d'un répertoire sur les fonds Ambroise Croisat (année anniversaire).

00 :36 :21 Éliminations : limitées. Principalement sur la presse (premier chantier de classement), conservation de 4 exemplaires (deux sites donc un exemplaire supplémentaire aux habituels de consultation, numérisation, patrimonial). Éliminations sur la comptabilité (exemple), conservation des factures d'imprimeur (indications de quantité) et des indices de syndicalisation (cotisations) et pièces originales.

00 :38 :47 Plan de classement : un plan théorique créé comme un thésaurus, pas encore mis à l'épreuve puisque phase de récolement.

00 :39 :38 Thésaurus : utilisé pour le traitement d'un fonds iconographique, sera utilisé pour le plan de récolement après le relevé.

00 :40 :42 IR : succincts, détaillés au dossier ou à la boîte, pas disponibles en ligne mais communiqués à la demande.

00 :41 :28 Normes archivistiques : encore en phase de récolement. Volonté de les appliquer.

Communication

00 :41 :55 Délais : peu de données à caractère personnelle dans les fonds, quelques listes nominatives. Délais appliqués selon les demandes. Se charge des nécrologies. Pas de documents sensibles au point de ne pas être communiqués.
« Barrière invisible » de 20 à 30 ans où la communication est évitée d'un point de vue politique. Pas infranchissable selon la personne qui sollicite et l'objectif de la recherche. Demandes postérieures à 2000 peuvent être résolues par des entretiens.

L'archiviste est libre de juger, si la question se pose il se tourne vers l'IHS et la Fédération.

00 :44 :30 Numérisation : principalement des supports iconographiques, souvent pour répondre à des sollicitations. Aussi quelques exemplaires de presse pour répondre à des demandes de consultation. Assez ponctuel mais beaucoup de matière numérisée dans les fonds iconographique pour illustrer les publications ou expositions, aussi pour la Maison des métallos.

Valorisation

00 :45 :40 Identification de publics : une quinzaine de chercheurs en interne récurrents pour qui l'archiviste est un point de passage dans la réflexion. En externe, les chercheurs proviennent de disciplines différentes. Viennent aussi des documentaristes (TV, films, journalistes). Sollicitations aussi de collectionneurs (histoire de la maison Couesnon) et de personnes dont les parents ont bénéficié des réalisations sociales de la Fédération.

00 :47 :51 Expositions : commandes internes. Exposition depuis 2017 sur le Parc de Bayet circule et sort du cadre syndical. Pas de sollicitation en externe.

00 :48 :50 Publications : ouvrage qui vient de paraître (*Le métal au cœur*), histoire de la Fédération, outil de formation syndicale. Quasiment toutes les photos viennent des fonds. Publication trimestrielle permet de mettre en valeur des fonds.

00 :50 :02 Site internet : rubrique dans le site de la Fédération. En février 2022 un site spécifique sera dédié à l'histoire de la Fédération, qui permettra de valoriser de manière numérique l'ouvrage, auto-formation à l'histoire de l'organisation.

00 :50 :38 Réseaux sociaux : manque de temps. Envoi d'une newsletter, public attaché au papier. Investissement des réseaux se ferait à travers les comptes de la Fédération.

Archivage électronique

00 :51 :44 Quelques opérations de sensibilisation à renouveler. Lien avec l'informaticien de la Fédération pour s'assurer que tout est sauvegardé et dans de bonnes conditions. Les espaces partagés ne suivent pas de plan de classement, les dossiers sont organisés par personne. Chacun se sert des espaces partagés comme il le souhaite. Une GED a été déployée dans le cadre de la mise en service du site internet. Les documents sur le site sont hébergés sur la GED, ce qui permettra de transférer en cas de changement de site (tracts, communiqués, affiches, publications de la fédération. Plan de classement sur la GED, mais l'outil n'est pas déployé au sein de la Fédération, uniquement pour les publications en externe. Pas la volonté politique d'aller plus loin.

Vie de la Fédération

00 :54 :00 Les évènements de la vie de la Fédération (congrès, commémorations du 8 mai, anniversaires) sont de bonnes occasions pour créer du lien.

Relations

00 :54 :37 Fédération : autonomie extrêmement large, parfois sentiment d'isolement (double affiliation, pas pleinement à l'IHS ou à la Fédération).

00 :55 :23 Autres IHS : groupe de travail, permet de mutualiser des besoins, des expériences, des supports de sensibilisation. Madame Chalier beaucoup plus en avance sur l'archivage électronique.
Permet d'appuyer des décisions. Envie de formation au logiciel PMB, une fois faite permettra de lancer un projet de bibliothèque numérique. Formation mutualisée à moindre coût.

00 :58 :05 AD : quelques dépôts antérieurs (audiovisuels surtout), des contacts avec les AD pour accords de reproduction. Versements aux AD de fonds de militants qui avaient déjà versé aux AD. Versement aussi de fonds qui n'ont pas de lien avec la FTM et qui sont conservés aux AD

00 :59 :50 Réseaux professionnels : pas d'adhésion au CODHOS, obstacles par l'IHS confédéral même si d'autres IHS ont décidé d'adhérer, accord de principe pas finalisé. Relations avec d'autres syndicats du CODHOS pour reconstituer des fonds. Liens préexistants à l'embauche.

01 :01 :40 Autres fédérations / international : pas de relations

Dimension militante

01 :01 :51 Sens particulier, prolongement d'un engagement militant. Une des raisons pour laquelle la valorisation prend autant de place. Aurait du mal à travailler aux AD à cause de l'intérêt des fonds, cadre y est aussi beaucoup plus rigide. Dans le cadre syndical, souplesse qu'il ne retrouverait pas ailleurs. Pourrait travailler dans des cadres associatifs ou des petits musées.
La CGT s'est très tôt préoccupée de son histoire, histoire a longtemps fait partie de la formation syndicale (éducation populaire). Connaissance du passé fait partie de la bataille idéologique. Le travail avec des historiens et archivistes professionnels permet de se confronter à une réalité historique qui a pu être reconstruite. Essentiel pour pouvoir porter des revendications ou des projets de société. Histoire peut être démythifiée par collaboration entre militants et archivistes / historiens (rigueur professionnelle).

01 :07 :13 Bandeau de fin : fin de l'entretien

CC BY NC ND

5. Entretien avec Tatiana Sagatni

Inventaire chronothématique.

Madame Sagatni est archiviste de la Fédération CGT des mines et énergies, pour laquelle elle travaille depuis 2018.

L'entretien a été réalisé le 12 mars 2021, il dure 55 minutes et 18 secondes.

00 :00 :00 Début de l'entretien : bandeau d'annonce

Parcours

00 :00 :18 Parcours universitaire en histoire, DESS en archivistique à Mulhouse. Au début des petits contrats (CIA, DIGA), deux ans en AM en région parisienne, un peu moins d'un an au ministère de la Justice puis responsable des archives privées plus de dix ans pour l'association Générique (histoire de l'immigration en France)

00 :02 :04 Candidature IHS Mines énergies : trois référents (IHSME qui a œuvré pour l'embauche, Fédération, Institut énergie développement qui est l'employeur direct). Pas de fiche de poste, embauche par réseaux (notamment le CODHOS).

00 :04 :32 Attentes / craintes : peu spécifiques au poste.
En CDD (contrat objet défini de trois ans) qui se termine en septembre. Cela explique des attentes limitées. Il y avait l'idée au départ que le poste soit pérennisé. L'archiviste craignait que ce ne soit pas le cas.

00 :06 :30 Intérêt personnel / engagement militant : appétence pour l'histoire sociale, du monde du travail. Adhésion à certaines valeurs. Attrait de plus au travail.

Prise de poste

00 :08 :46 Missions urgentes : arriéré d'archives dans les magasins qu'il faut traiter, l'idéal de la mission étant que l'ensemble soit traité et déposé aux AD.

00 :09 :39 Intégration dans l'équipe : « électron libre », se sent plus liée à l'IHS (même étage, François Duteil a impulsé l'embauche d'un archiviste et suit l'avancée de la mission). Beaucoup moins de liens avec la Fédération, qui n'est pas au même étage. IED suit de loin.
Ne fait pas partie de l'IHS, répond à des demandes d'illustration de temps en temps.

00 :12 :30 État des archives : « il y avait de tout ». Les locaux étaient déjà aménagés avec des rayonnages adéquats, sur lesquels étaient rangées les archives (environ 500 ml). Il y avait des archives dans d'autres endroits, sur des palettes.
Il y avait des cartons conditionnés en bon état, et « la plus mauvaise école possible ».

00 :14 :11 Collaboration entre IHS et Fédération : la question était posée depuis très longtemps. Premier dépôt d'archives patrimoniales des mines (mines, travailleurs du sous-sol, électricité et nucléaires ont fusionné récemment) aux AD.

Aujourd'hui

00 :16 :53 Missions quotidiennes : préparer le dépôt aux AD du reste des fonds. Aussi la question de s'intéresser aux archives électroniques mais passé au second plan.

00 :18 :31 Quantité de fonds traités : récolement détaillé effectué aux trois quarts. Une des priorités était la conservation dans les meilleures conditions possibles (exemples).

Collecte

00 :21 :12 Parfois, des militants appellent pour verser des documents (volonté de faire de la place, déménagements, changements de mandats), appelés « petits versements » et rangés à la suite du reste. Ils ne sont pas prioritaires dans le traitement.
Des syndicats appellent parfois pour avoir des conseils sur leurs archives. L'objectif n'est pas de récupérer les archives de ces syndicats, l'archiviste peut récupérer des documents qui concernent la Fédération.

00 :24 :15 Priorités de la mission : traitement de l'arriéré, logique chronologique. Dans l'idéal, tout devrait être traité.

00 :24 :44 Refus de versements / éliminations sauvages : pas dans une démarche de collecte volontaire. Pas de visibilité sur les éliminations.

00 :26 :00 Actions de formation / prévention : quelques-unes au moment de l'embauche, pour expliquer sa présence et le but de sa mission. Les militants savent qu'il est possible de la solliciter. Participation au stage de sensibilisation organisé par la Confédération.

00 :27 :07 Identification des fonds collectés : dépend des militants. Le niveau de sensibilisation de chacun varie. Quand le militant appelle, il a une idée de ce qu'il a et du volume, il a besoin d'une direction et de conseils sur quoi mettre en œuvre. D'autres pensent qu'ils vont tout donner et que l'archiviste fera le travail.
Ces fonds sont cotés à la suite (un même ensemble), continue sur la méthodologie du récolement.

Collecte auprès d'autres producteurs

00 :29 :38 Si le fonds ne rentre pas dans les activités de la Fédération (producteur), les documents ne sont pas collectés (sauf en cas d'urgence).

00 :30 :37 Limite entre fonds institutionnel / personnel : la majorité sont des documents produits dans le cadre des activités, quelques papiers personnels. Peut-être différent pour des archives plus anciennes.

Classement

00 :32 :56 Récolement : effectué dans un tableau excel avec plusieurs feuilles.

00 :33 :33 Priorisation : a varié selon les objectifs et les moments. Globalement, plusieurs critères à savoir la conservation (traiter ce qui n'est pas conditionné), « ce qui est facile et valorisant » (se rassurer, documents plus demandés, comme l'icono ou la presse), et les « petites demandes ponctuelles ».

00 :35 :24 Politique d'élimination : ne s'autorise pas d'éliminations en dehors de très nombreux doublons. Quand l'archiviste aura une vision d'ensemble, elle émettra des propositions.

00 :36 :58 IR : le récolement est un IR, pas encore de répertoires.

00 :37 :18 Communication des IR : le récolement n'est pas communiqué, l'occasion ne s'est pas présentée. Peu de gens s'y intéressent. Peut échanger avec les militants qui fréquentent l'IHS des informations sur les fonds. L'excel est brut, peu présentable.

Communication

00 :38 :30 Délais : les documents sont rarement communiqués, pas d'application de délais (exemples).

00 :39 :44 Numérisation : aléatoire et parcellaire, pour quelques demandes ou pour servir plus tard. Pas de campagne structurée, qui viendra dans un second temps.

00 :40 :49 Conditions de communication : prise de rendez-vous, proposition de boîtes, consultation sur place ou dans un bureau à côté.

Valorisation

00 :41 :20 Identification de publics : pas vraiment. Deux demandes d'étudiants, classement pas suffisamment avancé pour répondre à des demandes évasives.

00 :42 :12 Valorisation en suspens en attendant une vision plus globale des fonds, l'IHS s'en occupe, l'archiviste n'est pas vraiment au courant.

Archivage électronique

00 :42 :55 Serveur de fichiers partagés : existants pour la Fédération mais l'archiviste n'y a pas accès. Des procédures sont mises en place sur ces serveurs, qui contiennent une arborescence. Une militante avait travaillé sur la question, qui avait élaboré un plan de classement et des sessions de formation. La mise en œuvre a été compliquée.

A priori pas de sauvegardes systématiques.

Vie de la Fédération

00 :45 :25 Organisation d'évènements : le congrès a été reporté (COVID), l'archiviste n'aurait pas été impliquée dans le processus.

Relations

00 :46 :11 Fédération : autonomie

00 :46 :32 Autres IHS : groupe de travail initié pour mutualiser les besoins et être force de proposition. Ce groupe permet de donner les moyens aux archivistes de rendre visible les archives, du travail fait ou à faire, des dangers s'il n'est pas fait.

00 :49 :06 Militants de la Fédération : anecdotique, dépend des individus et de leur implication sur le sujet.

00 :49 :45 AD : connaissance du responsable des archives privées, qui est intervenu pendant le stage de la confédération, il est venu plusieurs fois traiter un fonds d'une autre Fédération et a suivi le processus d'embauche. A terme, les archives sont censées être sous sa responsabilité.

00 :51 :18 Autres réseaux professionnels : IHSME est membre du CODHOS et de l'AAF (moins concret pour ce dernier). L'archiviste représente l'IHSME aux réunions du CODHOS.

00 :51 :55 Fédérations similaires à l'étranger : pas de relations dans le cadre de cette mission.

Dimension militante

00 :52 :44 Sens particulier, va de pair avec une motivation. Volonté de faire connaître, de laisser des traces. La méthodologie reste la même, mais le sens derrière prend une autre dimension.

00 :53 :42 Rôle de l'archiviste : à son sens, l'archiviste a un rôle à jouer pour faire le lien entre le passé, le présent, l'avenir. L'archiviste est « à la croisée des chemins ». Le COVID a donné des dimensions exponentielles aux archives numériques. Le rôle de l'archiviste est « on ne peut plus actuel ».

00 :55 :18 Bandeau de fin : fin de l'entretien

Annexe 2 : Entretiens avec les présidents d'Instituts CGT d'histoire sociale fédéraux

1. Entretien avec Philippe Coanet

Guide d'entretien.

Thème	Sous-thème	Temps
Parcours	Emplois	
	Mandats	
	Intérêt personnel / engagements politiques ou militants ? (soi ou famille)	
Centres d'intérêts	Patrimoine ? Histoire ? Généalogie ?	
	Activités liées ? (lectures, visites, recherches personnelles…)	
Création de l'IHS	Motivations	
	Création de l'équipe (mise en place du travail avec l'archiviste de la Fédération)	
	Soutien de la Fédération ?	
Prise de poste	Missions urgentes	
	État des archives	
	Collaboration en place avec la fédération ?	
Aujourd'hui	Missions quotidiennes	
	Traitement des archives de l'IHS	
	Recrutement d'un·e nouveau/nouvelle archiviste ?	
Relations avec la Fédération	Rôle des instances	
	Actions de formation/prévention/sensibilisation à l'existence de l'IHS	
	Fréquente ou occasionnelle ?	
Valorisation	Identification de publics ? Public interne (adhérents), chercheur.e.s, « grand » public ?	
	Expositions	
	Publications (ouvrages, articles)	
	Site internet / réseaux sociaux	
	Autres ? Présentation, conférence ?	
Vie du syndicat	Organisation d'évènements autour de moments importants dans la vie de la fédération ?	
Relations	Fédération (hiérarchie / autonomie)	
	Autres IHS (confédéral, fédéraux, locaux)	

	Militant·e·s de la fédération
	Chercheurs
Dimension militante	Conception du rôle d'archiviste pour la CGT
	Rôle des archives pour la CGT
	Rôle de l'IHS pour la CGT

Inventaire chronothématique.

Monsieur Coanet est président de l'IHS de la Fédération des services publics depuis 2015.

L'entretien a été réalisé le 2 avril 2021, il dure 36 minutes et 6 secondes.

00 :00 :10 Début de l'entretien : bandeau d'annonce

Parcours

00 :00 :38 Veilleur de nuit dans une clinique, OS manœuvre à Bayard Presse à Montrouge. Pendant l'époque à Bayard, occupe plusieurs mandats syndicaux (diffuseur de la *VO*, collecteur de cotisations, délégué du personnel, membre du CE, secrétaire du CE, secrétaire de l'Union locale CGT de Montrouge). Recruté par la ville de Bayeux comme ouvrier d'entretien de la voie publique. Il devient rapidement permanent et passe en parallèle les concours de la fonction publique territoriale. Réintègre la ville de Bayeux en 2002 après plus de 20 ans comme permanent. Il devient alors chargé de mission sur un projet de centre social.

En 2014, le secrétaire général de la Fédération lui propose alors de créer un IHS. Il réunit donc des personnes ressources et expose son avancement en réunions du bureau fédéral où Alain Pouchol lui propose la présidence de l'Institut.

00 :04 :44 Mandats : secrétaire général de la Fédération du Congrès de Grenoble de 1995 à 2002.

00 :05 :07 Intérêt personnel / engagement militant : famille un peu militante, grand-père membre du PS et militant de la CFDT. Sa première expérience syndicale remonte à son travail de veilleur de nuit alors qu'il est au PSU. Avec une infirmière de nuit, un brancardier et l'autre veilleur de nuit, il créée un syndicat CGT. Il est renvoyé en raison de cet engagement.

Centres d'intérêts

00 :08 :14 Toujours été passionné d'Histoire, ce qu'avait repéré le secrétaire général de la Fédération.

00 :08 :37 Activités en lien : lectures qui ont entraîné des recherches personnelles. Intérêt pour toute l'Histoire.

Création de l'IHS

00 :09 :15 Volonté du secrétariat fédéral. Motivé par sa passion pour l'Histoire.

00 :09 :48 Création de l'équipe : ses mandats lui ont permis de créer un carnet d'adresses de personnes qui pourrait être intéressées, en plus de recommandations du secrétariat fédéral.

00 :10 :35 Travail avec l'archiviste : à la fiche de poste de l'archiviste a été ajouté le fait d'être « la cheville ouvrière de l'Institut ». Volonté de recruter.

00 :11 :23 Soutien de la Fédération : appui politique et financier.

Prise de poste

00 :11 :45 Missions urgentes : plusieurs grands projets de démarrage et volonté de créer un conseil scientifique qui appuie le conseil d'administration. Ce conseil scientifique se réunit deux fois par an, à l'occasion de l'organisation d'un colloque ou pour des publications.

Un des premiers grands objectifs était de créer une revue, *Mémoires d'avenir* et d'organiser des évènements autour de l'anniversaire de la création du statut des fonctionnaires. L'objectif a également été de travailler à la publication d'un ouvrage sur l'histoire de la lutte des quatre-vingts (premier licenciement économique dans la FPT).

Aujourd'hui

00 :14 :15 Traitement des archives de l'IHS : en attente de l'arrivée d'un nouvel archiviste. Assez peu d'archives, tout est versé dans les archives de la Fédération.

Relations avec la Fédération

00 :15 :05 Rôle des instances : le fait d'avoir été membre de la Fédération facilite les échanges. Reste membre de la délégation CGT au Conseil supérieur de la FPT jusqu'en 2012. « Les gens de la Fédération m'ont tous connu en activité ».

L'IHS est autonome, le CA décide et il ne comporte pas de membres du secrétariat fédéral. Les liens sont forts, la Fédération est informée du travail mené, et elle est régulièrement consultée.

00 :17 :20 Actions de sensibilisation à l'existence de l'IHS : participe quasiment à chaque Conseil national fédéral qui se réunit deux à trois fois par an et qui regroupe les membres de la direction fédérale et un représentant de chacune des structures territoriales de la Fédération et des représentants des structures départementales. Donne à chaque fois une intervention sur l'intérêt de l'adhésion, les projets en cours…

L'IHS est sollicité régulièrement pour les congrès nationaux et territoriaux pour tenir un stand pour vendre des livres, discuter, prendre la parole… Participe parfois à des formations pour donner un éclairage sur des points d'histoire.

Valorisation

00 :19 :42 Identification de publics : « pour les militants, ça coule de source ». Organisation du premier colloque en septembre 2019 sur « Syndicalisme, pouvoir et politique dans les services publics territoriaux, XXe-XXIe siècles ». La plupart des communications étaient assurées par des universitaires. L'objectif était de susciter de l'intérêt dans le public universitaire.

00 :21 :48 Expositions : 70e anniversaire du statut. Souvent à l'occasion d'anniversaires.

00 :22 :14 Publications : réunion du comité de pilotage de l'ouvrage sur l'histoire de la nouvelle Fédération CGT des services publics (après 1979). Le cœur du livre sera constitué de retranscriptions d'entretiens avec Alain Pouchol avec Dominique Durand (membre du Conseil scientifique). Le comité de pilotage comporte des historiens. L'objectif est de sortir l'ouvrage en 2023, juste avant le congrès de la Fédération.
Le premier ouvrage avait été édité par l'IHS, celui-ci sera édité en externe.
La revue est publiée deux fois par an, de plus en plus d'articles sont écrits par des historiens.

00 :25 :50 Réseaux sociaux / site internet : pas de réseaux sociaux, régulièrement discuté mais pas de grand intérêt pour l'IHS. Pas de site internet.

Vie de la Fédération

00 :26 :58 Organisation d'évènements : permettent de vendre des livres, de toucher un plus large public. La vente des livres est importante pour « la réflexion, la formation des jeunes générations ».

Relations

00 :27 :42 Fédérations : autonomie, liens, assez forts.

00 :27 :54 Autres IHS : collaboration de temps en temps. Le premier livre sur la lutte des quatre-vingts de la Seine-sur-Mer a été réalisé en coopération avec l'IHS du Var. La Fédération a assumé le poids financier (quelques subventions), l'IHS a participé au pilotage du projet. Volonté de mener plus de projets avec d'autres IHS (exemple d'un potentiel projet sur Marcel Paul avec l'IHSME)

00 :30 :48 Militants de la Fédération : beaucoup de contacts.

00 :31 :01 Chercheurs : développement de liens avec des chercheurs qui assistent aux événements organisés par l'IHS et qui sont dans le réseau de ceux qui participent au Conseil scientifique.

Dimension militante

00 :31 :41 Rôle de l'archiviste : « si on veut vraiment faire un travail sur l'histoire sociale, l'histoire de la Fédération, l'histoire de la FPT, un travail sérieux, scientifique, méthodologique, il faut le faire à partir de sources bien établies. La place du travail archivistique est très importante. »

Projet avec Madame Boyer de faire le recensement des archives sur le territoire. Demande d'aide auprès de l'IHS confédéral qui a envoyé une lettre à ses services territoriaux.

Pendant l'occupation allemande, les archives de la Fédération ont été déménagées à Lyon et ont brûlé. Manque avant 1945.

00 :34 :47 Rôle de l'IHS : « il y a un rôle de formation des jeunes générations, de formation sur la mémoire, sur l'histoire […]. On essaie de se tenir à cela, on s'interdit d'intervenir dans les débats politiques de la Fédération ».

Formation des jeunes et des dirigeants.

00 :36 :06 Bandeau de fin : fin de l'entretien

2. Entretien avec Thierry Roy

Guide d'entretien.

Thème	Sous-thème	Temps
Parcours	Emplois	
	Mandats	
	Candidature à présidence (date, motivations, attentes, craintes)	
	Intérêt personnel / engagements politiques ou militants ? (soi ou famille)	
Centres d'intérêts	Patrimoine ? Histoire ? Généalogie ?	
	Activités liées ? (lectures, visites, recherches personnelles…)	
Prise de poste	Missions urgentes	
	Intégration dans l'équipe	
	État des archives	
	Collaboration en place avec la fédération ?	
Aujourd'hui	Missions quotidiennes	
	Place dans l'équipe	
	Traitement des archives de l'IHS	
Relations avec la Fédération	Rôle des instances	
	Actions de formation/prévention/sensibilisation à l'existence de l'IHS	
	Fréquente ou occasionnelle ?	
Valorisation	Identification de publics ? Public interne (adhérents), chercheur.e.s, « grand » public ?	
	Expositions	
	Publications (ouvrages, articles)	
	Site internet / réseaux sociaux	
	Autres ? Présentation, conférence ?	
Vie du syndicat	Organisation d'évènements autour de moments importants dans la vie de la fédération ?	
Relations	Fédération (hiérarchie / autonomie)	
	Autres IHS (confédéral, fédéraux, locaux)	
	Militant·e·s de la fédération	
	Chercheurs	
Dimension militante	Conception du rôle d'archiviste pour la CGT	
	Rôle des archives pour la CGT	
	Rôle de l'IHS pour la CGT	

CC BY NC ND

Inventaire chronothématique.

Monsieur Roy est président de l'IHS de la Fédération des cheminots depuis février 2021.

L'entretien a été réalisé le 6 avril 2021, il dure 40 minutes et 20 secondes.

00 :00 :00 Début de l'entretien : bandeau d'annonce

Parcours

00 :00 :30 Entre à la SNCF en 1975 à l'exploitation (triage) puis muté au bout de 6 mois au matériel (CAP tourneur, aspect mécanique, sous-bassement des voitures). Se syndique à la CGT le 1er janvier 1976. Premières responsabilités syndicales au syndicat de Pantin-Ourcq (responsable à la politique financière). Fait son service militaire en 1978 après avoir été élu délégué du personnel (DP). Réintégré à la SNCF après le service. Réélu comme DP (local et régional pour Paris-Est). Devient responsable à l'organisation pour le secteur Paris-Est. Intégré à la Fédération à partir de 1983 au secteur organisation comme permanent. Reste permanent jusqu'à sa retraite en 2014. Devient responsable du secteur organisation, s'occupe ensuite de l'activité revendicative au secrétariat fédéral, secrétaire du CCE (2 mandats donc 4 ans), puis au CA de la SNCF pour représenter les salariés (2 mandats donc 10 ans). Un peu avant la retraite, devient secrétaire général de l'Union fédérale des retraités (1 mandat, 3 ans). Intègre le bureau de l'IHS pendant ce mandat. L'ancien président de l'IHS, Patrick Chamaret a demandé à partir, Thierry Roy l'a remplacé officiellement à l'occasion de l'AG de l'IHS de février 2021.

00 :06 :00 Intérêt militant : intérêt personnel, issu d'une famille de droite (père gaulliste, mère conservatrice) ouvrière. Engagement lycéen (deux mouvements de grève). A son arrivé au matériel à la SNCF, la CGT était la première organisation. Son investissement personnel explique son parcours.

Centres d'intérêt

00 :08 :05 Toujours intéressé par l'Histoire mais pas un attrait particulier pour le patrimoine syndical. Pas d'implication. Considérait l'Histoire comme importante pour la construction de son syndicalisme.

Prise de poste

00 :09 :20 Pas de missions urgentes puisque bien engagées sous la présidence de Patrick Chamaret. A vu le développement de la prise en compte des archives alors qu'il était au bureau fédéral, le travail s'est fait en amont. Son travail est « d'améliorer, de pérenniser » et de travailler avec les jeunes générations. Il doit également aider à développer le travail sur les archives numériques.

CC BY NC ND

Le travail de sensibilisation est déterminant. Les archives étaient déjà bien structurées. Il a fallu convaincre la Fédération qui subventionne.
L'IHS a acquis beaucoup de visibilité en extérieur.

Aujourd'hui

00 :13 :36 Archives de l'IHS : tout est archivé, surtout en ce qui concerne les productions de l'IHS. Besoin que dans me futur, les militants sachent à quoi correspondaient les documents.

Relations avec la Fédération

00 :15 :00 Rôle des instances : grande liberté donnée à l'association, le vice-président de l'IHS est le secrétaire adjoint de la Fédération. Thierry Roy a l'avantage de bien connaître la direction de la Fédération, « ce qui facilite le dialogue et la relation ». Pas de remise en cause de l'investissement de la Fédération.
Il y a un investissement politique puisque la Fédération participe aux travaux, et un investissement financier.

00 :17 :15 Actions de formation/sensibilisation : Pas encore depuis sa prise de poste (covid). Il y a eu des réunions sur la sensibilisation aux archives, volonté de reproduire ce genre d'initiatives. La nouvelle génération doit être formée, la Fédération connaît un important turnover.
Un autre chantier est celui de la sensibilisation dans les syndicats locaux.

Valorisation

00 :20 :16 Identification de publics : gros public externe (chercheurs) étudiable grâce aux statistiques du site, mais déficit d'utilisation par les militants.
« Il y a des expériences de luttes qui ont existé et qui sont dans nos archives […] et qui peuvent être aujourd'hui des aides pour mener les luttes »

00 :22 :28 Conseil scientifique : pas de conseil scientifique mais collaboration avec des chercheurs. Élaboration du troisième tome de *Les cheminots, on s'en fait toute une histoire* avec Serge Wolikow, qui devrait sortir pour le prochain Congrès.
Un conseil scientifique demande beaucoup de travail, l'IHS préfère élargir le bureau.

00 :25 :20 Expositions : une sur la grève de 1920 présentée au dernier Congrès. Lancement d'une exposition virtuelle sur les *Cinquante unes de Tribune* pour fêter les mille numéros.

00 :27 :55 Publications : *Les Cahiers de l'IHS*, tome 3, accord avec le CNRS pour relancer le *Maitron* avec le CCE.

00 :29 :05 Site internet / réseaux sociaux : beaucoup de public extérieur sur le site internet, peu de public interne.
Pas de réseaux en dehors du twitter des archives.

00 :30 :33 Autre : billet tous les mois dans *La Tribune des cheminots*.

Vie du syndicat

00 :32 :02 Intervention aux congrès (Fédération et UFCM), parfois au Conseil national. Permet de faire des rappels.
Organisation de colloques (Services publics, Pierre Semard).

Relations

00 :33 :22 Fédération : grande autonomie. Lien avec la Fédération qui peut passer commande pour certains travaux.
Réponse à des demandes de recherches de militants sans hiérarchie.

00 :34 :40 Autres IHS : présence au CA de l'IHS confédéral (comme tous les autres présidents d'IHS), parfois collaboration avec d'autres IHS. Moins de liens avec les IHS locaux.

Dimension militante

00 :36 :14 Rôle de l'archiviste : au-delà du rôle technique, l'archiviste attire l'attention de la Fédération sur des sujets de travail. Les archivistes ont un professionnalisme particulier, sont une aide, un conseil. Ils doivent archiver sur ce qui est mal fait. « Je pense que la Fédération ne pourrait plus s'en passer ». Les militants ne peuvent pas faire le travail de l'archiviste.

00 :37 :55 Rôle des archives : volonté de disposer d'une vraie source pour l'Histoire. « L'Histoire est une bataille idéologique, chacun veut écrire l'Histoire à sa manière […]. Avoir des archives permet d'avoir des éléments de preuve […] qui va vérifier et rétablir la vérité ».

00 :39 :20 Rôle de l'IHS : l'IHS travaille sur des projets, permet une production intellectuelle qui puisse aider la Fédération à s'approprier son histoire, dans son travail quotidien avec des références historiques et dans les pratiques.

00 :40 :20 Bandeau de fin : fin de l'entretien

Annexe 3 : Questionnaire adressé aux fédérations

Ce questionnaire est à destination des secrétariats fédéraux de la CGT. Il vise à comprendre le lien entre les fédérations et leur Institut d'histoire sociale, et plus particulièrement leurs archives. Il prend place dans le cadre du mémoire de recherche de master Archives (Université d'Angers) que je me propose de réaliser sur *Identité militante, pratiques et normes archivisitiques : le cas des Instituts CGT d'histoire sociale fédéraux depuis 1982.*

J'ai choisi de vous envoyer ce questionnaire sur Framaforms car il s'agit d'un outil qui ne collecte ni les données personnelles du répondant, ni ne sauvegarde ses réponses.

Vous pouvez me contacter par mail à ou m'appeler au

Identification : 1 / 7

Quelle est votre Fédération de rattachement ? *

– Sélectionner –

Rôle des archives pour la fédération : 2 / 7

Quelle(s) notion(s) associez-vous aux archives de votre fédération ? Plusieurs réponses possibles. *

- ☐ Histoire
- ☐ Science
- ☐ Embarras
- ☐ Mémoire
- ☐ Perte de temps
- ☐ Patrimoine national
- ☐ Patrimoine syndical
- ☐ Coûteux
- ☐ Pouvoir
- ☐ Sauvegarde
- ☐ Superflu
- ☐ Luttes
- ☐ Témoignages
- ☐ Autre (précisez ci-dessous)

Autre

Pour vous, se référer aux archives de votre fédération c'est se référer aux : (Plusieurs réponses possibles.) *

- ☐ Matériel militant (tracts, affiches, quatre pages)
- ☐ Pièces de trésorerie
- ☐ Dossiers de Congrès
- ☐ Documents de communication (communiqués, discours)
- ☐ Dossiers constitués, liés à une activité ou un mandat
- ☐ Documents audiovisuels (photographies, films, témoignages oraux)
- ☐ Pièces juridiques
- ☐ Objets (banderoles, mégaphones, goodies)

CC BY NC ND

Utilisation des archives par le secrétariat fédéral : 3 / 7

A quelle fréquence estimez-vous la consultation des archives conservées par l'archiviste par le s dans les douze derniers mois ? *

- ○ Une fois par semaine
- ○ Une fois par mois
- ○ Une fois par an
- ○ Moins d'une fois par an

A quelle fréquence estimez-vous l'usage des archives conservées par les militant·e·s dans les do

- ○ Une fois par semaine
- ○ Une fois par mois
- ○ Une fois par an
- ○ Moins d'une fois par an
- ○ Ne se prononce pas

Dans quel(s) but(s) le secrétariat fédéral consulte-t-il les archives transmises à l'archiviste ? *

- ☐ Édition d'un tract
- ☐ Publication d'une brochure, d'un guide
- ☐ Réalisation d'une affiche
- ☐ Préparation d'un discours
- ☐ Approfondissement de connaissances concernant un évènement particulier
- ☐ Publication du journal fédéral
- ☐ Autre (précisez ci-dessous)
- ☐ Ne se prononce pas

Autre

Dans quel(s) but(s) le secrétariat fédéral consulte-t-il les archives conservées par les militant·e·s ? *

- ☐ Édition d'un tract
- ☐ Publication d'une brochure, d'un guide
- ☐ Réalisation d'une affiche
- ☐ Préparation d'un discours
- ☐ Approfondissement de connaissances concernant un évènement particulier
- ☐ Publication du journal fédéral
- ☐ Autre (précisez ci-dessous)
- ☐ Ne se prononce pas

Autre

Traitement actuel des archives : 4 / 7

Avez-vous connaissance de l'existence d'une procédure par laquelle l'avis de l'archiviste est systématiquement sollicité avant toute destruction d'archives ? *

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne se prononce pas

Si oui, l'existence de cette procédure fait-elle l'objet de rappels auprès des militant·e·s assumant des mandats fédéraux ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne se prononce pas

Diriez-vous que l'archiviste est sollicité·e : *

- ○ Avant chaque destruction de documents
- ○ Avant la destruction de documents considérés comme "importants" (précisez-ci dessous)
- ○ Quand l'occasion se présente (changement de mandats, déménagements)
- ○ Jamais

Quels sont les documents considérés comme "importants" par le secrétariat fédéral ?

Des membres du secrétariat ont-ils participé à des actions de formation sur le traitement des archives dans les douze derniers mois ? *

- ☐ Oui, comme intervant·e·s
- ☐ Oui, comme participant·e·s
- ☐ Non

Si oui, quel est le poste qu'ils ou elles occupent ?

Diriez-vous que les archives du secrétariat fédéral sont transmises régulièrement à l'archiviste ? *

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, à quelle fréquence ?

Si oui, quels sont les types de documents régulièrement transmis à l'archiviste ?

- ☐ Matériel militant (tracts, affiches, quatre pages)
- ☐ Pièces de trésorerie
- ☐ Dossiers de Congrès
- ☐ Documents de communication (communiqués, discours)
- ☐ Dossiers constitués, liés à une activité ou un mandat
- ☐ Documents audiovisuels (photographies, films, témoignages oraux)
- ☐ Pièces juridiques
- ☐ Objets (banderoles, mégaphones, goodies)

CC BY NC ND

Traitement des documents toujours en usage : 5 / 7

Comment les documents papiers qui sont encore utilisés ou qui seraient susceptibles de l'être par le secrétariat fédéral sont-ils organisés ? *

Comment les documents électroniques qui sont encore utilisés ou qui seraient susceptibles de l'être par le secrétariat fédéral sont-ils organisés ? *

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne se prononce pas

Comment les documents électroniques qui sont encore utilisés ou qui seraient susceptibles de l'être par le secrétariat fédéral sont-ils organisés ? *

Archivage et militantisme : 6 / 7

Diriez-vous que vous considérez l'archivage comme un geste militant ? *

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne se prononce pas

Pourquoi ?

Diriez-vous que vous considérez que l'archiviste assumeun rôle militant ? *

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Ne se prononce pas

Pourquoi ?

Table des illustrations

Figure 1 : schéma illustrant la composition d'une fédération CGT. 56
Figure 2 : schéma illustrant le fonctionnement des instances dirigeantes de la Fédération CGT des cheminots..... 57

Table des matières

SOMMAIRE **5**

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES **6**

INTRODUCTION GENERALE **7**

PREMIERE PARTIE : LES ARCHIVES SYNDICALES, UN ENJEU PATRIMONIAL ET MILITANT **11**

1. Cadrage normatif et réglementaire des archives syndicales **12**
1.1. Les archives privées 12
1.1.1. Une lente appropriation des archives privées par les services publics, de la loi du 7 messidor an II à la loi de 1979 12
1.1.2. 2004 et la publication du Code du patrimoine 14
1.2. Les archives du monde du travail et syndicales 15
1.2.1. Les archives du monde du travail 15
1.2.2. Les archives syndicales 16
2. Les archives du monde du travail : un retard à rattraper **17**
2.1. Les archives du monde du travail, un objet international 17
2.1.1. Archives du monde du travail et institutions de conservation : un panorama 17
2.1.2. The International Association of Labour History Institutions 19
2.2. L'impulsion d'une action publique au service des archives du monde du travail en France entre 1949 et 1993 20
2.2.1. L'émergence d'une réflexion globale sur les archives du monde du travail entre 1949 et 1983 20
2.2.2. L'affirmation de l'action publique entre 1983 et 1993 23
2.3. La préservation des archives du monde travail, entre acteurs publics et privés en France, des années 1980 à nos jours 24
2.3.1. Le rôle de l'État, entre conseil et protection 24
2.3.2. La conservation des archives : un projet militant pour les organisations politiques 25
2.3.3. Public et privé : collaborer pour préserver les archives du monde du travail 27
3. L'intellectuel·le, entre fonction organisatrice et représentation **29**
3.1. L'intellectuel·le « universel·le » ou « traditionnel·le », « spécifique » ou « organique » 30
3.1.1. Gramsci et l'intellectuel·le traditionnel·le ou organique 30
3.1.2. L'intellectuel·le universel·le ou spécifique d'après Foucault 32
3.2. Rôles et fonctions de l'intellectuel·le 33
3.3. L'*ethos* et la carrière militante 35

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE **37**

BIBLIOGRAPHIE **39**

1. Archivistique **39**
1.1. Archivistique théorique et pratique 39
1.2. Archives du monde du travail 40
1.3. Archives syndicales et histoire du mouvement ouvrier 41
2. Archives et militantisme **42**
2.1. Éthos militant et éthos de classe 42
2.2. Rôle et fonction de l'intellectuel 42
3. Instituts CGT d'histoire sociale **43**

ÉTAT DES SOURCES **45**

1. Sources écrites et imprimées **45**
1.1. Sources légales, réglementaires et administratives 45
1.2. Revues 45
1.3. Articles 46
2. Sites internet **46**
2.1. Sites institutionnels 46

2.2. Autres sites 47
3. Enquête orale 47
3.1. Archivistes 48
3.2. Présidents d'un IHS fédéral 48
4. Questionnaire 49

SECONDE PARTIE : L'ARCHIVISTE, ENTRE CONSENSUS PROFESSIONNEL ET PROJETS MILITANTS 51

1. L'archiviste entre *ethos* militant et normes archivistiques 52
1.1. Institut d'histoire sociale et carrière militante 52
1.1.1. Le fonctionnement de la CGT, héritage historique actualisé par des enjeux contemporains 52
a) Naissance de la confédération et fixement du fonctionnement institutionnel 52
b) La fédération, institution complexe à l'ancrage géographique et professionnel 55
1.1.2. Militants et présidents d'IHS 58
1.1.3. Archivistes, techniques ou – et ? – militant·e·s 60
1.2. La collecte, un miroir des carrières 61
1.2.1. Collecter auprès de la Fédération 61
1.2.2. Collecter auprès de militant·e·s ou de structures locales 63
1.3. Les archives définitives, entre classement et dépôt 65
1.3.1. Composer avec l'existant 65
1.3.2. Classer sur des bases nouvelles 66
1.3.3. La CGT et les archives départementales de Seine-Saint-Denis 67
2. Des défis pour l'archiviste : l'archivage électronique, les archives courantes et intermédiaires 70
2.1. La gestion des archives courantes et intermédiaires : un enjeu pour le renouvellement de l'activité militante 70
2.2. La gestion des données électroniques 72
2.2.1. Documents numériques, conservation et archivage 72
2.2.2. La crise sanitaire, moteur de la prise de conscience 74
3. Au cœur de la sauvegarde de l'histoire de la Fédération : l'archiviste 77
3.1. Diffuser l'histoire de la Fédération 77
3.1.1. Légitimer l'action de l'IHS 77
3.1.2. Répondre aux sollicitations 78
a) Activité militante et communicabilité 78
b) Consultation et numérisation 79
3.1.3. Actions de valorisation et publics 80
3.2. Archivistes et projets politiques 81
3.2.1. L'IHS et l'appropriation de son histoire par la fédération 81
a) Un rôle de formation 81
b) Sensibiliser les équipes dirigeantes 83
3.2.2. Les archives au centre de la bataille idéologique 84

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE 86

CONCLUSION GENERALE 89

ANNEXE 1 : ENTRETIENS AVEC LES ARCHIVISTES 91

1. Entretien avec Line Boyer 94
2. Entretien avec Caroline Chalier 98
3. Entretien avec Benoit Delfolie 104
4. Entretien avec Émeric Tellier 110
5. Entretien avec Tatiana Sagatni 115

ANNEXE 2 : ENTRETIENS AVEC LES PRESIDENTS D'INSTITUTS CGT D'HISTOIRE SOCIALE FEDERAUX 119

1. Entretien avec Philippe Coanet 119
2. Entretien avec Thierry Roy 124

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX FEDERATIONS 128

TABLE DES ILLUSTRATIONS **132**
TABLE DES MATIERES..... **133**

RÉSUMÉ

Cette étude se focalise sur la figure de l'archiviste comme maillon central de la fabrique archivistique militante. Une première partie nous permet de dresser le contexte autour de la prise de conscience de l'importance des archives du monde du travail, tout en faisant part de différents écrits autour de la figure de l'intellectuel·le. Notre seconde partie tente de confronter nos hypothèses à la réalité des archives de cinq fédérations CGT et de leur Institut d'histoire sociale.

Ce mémoire vise ainsi à comprendre les défis auxquels l'archiviste doit faire face, qu'ils soient purement techniques ou liés au contexte militant. Nous avons tenté de cerner le rôle de l'archiviste pour le renouveau de l'activité revendicative et son inscription dans l'Histoire. Nous avons ainsi pu confronter les pratiques des différent·e·s archivistes entre elles et eux mais aussi avec les normes reconnues par leur profession. Cette recherche est l'occasion de conduire une réflexion sur le rôle politique de l'archiviste pour la formation des militant·e·s mais aussi pour l'inscription du militantisme CGT dans les batailles idéologiques qui parcourent l'étude de l'Histoire.

mots-clés : archives, archivistes, CGT, syndicat, monde du travail, intellectuel, ethos, carrière militante, classement, dépôt, formation, militantisme, idéologie

ABSTRACT

This study focuses on the figure of the archivist as a central link of the activist archival fabrication. A first part allows us to set up the context of the realization on the significance of the world of work archives as we will share several writings about the figure of the intellectual. Our second part tries to confront our hypothesis to the reality of the archives of five CGT federations and their Social History Institutes.

This thesis aims to understand the challenges the archivists have to face, rather these are purely technical or linked to the activist context. We tried to grasp the role of the archivist for the renewal of the dissenting activity and its inscription in History. We were able to compare archivists' practices to each other's but also to the norms admitted by their profession. This research is an opportunity to take into consideration the political role of the archivist for the activists' training but also for the inscription of the CGT activism into the ideological fights that roam the study of History.

keywords : archives, archivists, CGT, trade union, world of work, intellectual, ethos, activist career, organisation, deposit, training, activism, ideology

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23

université angers

ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Je, soussignée Rachel Guérin
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le 31 mai 2021

Cet engagement de non-plagiat doit être signé et joint à tous les rapports, dossiers, mémoires.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

université angers